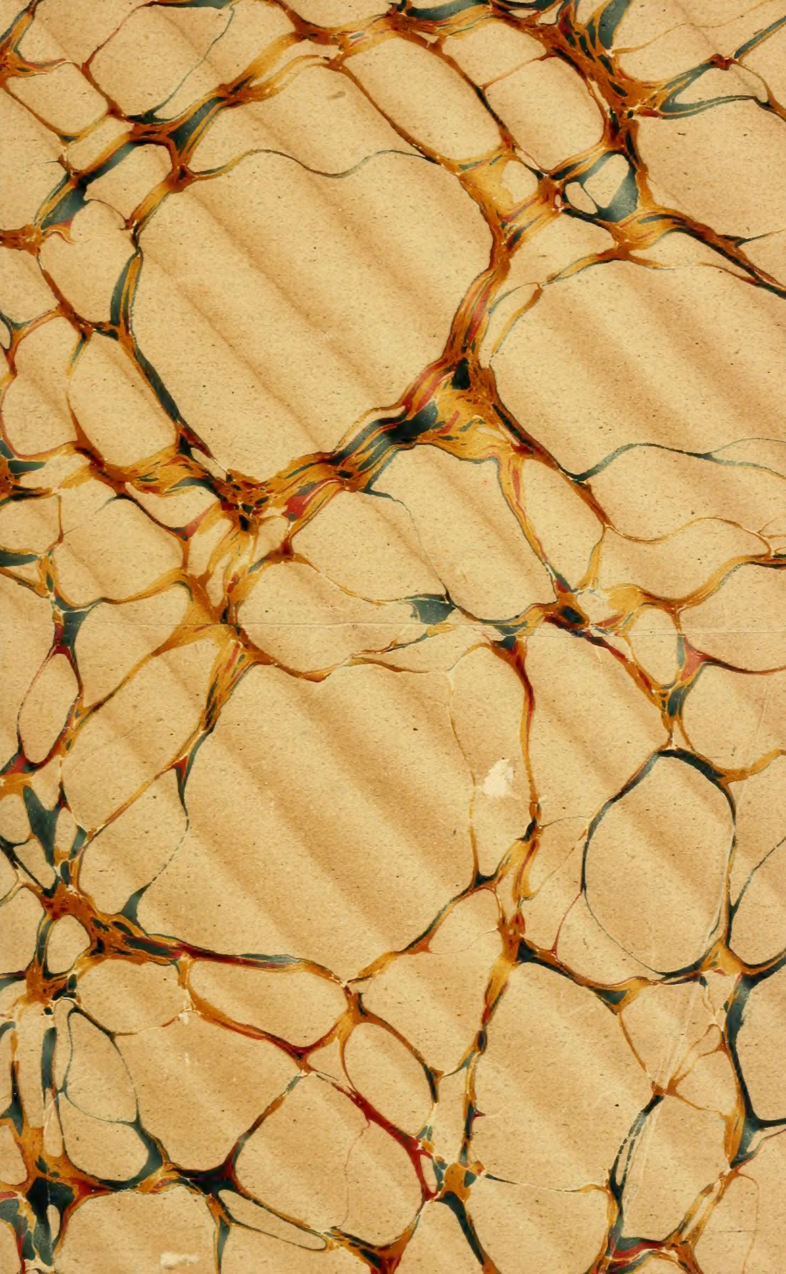

3 1761 04667568 2

Ex Libris



PROFESSOR J. S. WILL



Les Fiches
Pontificales

BIBLIOTHÈQUE DE CRITIQUE RELIGIEUSE

Les Fiches Pontificales

DE

MONSIGNOR MONTAGNINI

Ex-auditeur de l'ancienne Nonciature à Paris

Dépêches, Réponses et Notes historiques

PARIS

LIBRAIRIE CRITIQUE

ÉMILE NOURRY

14, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14

1908

Tous droits réservés

BX
1530
M6



797918

AVANT-PROPOS

« Tous les délateurs ne sont pas au Grand-Orient ».

L'abbé Hemmer, *Reflexions sur la situation de l'Eglise de France au début du XXe siècle. (La Quinzaine*, 1er juin 1905, p. 311.)

Le 30 juillet 1904, M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, déclarait par lettre au nonce du Pape en France, Mgr Lorenzelli, que le Chargé d'affaires de France près du Vatican avait ce jour même signifié au cardinal Secrétaire d'Etat que le gouvernement de la République avait décidé de mettre fin à des relations officielles qui, par la volonté du Saint-Siège, se trouvaient être sans objet. Il disait en outre que le gouvernement de la République considérait comme terminée la mission du Nonce. Définitivement congédié, M. Benetto

Lorenzelli dût immédiatement quitter Paris en même temps que le Chargé d'affaires de France, M. Robert de Courcel, s'éloignait de Rome et rentrait au quai d'Orsay. Transmise dans la forme, cette rupture effective était la dénonciation officielle du Concordat et l'annonce de la Séparation prochaine et inévitable.

Pour conjurer les effets du coup terrible qui venait de lui être porté, la diplomatie pontificale usa de stratagème. Le dernier des nonces apostoliques en France, dernier sous tous les rapports, au point de vue moral comme dans l'ordre chronologique, était à peine arrivé à Rome que M. Merry del Val, Secrétaire d'Etat du pape Pie X, télégraphiait le 3 août 1904 à M. Montagnini, monsignor italien qui avait servi d'auditeur à l'ex-nonce, son maintien à Paris « soit pour la garde des archives de la Nonciature, soit pour tout ce dont aura besoin le Saint-Siège ». Il l'informait par la même dépêche qu'il recevrait une allocation personnelle de mille francs par mois à prélever sur la caisse du denier de Saint Pierre. Le Secrétaire d'Etat contrevenait intentionnellement aux règles du droit international qui établissent qu'en cas de rupture les archives diplomatiques sont confiées à une puissance étrangère reconnue, autorisée et responsable ; il pensait abriter sous des pièces marquées par l'exterritoria-

lité l'individu désigné pour toutes ses besognes; et faire descendre sur un particulier, beaucoup plus gardé que gardien, le privilège de l'immunité.

Mais l'acte de M. Merry del Val, s'il était ainsi dépourvu de finesse, ne manquait pas d'être singulièrement audacieux. Il conférait en effet, dans une période pleine de dangers pour la cour romaine, à un étranger en France une investiture générale « pour tout ce dont aura besoin le Saint-Siège », dont, autrefois et à toutes les époques, les nonces eux-mêmes, ambassadeurs accrédités, n'avaient jamais joui. En rappelant à M. Lorenzelli qu'il n'avait pas à traiter directement avec des citoyens français, M. Combes tenait le langage de Casimir Périer au nonce Ferrata et d'Emile Ollivier lui-même au nonce prince Flavio Chigi. Des canonistes romains et non des moins fanatiques partageaient la doctrine concordataire française et enseignaient qu'elle était même la doctrine du Vatican. M. Battandier ne cacha pas son sentiment; il déclara nettement « qu'en vertu de conventions toutes spéciales, le nonce pontifical représente bien le Pape auprès du gouvernement, mais non le Pape auprès des fidèles... Le nonce, en France, ne répond pas au concept complet que nous en donne Pie VI, et est une exception à la règle générale. » (*Annuaire pontifical* pour 1899, p. 473). M. Merry

del Val, ce grand ministre, avait jugé que le moment était venu pour révéler à la France ce que c'est qu'un nonce, pour mettre dans tout son jour et l'épanouissement entier de sa splendeur le concept complet d'un diplomate suivant la formule de Pie VI !... Et nous avons alors vu M. Montagnini agent électoral, marchand de décorations pontificales, surveillant des évêques et des curés, draîneur de l'argent français, espion et délateur, nonce *in partibus* complet !

Qu'était M. Montagnini, au moment de la délégation générale que lui octroyait M. Merry del Val avec une impudence si extraordinaire ? M. Carlo Montagnini avait alors 41 ans, étant né le 2 juin 1863 aux environs de Casal-Monferrato, à Trino (Piémont) où son père était boulanger. Peu après avoir été fait prêtre, il entra à l'école de diplomatie romaine appelée Académie des nobles où il passa deux années, de 1887 à 1889 ; de cette école il emporta deux résolutions, celle de tenir chaque jour un journal personnel, un carnet secret contenant les conversations surtout confidentielles entendues dans son milieu (en cela il suivait les leçons de son professeur Giobbio), celle aussi d'en imposer au vulgaire par l'étalage de titres nobiliaires et l'emprunt de couronnes ; l'humble garçon de Trino, fait camérier secret (25 février 1889), était devenu Mon-

tagnini di Mirabello ou di Mirabella, et il fallut l'énergique protestation du vrai Montagnini di Mirabello, fils de comte, originaire de Turin, pour faire tomber Mirabello et Mirabella de l'arbre sur lequel ils étaient habilement greffés. Montagnini, jusqu'à sa chute retentissante, fut employé dans les nonciatures comme secrétaire d'abord, à Munich (1892), à Vienne (de 1893 à 1898), à Paris (de 1898 à 1902), comme auditeur ensuite, à Munich (octobre 1902), enfin à Paris (octobre 1903). M. Lorenzelli était fier de son élève. Celui-ci de son côté fit tout pour lui ressembler.

Des publicistes aux gages du Secrétaire d'Etat de Pie X, afin d'expliquer à de nombreux catholiques français le séjour prolongé de M. Montagnini sur le territoire français et son intervention plus que singulière dans des affaires multiples et variées, séjour et intervention qu'ils n'admettaient pas, s'ingénièrent à chercher des précédents historiques ; ils crurent en trouver un dans la mission de M. de Salamon qui fut en effet, après le départ du nonce près de Louis XVI, Mgr Dugnani, internonce durant onze années, de 1790 à 1801. Ces écrivains qui croient à l'influence des grands mots sur le public et les ressassent dans un but facile à comprendre, ont plaisir à évoquer la *persécution* et à établir des rapprochements entre la Terreur de 1793 et l'évo-

lution religieuse présente. Tout parallèle de ce genre est impossible. La République actuelle n'entrave aucun culte, elle laisse les évêques sur leurs sièges et ne contrarie pas les rapports corrects des catholiques avec leur chef. La Séparation a donné à Rome une liberté que le concordat lui-même n'assurait pas. Comme les temps et les choses, les hommes sont dissemblables, M. de Salamon était Français, M. Montagnini est italien ; entre l'un et l'autre on trouve la différence qui existe entre un homme franc et un espion.

Agent politique et valet de toutes les réactions, M. Montagnini travaillait vigoureusement à mettre en échec aux élections législatives de 1906 les candidats républicains pour amener à la Chambre une majorité ultramontaine ; la loi de séparation votée, il s'employait à détourner les catholiques français de l'obéissance aux lois, à favoriser les politiciens violents dans les luttes des inventaires et à discréditer les évêques qui, en majorité, voulaient former des cultuelles. Ce chef d'état-major se croyait à l'abri des coups qu'il faisait donner aux autres, lorsque le gouvernement de la République, ayant la preuve de sa complicité avec plusieurs curés rebelles à la loi, dont l'un surtout, M. Jouin, curé de Saint-Augustin à Paris, était signalé, décida des perquisitions à l'hôtel de l'ancienne Nonciature,

10, rue de l'Elysée. L'opération judiciaire eut lieu le mardi 11 décembre 1906, de dix heures du matin à quatre heures du soir : elle fut faite par M. Ducasse, juge d'instruction, en présense de MM. Grandjean, substitut et Hennion, alors commissaire principal de la Sûreté générale, aujourd'hui Directeur, et de trois agents de la Sûreté. Aucune perquisition ne fut faite dans les appartements qu'avait occupés aux 1er et 2e étages M. Lorenzelli ; on se borna à apposer les scellés sur le coffre-fort de l'ex-nonce ; l'opération faite au 3e dans les appartements de M. Montagnini donnèrent des résultats. La saisie qui ne porta que sur les documents postérieurs à la rupture, c'est-à-dire au 1er août 1904, fut repartie en 33 scellés. Deux pièces, postérieures à la rupture, ayant été jugées diplomatiques furent extraites de ce dossier et remises le 27 février 1907 à l'ambassade d'Autriche-Hongrie avec les archives officielles antérieures au 30 juillet 1904. Au soir de cette journée de nécessaire perquisition, un arrêté d'expulsion fut rendu contre M. Montagnini qui prit immédiatement le chemin de la frontière et put, dès jeudi matin 13 décembre, raconter l'aventure au Secrétaire d'Etat.

Le dossier saisi comprenait le protocole général des actes de la nonciature, deux clefs de chiffres, les pièces postérieures au départ de M. Lorenzelli,

les livres d'administration et du denier de Saint Pierre, le carnet ou agenda de M. Montagnini, plus de 1.300 cartes empilées dans des boîtes à cigares, en tout 3.032 pièces.

La prise de bonne guerre était riche, et l'on comprend mieux les plaintes à ce sujet du Pape aux puissances en relations diplomatiques avec lui, que l'imprudence de l'agent romain à ne pas assurer ses munitions de combat.

L'instruction judiciaire retint environ 1.600 pièces sur lesquelles 1.502 furent traduites de l'italien ; les traducteurs, au nombre de neuf, mirent deux mois environ à accomplir leur travail ; trois copies des traductions furent faites par des dactylographes de la Sûreté, l'une fut remise au juge d'instruction, les deux autres furent données au procureur général ; la copie du juge d'instruction a été communiquée avec le dossier complet à la commission d'enquête nommée par la Chambre pour examiner la portée politique des documents saisis [1]. On releva dans les traductions quelques erreurs, très peu, ce qui est surprenant pour un travail de ce genre et accompli par des traducteurs laïques. Les incidents

1. Le jeudi 21 mars 1907 fut formée cette commission de 22 membres : M. Pelletan fut nommé président ; l'abbé Lemire, l'un des quatre vice-présidents ; M. Bourély, rapporteur.

qui se produisirent relativement au classement et à la traduction n'eurent pas d'importance. Le vendredi 31 mai 1907 la commission donna à la presse ce communiqué : « Aucun doute ne s'est jamais élevé dans l'esprit d'aucun des membres de la commission sur l'authenticité d'aucune des pièces du dossier dont tous les originaux sont entre ses mains. » Me Danet, avocat de M. l'abbé Jouin, eut communication du dossier judiciaire qu'il fit traduire par cinq secrétaires.

Ce fut durant plusieurs semaines une idée bien répandue et une conviction fortement accentuée dans tous les milieux réactionnaires que la publication des papiers saisis ne serait jamais faite, et l'on donnait de cette omission, qui contrariait visiblement tous les opposants, des motifs variés et même contradictoires. Les uns disaient : « le gouvernement est déçu ; il n'a rien trouvé. » D'autres jouant le grand rôle des informés avançaient ceci : « Le ministère est embarrassé par certaines pièces ; il a peur. » On menaçait le gouvernement d'une publication par Rome même de tous les documents emportés et classés afin de le faire sortir de son silence. Chaque matin la presse réactionnaire renouvelait avec arrogance son défi. Les évêques traitaient de ce grave sujet dans des mandements adressés à leurs ouailles. L'évêque de la Rochelle,

M. Eyssautier, ne trouva rien de mieux pour édifier ses diocésains que de leur parler de Rome, de Pie X, de Merry del Val et surtout de Montagnini, dans sa lettre pastorale pour le carême de 1907. Plein d'une sublime éloquence il s'écriait : « Et n'était-on pas sur le point de publier des documents décisifs saisis chez Mgr Montagnini ? *Rien n'a été publié parce que tout était invention.* »[1] Tout doux, Monseigneur, tout doux ! Un peu de patience, vous allez bientôt juger de l'invention ; sans ressembler aux *Essais* de Montaigne, ceux de votre Montagnini ne sont point mets de carême, ils tomberont sur votre table pour Pâques !...

Ce fut en effet le dimanche 31 mars 1907, jour de Pâques, que le *Figaro* commença la publication que les amis de Montagnini trouvaient si tardive, avec l'analyse complète des dossiers. Toute la presse de Paris s'en mêla immédiatement et pendant quinze jours — la nouvelle quinzaine pascale — chaque matin l'*Autorité*, la *Petite République*, le *Matin*, *Messidor*, l'*Humanité*, le *Radical*, le *Journal*, apportèrent leur lot de documents. Au milieu de cette avalanche de papiers, couverts de révélations qui étaient pour eux une mauvaise fortune, quelques catholiques essayèrent de faire bon

1. *Rome*, 8 mars 1907, p. 22.

cœur, subissant, soit en silence soit avec un timide démenti adressé au journal révélateur, l'humiliation que la main d'un traître leur avait préparée. Le vrai mot sur cette littérature pontificale, au dire du *Petit Parisien*, a été prononcé par un catholique : cette œuvre est d'un polisson ! Lorenzelli, dit le « misérable » dans une lettre de M. de Narfon aujourd'hui rendue publique, a peu à envier sous ce rapport à son digne successeur.

L'œuvre de M. Montagnini, gardien des archives du Saint-Siège, chargé d'affaires religieuses en France est un monceau d'iniquités.

Ce camérier secret opérait à la manière des bandits siciliens ; il frappait dans l'ombre ses victimes. Nul ne pouvait espérer échapper à ses coups ; sa langue vipérine s'attaquait aussi bien au cardinal qu'au plus modeste des curés et tels ecclésiastiques, les Duval, les Robert, Vicaires généraux d'Avignon et de la Basse-Terre, désignés par lui aux vengeances du Saint-Office, ne se releveront jamais de ses venimeuses attaques. De cette main qui a pris le pain offert par l'amitié, il abîme l'abbé Lemire au sortir de table. L'intérieur privé de la famille ne l'arrête pas et il ne ménage ni les médisances ni les calomnies sur le compte de M. Lefas, député pourtant catholique, et de sa famille. De l'hôtel de la Nonciature il fait un rendez-vous d'es-

pionnage et cote la bonté des hommes au poids et au nombre de leurs malices. Durant plus de deux années l'argent des dévotes, l'obole des catholiques au denier de Saint Pierre ont entretenu ce faiseur de fiches. La maçonnerie et le temple n'ont jamais connu pareil vénérable, et le sympathique abbé Hemmer, professeur à l'Institut catholique de Paris, a exprimé une grosse vérité en écrivant que *tous les délateurs ne sont pas pas au Grand-Orient*. Celui que M. Fava, mort évêque de Grenoble, appelait le Grand-Occident, le pape, aura eu son Bidegain.

Dans cette œuvre de potins, de mensonges et de perfidies, la responsabilité monte assurément de l'ouvrier au maître qui dirigeait, ordonnait et récompensait par une haute prélature [1] les travaux què nous connaissons. C'est M. Merry del Val qui écrivait à son agent à Paris : « Tâchez d'écouter beaucoup, de me rendre compte de tout et de parler peu » [2]. C'est M. Merry de Val, qui, pour n'être pas privé de ses misérables rapports, infligeait à Montagnini la privation de voir d'abord son père mourant, ensuite sa mère [3]. La justice demande que

1. Dépêche du 21 mai 1906.
2. C. 1388.
3. Lettres d'octobre 1905 et du 23 octobre 1906 (le *Matin*, jeudi 4 avril 1907).

dans une certaine mesure l'ouvrier en service commandé — mais quel service ! — soit déchargé d'autant.

Dans l'intérêt du bien public il était important de fixer dans un livre spécial des papiers qui ont droit à une publication autre que celle des feuilles volantes du journal. Ces petits papiers nous en disent beaucoup sur l'hypocrisie, la malignité et la perfidie de certaines gens : en nous les faisant connaître ils nous avertissent de nous mettre vis-à-vis d'eux sur nos gardes. L'histoire elle-même qui ne méprise par les petits et les mystérieux côtés peut profiter de ces documents ; c'est dans ce but qu'aux notes Montagnini on a ajouté des renseignements non dépourvus d'intérêt.

Les papiers Montagnini sont loin d'être ici au complet ; on ne trouvera que ceux qui offrent la marque de l'espionnage, de la délation, de la médisance ou de la calomnie, les *papiers-fiches*. Le texte a été généralement emprunté, ainsi que les démentis provoqués, au journal qui le premier a publié. En groupant toutes les fiches d'abord par catégories de personnes soit ecclésiastiques soit laïques, puis pour chaque personne d'après l'ordre chronologique, nous avons pensé rendre la connaissance des choses plus facile. Puissions-nous avoir réussi !

PREMIÈRE PARTIE

PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE

PREMIÈRE PARTIE

PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE

I

LES ARCHEVÊQUES

Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux.

Montagnini à Merry del Val

C. 965. 7 juin 1906.

... Lecot dit qu'il avait fini de voter, et il mit un billet dans l'urne. Il ne voulut pas laisser relire les lettres du Pape au cardinal Richard : il réclama pour la troisième fois... [1]

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

---

1. Cette fiche remonte aux jours de la première assemblée plénière des évêques de France qui eut lieu à l'archevêché de Paris, du mercredi 30 mai au vendredi 1er juin 1906. Le vote dont il est parlé ne peut être que celui qui porta sur cette question dont nous empruntons le texte à Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, dans sa lettre du 11 avril 1907 à Mme la comtesse de Franqueville, lettre publiée par le *Nineteenth Century* n° de juin et reproduite par le *Siècle* (17 juin) : « ... *Secundo*. Les évêques pensent-ils qu'il serait possible de constituer des associations qui, sans violer la loi de séparation,

Mgr Amette, archevêque titulaire de Sida, coadjuteur de l'archevêque de Paris, précédemment évêque de Bayeux.

Montagnini à Merry del Val

12 février 1905.

Lettre du cardinal Richard et du supérieur de Saint-Sulpice pour justifier que l'évêque de Bayeux est très dévoué au gouvernement.

---

maintiendraient saufs les droits essentiels de l'Eglise, sa constitution et sa hiérarchie ? » L'archevêque de Besançon ajoute cette réponse : « La majorité de l'assemblée pensa que cela était possible et le dit très librement, mais en soumettant respectueusement son opinion au jugement du Pape. » Cette parole confirme absolument ce qui dès le 2 juin fut publié par le *Temps* et le *Siècle*, à savoir qu'à la majorité de 22 voix, 48 *oui* contre 26 *non* sur 74 votants, les évêques se prononcèrent pour la formation d'associations cultuelles à la fois canoniques et légales. Ce vote historique fut donné dans la quatrième séance le jeudi 31 mai.

Rendant compte de la première journée de l'Assemblée plénière le *Temps* (n° du 24 août 1906) dit que « le cardinal Richard lut ensuite, et pour la bien faire comprendre, relut une lettre du pape à ses vénérables frères ». Il les exhortait à répondre aux questions qui étaient posées uniquement au point de vue du bien supérieur des âmes et de l'intérêt de leur patrie. » Le texte complet de cette lettre n'a pas été encore rendu public.

Le cardinal Lecot a fait insérer dans sa *Semaine religieuse*, l'*Aquitaine*, une courte note que l'*Univers* (10 avril) a reproduite. Cette réponse se borne à dire que « d'atroces calomnies, aussi absurdes que malveillantes, résulteraient de la publicité donnée à ces notes, tout à fait impersonnelles, si on les prenait comme l'expression de la pensée de celui qui les a écrites. » Elle dégage ensuite deux évêques, MM. Amette et Petit et laisse tous les autres à la perfidie du dossier.

Ce que dit de lui l'évêque d'Orléans.

(la *Petite République*, 7 avril 1907)

Paris, le 7 novembre 1905.

... J'ai vu hier Mgr Amette, qui arrivera à Rome vendredi pour rendre visite à votre Éminence. Il est partisan de l'acceptation de la loi, il soutient l'article de Gayraud et il me disait qu'il avait parlé dans ce même sens à Mgr Richard.

(le *Figaro*, 7 avril 1907)

6 mai 1906.

Mgr Amette est toujours pour les associations cultuelles.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

20 mai 1906.

Amette dit qu'il vient parler au nom de l'archevêque et du clergé en appuyant qu'il est archevêque lui-même.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

C. 1301. — Sc. 10. — P. 102. 8 décembre 1906.

Amette est mécontent qu'on ait réclamé l'avis du Cardinal et dit qu'à Rome tout se fait d'après le jugement de Richard... [1]

(l'*Autorité*, 9 avril 1907, *Procès Jouin*, p. 76)

---

1. Sauf la dernière, toutes les fiches du dossier diplomatique *Amette* sont antérieures à la première assemblée des évêques; elles indiquent quelle surveillance était exercée à Paris et à Rome sur les évêques français favorables à la formation des

Mgr Amette (très attristé) à Del Val

7 décembre 1906.

Le coadjuteur très attristé qu'on ne fasse pas de déclaration qu'il regarde comme *formalité sans importance*, très *ennuyé* aussi qu'on ne sache quoi faire ni où aller.

Le cardinal Richard et la réponse du S. Père *contre la déclaration.*

« Evidemment le terrain de la lutte suggéré par les jurisconsultes « comme seul avantageux pour l'Eglise » ne plait pas à Mgr le coadjuteur, dont l'opinion reste opposée à celle de l'archevêque.»

---

cultuelles et l'idée bien arrêtée déjà au Vatican de contrarier les *soumissionnistes.*

La fiche du 8 décembre 1906 est relative à la réponse faite par l'archevêque de Paris qui « inclinerait personnellement à refuser déclaration sans abandonner les églises » (Montagnini à del Val, c. 1289. — Sc. 10. — P. 140. — *Procès Jouin*, p. 73) à la demande Merry del Val du 4 décembre 1906 portée comme suit au dossier : « C. 1288. — Sc. 10. — P. 130. Avant de répondre sur la déclaration, je désirerais connaître l'opinion personnelle de S. E. Richard... » *Procès Jouin*, p. 73). Le 1er décembre 1906 M. Briand, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, avait adressé aux préfets une circulaire relative aux conditions d'exercice du *culte public* à défaut d'associations cultuelles. La continuation de l'ouverture des églises pour le culte public était soumise à la formalité de la déclaration prévue par la loi du 30 juin 1881 et par l'article 25 de la loi du 29 décembre 1905. La loi du 28 mars 1907 a supprimé par son article premier l'obligation pour *toutes* les réunions publiques de la déclaration préalable. Le refus papal de la déclaration fut envoyé de Rome le 6 décembre 1906.

Mgr Amette a donné au *Figaro* (2 avril 1907) des rectifica-

Mgr Delamaire, archevêque titulaire de Méthymne, coadjuteur de l'archevêque de Cambrai, ancien évêque de Périgueux.

Montagnini à Merry del Val

C. 1301. — Sc. 10. — P. 102. 8 décembre 1906.

... Richard a dit que Delamaire était également pour les déclarations.

(*l'Autorité*, 9 avril 1907, *Procès Jouin*, p. 76)

Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, ancien évêque de Moulins.

Dépêche de Montagnini au Vatican

Richard dit que Dubourg est également pour la déclaration.

(*Procès Jouin*, p. 76)

---

tions sur deux points principaux. Relativement à la fiche du 8 décembre 1906 il dit : « Je ne puis pas croire que Mgr Montagnini m'ait réellement prêté le propos dont il s'agit. En tout cas, j'affirme de la manière la plus catégorique que je n'ai jamais dit, ni à lui ni à d'autres, et même que je n'ai jamais pensé rien de pareil. » Sur le *soumissionisme* affiché dans la lettre du 7 novembre 1905 il déclara ceci : « Mon soumissionisme consiste à me soumettre en effet, pleinement, sans réserve, de bouche et de cœur aux directions du Saint-Siège. Je n'ai dit à personne, et par conséquent personne ne sait, authentiquement, de quelle manière j'ai voté à l'assemblée plénière de l'épiscopat. Mais quel qu'ait été mon vote, nul n'est autorisé à révoquer en doute mon absolue fidélité au Saint-Siège... »

Mgr Fuzet, archevêque de Rouen.

Montagnini à Merry del Val

31 décembre 1904.

Mgr Fuzet, archevèque de Rouen, m'a envoyé, il y a quelque temps, un volume fait par lui, intitulé : *Le Grand Séminaire*. Je suppose qu'il vous l'a également transmis. Je me bornerai donc à vous dire que, commentant le concile de Trente et faisant de nombreuses citations pontificales ou d'autres personnes éminentes, il espère justifier et donner un sauf-conduit à toutes les règles qu'il établit pour le grand séminaire. Mais, néanmoins, on sent percer son autoritarisme, son esprit hostile pour les sulpiciens et je dirai presque un intérêt spécial d'obtenir un clergé plus ignorant qu'instruit pour les temps dont il parle. Il me semble aussi que certaines pratiques extérieures sont exagérées, tandis que d'autres indiquent un relâchement dans l'éducation spirituelle.

Il me semble, enfin, que ce prélat ne tient pas compte de plusieurs dispositions du S. S. (le Saint-Siège).

Dans tous les cas, je conserve ce volume, que je tiens à votre disposition.

Mais si M. Fuzet a eu soin de m'envoyer ce volume, il s'est bien gardé, par contre, de me faire parvenir *sa lettre récente sur l'intervention du prêtre dans la politique et la dénonciation du Concordat*. L'écho de la mauvaise impression de cette lettre m'étant parvenu, je me suis mis en mesure de me la procurer et, l'ayant

lue attentivement, je dois faire observer (*sic*) le langage qu'il a employé, *langage que l'on trouve plutôt dans la bouche de Jaurès ou d'un ennemi de l'Eglise.*

La manière de voir de M. Fuzet n'est pas la même que celle de l'archevêque de Périgueux, ni non plus celle de l'évêque de Nancy. *Elle tend absolument à empêcher que le clergé exerce son droit d'électeur ou qu'il s'ingère de n'importe quelle façon dans les élections*, laissant les mains libres au pouvoir qui, de nos jours, est synonyme de persécution catholique.

On sait aussi que lorsque M. Fuzet était évêque de Beauvais, où il manœuvrait dans ce sens, il renvoyait du séminaire les ecclésiastiques qui avaient pris part aux élections.

Un très bon évêque me disait, relativement à la lettre de M. Fuzet, que ce dernier était le porte-parole du gouvernement et qu'un pareil document ne pourrait subsister sans que le Saint-Siège ne fit des remontrances [1].

MONTAGNINI.

(la *Petite République*, 5 avril 1907, et le *Petit Parisien*, *Procès Jouin*, p. 55)

---

1. Voici la première des trois remarquables réponses de Mgr Fuzet, atteint par *huit* fiches. Elle est adressée au *Petit Parisien* qui l'a insérée le 13 avril 1907.

Rouen, le 9 avril 1907.

Monsieur le Directeur,

Ce n'est qu'aujourd'hui que je lis le papier Montagnini me concernant, et que vous avez publié la semaine dernière. Je

Montagnini à del Val

(Sans date)

... De l'avis de Mgr Fuzet, le clergé de France est plus attaché que jamais au gouvernement.

---

vous serais très reconnaissant d'insérer dans votre journal la réponse qu'à mon grand regret je suis obligé de faire aux accusations de l'ancien conseiller de la nonciature de Paris. On adresse beaucoup de reproches au jeune diplomate. Je ne voudrais pas en ajouter, car je l'ai trouvé toujours fort aimable. Mais je suis bien forcé de convenir qu'il a été un peu étourdi à mon endroit. En effet, si, au lieu de recevoir toute faite par une plume *amie*, l'appréciation de mon livre *Le Grand Séminaire* (Paris, Roger et Chernovitz), il avait pris la peine de lire seulement l'Avant-Propos, il y aurait trouvé, venue d'une source qui lui est vénérable, la Sacrée Congrégation du Concile, l'approbation formelle de ce qu'il blâme...

L'étourderie du prélat accusateur éclate plus encore par le fait que l'ouvrage incriminé par lui était loué par le Pape même. Pie X, à qui j'avais eu l'honneur d'offrir mon livre, qui avait daigné le lire, je le sais, me fit écrire par son secrétaire d'Etat la lettre suivante :

« Il m'est on ne peut plus agréable de faire connaître à votre seigneurie illustrissime et révérendissime la satisfaction avec laquelle Sa Sainteté a daigné accueillir le délicat et filial hommage que vous venez de lui faire en lui offrant votre remarquable livre intitulé *Le Grand Séminaire* »...

Devant ces hautes approbations que valent les critiques et le procès de tendance que me fait Mgr Montagnini. Je proteste aussi contre « l'esprit hostile aux sulpiciens » qu'il me prête. Je déclare que dans l'organisation que j'ai donnée à mon Grand Séminaire j'ai suivi exactement les instructions que j'avais reçues de la bouche même de Léon XIII. Mgr Montagnini, dans sa fiche, ajoute, pour m'achever, que je me suis bien gardé de lui envoyer ma Lettre sur l'intervention du clergé dans la politique, et il la réprouve vivement. Je me borne à lui rappeler

Montagnini à S. E. le cardinal della Volpe, économe de l'Economat pour la propagande de la Foi, Rome.

10 janvier 1905.

L'archevêque de Rouen n'envoie plus depuis deux ans au comité français de Terre-Sainte de Paris la quête

---

que les lettres pastorales des évêques ne relèvent que du jugement du Souverain Pontife; que, loin de m'en cacher, j'ai envoyé cette lettre à tous les évêques de France, à plusieurs cardinaux à Rome, et au Vatican même, et que je n'ai reçu aucune remontrance; que je n'ai jamais empêché mon clergé « d'exercer son droit d'électeur », droit dont j'ai usé moi-même plusieurs fois; que j'ai demandé, dans les circonstances présentes, et que je demanderai encore au clergé de ne pas se mêler aux luttes des partis politiques...

Ce bon Montagnini croit « devoir faire observer », en finissant, que je suis « le porte-parole du Gouvernement, et qu'on trouve mon langage dans la bouche de Jaurès ou d'un ennemi de l'Eglise. » Rien que ça! C'est le cas de dire : regarde et passe.

Mais il est désolant de voir des laïcs acceptés comme oracles, tandis que des évêques sont dénoncés, d'autres écartés et suspectés, même lorsqu'ils sont désignés à la confiance du Saint-Siège par les votes unanimes de l'Episcopat ; il est désolant de voir la grande et noble politique pontificale compromise, et peut-être égarée par des informations données à la légère et de parti pris. Je me demande si la prochaine assemblée des Evêques n'aura pas le devoir de supplier le Souverain Pontife de condamner ces agissements, et de vouloir bien, s'il juge à propos d'user de son incontestable et salutaire droit de police ecclésiastique sur tous les diocèses, l'exercer par des hommes d'une autorité et d'un mérite reconnus, et suivant les règles canoniques de l'Eglise.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

habituelle, et cela, malgré les réclamations répétées faites auprès de Mgr Fuzet. Il paraîtrait que Mgr l'archevêque s'abstiendrait de cet envoi parce que ce comité n'est pas approuvé par le gouvernement [1].

(le *Matin*, 7 avril 1907)

Au Cardinal del Val

10 novembre 1905.

... Réunion d'hier chez le card. Richard. L'archevêque de Rouen, *lui-même*, très déférent, a protesté de sa pleine et prompte obéissance au Saint-Siège...

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

---

1. A la date du 11 avril, la *Petite République* a publié la lettre suivante adressée par Mgr Fuzet au *Journal de Rouen* qui avait reproduit le document du *Matin* :

Monsieur le directeur.

Puisque vous avez publié hier le petit papier Montagnini racontant que depuis deux ans je n'envoie pas au comité de Terre-Sainte de Paris la quête faite le vendredi saint en sa faveur, je suis bien aise de saisir cette occasion pour faire connaître que j'adresse cette quête « directement » à Son Eminence le cardinal Gotti, préfet de la Propagande, dont les reçus sont au secrétariat de l'archevêché.

J'ai demandé à Son Eminence la permission de lui faire cet envoi, parce que, sollicité à la fois par deux Franciscains, qui se disaient également autorisés à leur remettre les fonds recueillis, j'ai cru prudent d'agir ainsi pour que les aumônes des fidèles soient employées à leur destination. En Normandie, nous aimons bien à savoir ce que devient l'argent que nous donnons. Voilà tout le mystère. Il n'est pas nécessaire de chercher une explication aussi ridicule que méchante d'intention.

Montagnini à del Val

7 mars 1906.

... Lettre écrite par Rouen à ses amis pour agir et accepter...[1]

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

Merry del Val à Montagnini

18 août 1906.

... Avant que le Saint-Siège se prononce à ce propos.

---

1. Montagnini veut sans doute parler du *Mémoire confidentiel* brochure de 51 p., in-8 carré — Imprimerie L. Mégard à Rouen , mais justement attribué au très savant archevêque de Rouen, adressé aux évêques et qui fut discuté à la première assemblée. Le mémoire est intitulé : *Les Associations cultuelles en Allemagne : législation et documents relatifs à l'attitude prise par le Saint-Siège et par l'épiscopat.* Le *Siècle* (27 et 28 août 1906) en a publié intégralement la préface et la conclusion. L'évêque d'Orléans donna au *Gaulois* (3 septembre 1906), pour répondre au travail absolument achevé de l'éminent métropolitain de Normandie, une prose abondante qui remplit sept colonnes du journal à grand format et s'étendit sur trois mètres à peu près de longueur. Ce produit du plus prolixe des journalistes de l'épiscopat a pour titre : *l'Encyclique du 10 août. Ses prohibitions. Mémoire juridique et théologique.* Mgr Touchet croyant renforcer ses arguments en les coulant dans l'injure vint à écrire ceci : « Au surplus et au fond : Il faut être d'une *singulière ignorance* ou d'une *insigne mauvaise foi* pour assimiler les associations allemandes aux associations françaises. » Toute cette rhétorique d'un journaliste qui ne se possède plus, ne méritait que quelques notes sèches et précises. Ceux qui s'intéressent à ces querelles d'évêché à évêché liront avec pleine satisfaction les fines et mordantes observations signées « E. Prudent » parues dans le *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen* (16 septembre 1906).

je vous prie de demander à Groussau si, dans l'espèce, il s'agit ou non d'associations cultuelles, bien que l'archevêché affirme que l'association en question *n'a rien de cultuel...* [1]

(le *Matin*, 9 avril 1907)

A del Val

26 octobre 1906.

... A son conseiller Lef... (Lefebvre ch. hon., membre de l'officialité, curé de Sainte-Madeleine), Rouen se plaint parce que l'on ne sait que faire...

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

A del Val

9 décembre 1906.

... Lettre pastorale de Rouen qui donne la réponse entière de Sa Sainteté, violant le secret [2].

Lettre à ce sujet du card. Richard.

(l'*Autorité*, 9 avril 1907)

---

1. Mgr Fuzet avait songé à former une association pour la sauvegarde des intérêts et des biens des séminaires de son diocèse.

2. Le démenti à cette fiche est donné dans la lettre suivante envoyée au *Journal de Rouen* par Mgr Fuzet de sa résidence de villégiature dans le Gard.

Saint-Emétéry, 11 avril.

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de recourir encore à votre obligeance pour signaler l'erreur que contient à mon endroit cette note Montagnini que vous avez publiée hier dans le *Journal de Rouen* :

« Lettre pastorale de Rouen qui donne la réponse entière de Sa Sainteté, violant le secret. »

Le cardinal Merry del Val à M. Montagnini

8 décembre 1906.

« Un paroissien Toulouse télégraphie évêque a fait déclaration. Priez archevêque Paris communiquer immédiatement à archev. Toulouse que Sa Sainteté n'autorise pas les déclarations et qu'il désire l'uniformité dans l'épiscopat.

« N.-B. — Laissé en copie au card. Richard, le 8 déc. au matin. »

Si Mgr Montagnini avait lu avec attention ma lettre pastorale il aurait vu que je n'y violais pas le secret pontifical.

Le secret, en effet, n'était imposé dans la réponse de Sa Sainteté que pour les « deux premiers articles » et je n'en ai nullement fait mention. Ainsi j'avais toute liberté pour signaler les autres dont la connaissance devait fixer la conduite du clergé et des fidèles.

Veuillez, etc.,

✝ Frédéric FUZET,
archevêque de Rouen.

La lettre pastorale portant communication des instructions pontificales aux curés et aux fabriciens du diocèse de Rouen publie le texte latin des décisions du Saint-Siège. Quelques journaux religieux comme l'*Univers* (11 décembre 1906) donnent la traduction française du texte pontifical. Les réponses du Pape à douze questions posées indiquent la conduite des catholiques par rapport au séquestre, à la location des biens ecclésiastiques, à l'acceptation des revenus, à la soustraction des fonds pour messes et fondations pieuses, à la revendication de droits devant le Conseil d'Etat par les prêtres appelés sous les drapeaux, à la continuation du culte public, à la manière d'agir d'un curé légitime en face des intrus. Ce fut la publication de ces intéressantes et fort pratiques questions qui agita si fort Montagnini.

Réponse de M. Montagnini

9 décembre 1906.

« Encore les déclarations. L'archevêque de Paris a communiqué en retard. Rouen, Bordeaux et Toulouse se sont rétractés.

Mgr Germain, archevêque de Toulouse.

Merry del Val à Montagnini

C. 1299 *bis*. 7 décembre 1906.

Curé de Calmont, du diocèse de Toulouse, télégraphie que son archevêque a prescrit la déclaration. Veuillez prévenir le cardinal de Paris pour qu'il fasse connaître de suite à l'archevêque de Toulouse que Sa Sainteté n'autorise pas la déclaration et veut l'uniformité épiscopale.

Laissé une copie au cardinal Richard le 8 décembre au matin.

(*Procès Jouin*, p. 76. Communiqué par M. Mornet, substitut)

Mgr Luçon, archevêque de Reims, précédemment évêque de Belley.

Merry del Val à Montagnini

(Sans date)

D'après les renseignements particuliers reçus, on a su que le cardinal Richard ne verrait pas d'un bon œil

le transfert de Mgr Luçon, quoiqu'il soit le premier désigné sur la liste.

Que votre Seigneurerie se rende immédiatement à l'archevèché de Paris et lui demande si les renseignement sont exacts[1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

Mgr Mignot, archevêque d'Albi.

Très confidentielle. 27 février 1906.

Del Val à Montagnini

Très cher Monseigneur,

Deux mots seulement dans la plus grande confidence.

J'ai reçu la lettre du card. Richard au sujet de la prochaine assemblée.

---

1. Il s'agissait de pourvoir à l'archevêché de Reims vacant par le décès du cardinal Langénieux survenu le 1er janvier 1905.

La dépêche Merry del Val nous apprend que les deux noms proposés au Pape, à la suite de celui de l'évêque de Belley, furent ceux de MM. Dubourg, évêque de Moulins et Chapon, évêque de Nice.

Le cardinal Richard, qui fut *évêque de Belley*, ne maintint pas sans doute son opposition, puisque M. Luçon fut transféré à Reims le 21 février 1906. Depuis, M. Dubourg a été transféré à Rennes où il succède au cardinal Labouré dont la maladie fut rendue subitement mortelle, comme on sait, par la peine qu'il éprouva de certaines lettres reçues émanant de réactionnaires. Mgr Chapon attendra peu une élévation qu'il devra à l'oubli de son libéralisme d'antan et à sa rédaction de la lettre sur les congrégations au Parlement.

Son Eminence me dit qu'en se tenant aux instructions, il a choisi les membres de la commission préparatoire parmi les évêques des deux tendances, et que ça va bien.

Le choix de l'archevêque d'Albi me préoccupe un peu parce que je connais ses idées et celles des personnes qui, en France, en Angleterre, et ailleurs, forment un groupe qui se rapproche beaucoup de Loisy[1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

Montagnini à del Val

7 mars 1906.

... Albi agite près d'Orléans et des nouveaux évêques pour être rapporteur...[2]

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

---

1. Cette commission préparatoire fut composée de huit membres : les cardinaux Richard, archevêque de Paris, Lecot, archevêque de Bordeaux, Coullié, archevêque de Lyon, Labouré, archevêque de Rennes, de deux archevêques non cardinaux, Mignot, archevêque d'Albi et Fulbert Petit, archevêque de Besançon, de deux évêques, ceux de Soissons, M. Deramecourt et de Luçon, M. Catteau.

Cette assemblée avait pour mission de préparer le programme de l'assemblée plénière des évêques ; elle avait été demandée par Merry del Val (9 février 1906) : sa première réunion se fit à l'archevêché de Paris le 3 mars 1906.

Le choix de Mgr Mignot, regardé dans son milieu comme un théologien avisé, et dans le monde savant comme un exégète de premier ordre, s'imposait. L'archevêque d'Albi passe pour être un administrateur clairvoyant et pratique. Il n'y a évidemment à le méconnaître ou à le mépriser que les esprits obtus que l'on rencontre en France et ailleurs.

2. Le nom d'Orléans revient souvent dans les fiches Montagini ; le nom est bien beau pour désigner un prélat qui fait

Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon.

Montagnini à Merry del Val

Chamonix, 17 septembre 1906.

J'ai vu l'évêque de Troyes qui est tout à fait satisfait de l'assemblée épiscopale.

... Selon lui, l'archevêque de Besançon travaillait en dessous et continuait à mener la campagne pour faire entrer le Saint-Siège dans les accommodements[1].

(le *Matin*, 27 avril 1907)

---

dans le dossier si lamentable figure. On le retrouvera plus loin dans la fiche Dadolle, évêque de Dijon.

Mgr Mignot fut dans la commission préparatoire et plus tard dans l'assemblée plénière, secrétaire. Il proposa, dit-on, à ses collègues un projet de canoniques légales qui lui fait beaucoup honneur ; ce projet est resté secret.

1. Ce prélat courtisan qui fait métier de délateur est M. de Pélacot : venant à la suite de cette méchante œuvre, son élévation à l'archevêché de Chambéry (15 avril 1907) — antérieure cependant à la première publication *complète* de la fiche par le *Matin* (samedi 27 avril) — est un scandale. M. de Pélacot est mort le lundi 5 août 1907 à Troyes dont il était resté, après la prise de possession de son nouveau siège le 15 juin, administrateur. Ce gentilhomme *né*, décoré de la légion d'honneur en raison de ses services d'aumônier pendant la guerre franco-allemande, pour s'être fourvoyé dans l'officine du 10 de la rue de l'Elysée, a subi, avant de descendre dans la tombe, une terrible humiliation.

Le 31 mars le *Figaro* ayant donné un simple aperçu du dossier et dit, sans publier le texte de la fiche, taisant avec soin le nom de l'épiscopal délateur, que l'archevêque de Besançon était accusé « d'avoir informé le gouvernement de ce qui s'est passé à l'assemblée épiscopale » — (à noter que la vraie fiche ne dit pas cela) — Mgr Fulbert Petit, mis au courant par un

Mgr Servonnet, archevêque de Bourges.

Rapport confidentiel à del Val

C. 1195. — Sc. 25. — P. 137. 11 octobre 1906.

... Mgr Servonnet mérite des louanges pour sa façon de s'exprimer contre les idées modernistes. Il n'est pas trop tôt cependant que le bon archevêque fasse une telle amende honorable, car ce fut à Bourges qu'il per-

---

rédacteur même du *Figaro*, s'écria : « C'est une infamie ! » Il ajouta : « Je n'ai rien à démentir et je ne veux rien démentir. Il y a des choses que l'on traite par le dédain... Je n'ai pas de déclaration à faire. Il est inutile d'entrer dans des détails et de mettre en cause telle ou telle personnalité. on ne dément pas des calomnies ; on passe et l'on oppose le dédain de certaines appréciations. »

(le *Figaro*, 1er avril 1907).

Le cardinal Secrétaire d'Etat fut très satisfait de ces dires inexacts qui lui permirent d'envoyer rapidement pour cicatriser la blessure de l'archevêque le baume de sa franchise. La fiche de consolation expédiée du *Palais du Vatican*, 4 avril 1907, déclarait que « Mgr Montagnini ne vous a jamais dénoncé au Saint-Siège de pareille faute. Je dois donc supposer que la note, trouvée, paraît-il, parmi ses papiers, doit réfléter l'opinion irréfléchie de quelqu'un d'autre et que lui-même n'y attachait aucune importance. »

Le public ne savait alors de l'affaire que ce qu'en avait révélé brièvement et inexactement le *Figaro* ; il ne connaissait pas la lettre du 17 septembre 1906 qui fut publiée seulement par le *Matin* du samedi 27 avril 1907. Mais le cardinal en savait plus long que le public puisqu'il avait sous la main la lettre — non une note de carnet — de dénonciation. Le *Matin* fit suivre sa publication de paroles à retenir. « L'univers diplomatique que le cardinal Merry del Val a pris plusieurs fois à témoin dans

mit, il y a quelques années, la réunion du congrès ecclésiastique, qui fut le point de départ de ces abbés démocrates du *Sillon* et des autres abbés critico-libéraux innovateurs et ayant des tendances à s'affranchir de l'obéissance aux évêques et à Rome...[1]

(*Procès Jouin*, p. 44 et 45, citation de Me Mornet, substitut)

---

ses démêlés avec la France, pourra voir par la présente ce que vaut la parole du secrétaire d'Etat du Saint-Siège. »

Ajoutons que M. l'archevêque de Besançon, célébrant le 25 mai 1907 le 50e anniversaire de sa consécration sacerdotale, reçut à cette occasion de la secrétairerie d'Etat le titre « d'assistant au trône pontifical » qu'il aurait pu avoir vingt ans plus tôt si, comme tant de ses jeunes collègues, il avait voulu en verser le prix, (348 fr. 50 cent. : 308,50 pour la taxe et 40 fr. pour l'agence).

1. Le congrès des *œuvres sacerdotales* dont le promoteur, M. Servonnet, archevêque de Bourges est visé dans la fiche, se tint en effet à Bourges dans la première quinzaine de septembre 1900. Le discours d'ouverture fut prononcé par M. Servonnet lui-même qui proclama avec joie les bénédictions dont lui et son congrès furent l'objet. « Messieurs, dit-il, il y a ici 50 évêques, archevêques et cardinaux qui vous souhaitent avec nous la bienvenue, qui applaudissent à vos travaux. » Le « bon archevêque » dit la consolation qu'il éprouva en voyant arriver Titi, *consolatus est nos Deus in adventu Titi. Titi* premier c'est M. Petit, archevêque de Besançon, « ce prélat si considérable » ; *Titi* second c'est le révérendissisme abbé de Fontgombault, « l'illustre fils de saint Bernard ». M. Servonnet loua M. le député Lemire, — un autre ami (?) de Montagnini —, président de la commission d'initiative, « l'excellente *Vie catholique* » de l'abbé Dabry ; il dénonça certaine école d'aujourd'hui. « Elle est bien connue, affirma-t-il, et personne ici ne « s'étonnera, sans doute, que j'y fasse allusion. Il s'agit

Mgr X..., archevêque de...

Au cardinal Merry del Val

Paris, 9 avril 1905.

J'ai l'honneur d'accuser réception de la vénérée lettre de Votre Eminence en date du 2 courant, n° 10.969, et de vous rapporter l'entretien que j'ai eu avec l'éminent cardinal Richard.

L'éminent prélat m'a, avant tout, mis au courant d'une enquête faite par ordre du Saint-Siège sur le compte d'un archevêque, enquête dont il m'a confiée le résultat que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint. Je me fais un devoir de vous informer qu'à la fin de juillet, exactement au moment de la rupture des relations diplomatiques, s'est présentée à moi une dame plutôt âgée pour me dire qu'une de ses amies avait

---

de cette forme particulière de gallicanisme qui fait des réserves, qui entretient et suscite des défiances, pour ne rien dire de plus, en présence des instructions et des volontés du Souverain Pontife les plus clairement exprimées, les plus réitérées et les plus graves. »

L'archevêque-président exhiba glorieusement l'approbation de Léon XIII au congrès donnée par le cardinal Rampolla le 9 janvier 1900. Il y alla finalement d'un touchant couplet patriotique sur l'amour de la patrie actuelle (1900), présente, vivante sous nos yeux, à la fin de ce siècle, avec les institutions qu'elle s'est données et pour lesquelles l'Eglise, dans sa liturgie, adresse, chante ses prières au Dieu tout-puissant : *Domine salvam fac Rempublicam* ... » (*Questions actuelles*, n° du 10 novembre 1900, p. 166). 1900 ! 1907 ! Ah ! M. Servonnet, M. Servonnet ! *Quantum mutatus ab illo* !...

en sa possession des lettres très compromettantes que lui avaient adressées un archevêque ; ne pouvant plus obtenir de ce dernier aucune aide, elle voulait s'en défaire, en provoquant, si c'était nécessaire, un scandale.

N'ayant pu obtenir d'autres données plus précises, et craignant qu'il ne s'agisse d'une vengeance, je me suis borné à donner quelques bons conseils à cette dame, conseils qu'elle m'a promis de suivre.

Un quinzaine de jours plus tard, je reçus la lettre ci-jointe, dans laquelle on me proposait de prendre des informations dès qu'une occasion sûre se présenterait, avant d'en informer Votre Eminence. A présent que je crois qu'il s'agit de la même personne, des mêmes lettres et du même prélat dont m'a parlé le cardinal Richard, je me suis cru dans l'obligation de rapporter ce que j'expose ici à Votre Eminence[1].

(le *Figaro*, jeudi 2 avril 1907)

---

1. Ici un rapprochement de lettres s'impose. Il est amusant de regarder, à l'aide d'un document *authentique* — bien qu'en ait dit le principal intéressé à l'un de ses compères de Rome à la date du 27 avril 1907, — le joyeux fondé de pouvoirs pontificaux en France, pour qui la vie parisienne avait peu de secrets, traitant gravement de la moralité d'un archevêque français avec une dame... *plutôt âgée*. — Voici la plaisante lettre que le *Matin* (numéro du dimanche 21 avril 1907) a publiée du camarade de noces, un *monsignor italien*, dit-il :

Rome, 72, rue Federico Cesi, 26 décembre 1905.

Mon très cher Charlot,

Je te remercie de tes bons souhaits. Je te souhaite de

bonnes fêtes de Noël et une bonne année. Je ne te souhaite pas autre chose que de nous revoir, soit à Paris, soit à Rome. Qui sait ? Mais, dans tous les cas, j'ai besoin de te revoir et de te narrer bien des choses.

Ma gracieuse amie m'a envoyé de Paris une lettre dans le même courrier que la tienne. Ces deux lettres ont donc fait pour ainsi dire un voyage de noces ; quel beau présage ! Mais, écoute, tu aurais affaire avec deux jaloux : parce qu'avec le mari il y a moi aussi. Je lui ai répondu en lui disant d'aller te voir et en faisant ton éloge, ce qui t'est dû. Mais la pauvre petite doit partir en janvier, et, en raison de cela, je crains bien qu'elle ne puisse aller te voir, surtout un personnage important comme toi. Ils habitent boulevard de.... n°... : la femme se nomme Olga X... : c'est une bonne catholique ; mais le mari est encore protestant, quoiqu'ayant beaucoup de sympathie pour notre religion. On devrait le faire catholique lui aussi. La femme est un ange de gentillesse, une enfant pleine d'ingénuité et très rusée d'esprit.

J'ai fait ici la connaissance de la sœur de Mgr G..., la comtesse Y..., pour laquelle il m'avait donné une lettre d'introduction. Il y a deux splendides jeunes filles. Tu me manques, toi aussi, pour m'aider dans cette corvée, c'est-à-dire pour faire la cour à quatre dames, car il y a en plus une demoiselle amie. Nous pourrions partager en parties égales. Veux-tu venir ?

Rien de nouveau à Rome. Tout le monde attend l'attitude que va prendre le S. P. vis à vis de la France. Que le S. P. se montre énergique et ferme. *Aux grands maux, les grands remèdes.* Voici mon opinion. Quelle est la tienne ? Mais, je comprends que tu ne peux rien dire.

J'ai envoyé aux dames D... une belle carte illustrée de Noël. J'y ai joint une photographie du S. P. et sa bénédiction.

Elles ont été très contentes. Mon grand frère que tu as connu veut venir ici le printemps prochain. Cela me fait plaisir, tu dois le comprendre.

Je t'embrasse cordialement.

Le *Matin* fait suivre la lettre de cette communication :

« Quelques membres de la sous-commission d'enquête ont

fait lire cette missive à l'abbé Lemire et ont malicieusement insisté pour connaître l'opinion qu'il en avait. L'honorable député d'Hazebrouck s'est ingénûment récusé et s'est borné à trouver un peu... compliquée la partie de plaisir proposée par son ami à M. Montagnini. »

L'abbé Lemire est un bon prêtre qui a pour ses adversaires l'indulgence facile.

II

LES ÉVÊQUES

Mgr Belmont, évêque de Clermont.

Montagnini à Merry del Val

(Sans date)

... Lecture du procès-verbal des assemblées de la commission préparatoire.

A ce moment, Mgr l'évêque de Clermont se lève et de but en blanc lit une note de laquelle nous rapportons ceci :

« Nous n'avons peut-être pas tous très bien entendu l'encyclique, probablement le pape serait satisfait et nous permettrait de constituer des canoniques légales. Donc quatre évêques en leur nom propre pourraient provoquer une déclaration du gouvernement à la tribune ou du Conseil d'Etat ».

Le rapport du vénéré Mgr Rumeau, qu'on reprendra tout à l'heure, nous apprendra le débat de la commission sur ce système et le refus des autres. En tous cas,

l'assemblée manifeste une répugnance pour cette proposition. Mgr de Clermont se rassied...[1]

(le *Figaro*, 9 avril 1907)

Mgr de Bonfils, évêque du Mans.

Montagnini à Merry del Val

(Sans date)

... L'évèque du Mans a acheté une villa dans son diocèse en vue de la séparation...[2]

(le *Figaro*, 5 avril 1907)

Clermont-Ferrand, 14 avril.

1. L'évêque de Clermont, mis en cause dans la publication des papiers Montagnini, fait paraître ce soir, dans la *Semaine Religieuse*, le communiqué suivant :

« Plusieurs journaux donnant un soi-disant compte rendu d'une des séances de l'assemblée générale des évêques ont mêlé le nom de l'évêque de Clermont au récit de paroles qui auraient été prononcées à cette séance. La *Semaine Religieuse* est autorisée à déclarer que ce récit est complètement inexat.

(Dépêche du *Petit Parisien*, 15 avril 1907).

2. On lit dans le *Figaro* du 7 avril :

Mgr de Bonfils, évêque du Mans, nous adresse ce petit mot, que nous nous empressons d'insérer :

« En offrant à monsieur le rédacteur en chef du *Figaro* ses salutations distinguées, l'évêque du Mans le prie de démentir l'information parue à son sujet dans les papiers de Mgr Montagnini (5 avril).

Il n'a point acquis et n'a pas songé à acquérir une villa dans le diocèse. »

Mgr Bouquet, évêque de Chartres, ex-évêque de Mende.

Montagnini à del Val

C. 965. 7 juin 1906.

... Attitude des évêques et de Monseigneur Richard pendant l'assemblée. Tarentaise et Bouquet ont une attitude irrévérencieuse, à l'égard de Richard ; rappelé à l'ordre par l'évêque de Perpignan.

Eux deux seuls applaudirent quand la majorité se prononça [1].

On désire que le pape soit mis au courant.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907, et *Procès Jouin*, p. 62)

Ce bruit a dû venir de ceux qui cherchent à entraver l'œuvre du Denier du culte dans le Maine. »

✝ Marie-Prosper, év. du Mans.

5 avril 1907.

L'ancien curé de Saint-Roch, à Paris, qui postula et fit postuler si longtemps près du gouvernement un évêché, très surpris de la fiche le concernant, s'empressa d'infliger à Montagnini un démenti retentissant. Le 6 avril, au soir, la *Sarthe*, le *Nouvelliste de la Sarthe*, l'*Univers*, etc., publiaient son opposition. La mauvaise humeur qu'il manifeste à la fin de ses petites lignes au *Figaro* et qui lui dicte une imputation singulière ne s'explique que d'une manière : l'évêque du Mans qui possède auprès de son palais un parc magnifique et s'en va néanmoins à la campagne par ce temps de persécution, est-il bien fondé à écrire à des instituteurs une lettre contre le superflu du luxe actuel, telle était la pensée générale des Manceaux en 1906-1907. La presse s'en était fait l'écho (v. le *Siècle*, vendredi 10 août 1906). Elle souligna aussi l'empressement de cet évêque, qui devait à la République sa crosse et sa mitre, à supprimer par voie d'ordonnance le chant du *Domine, salvam* qu'un Décret de Pie IX, non révoqué, avait rendu sur la demande du ministre des Affaires Etrangères, le 9 octobre 1875. (Le *Temps*, 6 janvier 1906).

1. M. Bouquet est le *pieux* et *savant ami*, ex-aumônier du lycée

Mgr de Briey, évêque de Meaux.

Merry del Val à Montagnini

(Sans date)

Mgr le sous-dataire a demandé au S. P. de vouloir conférer la croix de Saint-Grégoire le Grand au comte Guy de Puy-Fontaine, qui doit épouser une fille du comte d'Avricourt. S. S. avant d'adhérer à une telle requête voudrait connaître l'avis de l'évêque dont dépend l'intéressé. Celui-ci est lieutenant de hussards à

Saint-Louis, professeur honoraire de la Faculté de Théologie, que le poète François Coppée a honoré de la dédicace de sa *Bonne souffrance.* Arrivé au siège épiscopal de Mende après maintes difficultés, — le nonce Lorenzelli le goûtait fort peu —, il passa très facilement à celui de Chartres le 21 févier 1906 *par la miséricorde de Montagnini et la grâce divine du « très bon Piou »*, qui s'était assis député de Mende, aux élections de 1906, après avoir tâté de plusieurs autres circonscriptions.

L'antagoniste épiscopal désigné par la fiche est M. de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, un homme *né* comme M. de Troyes-Chambéry; dans ses armes il porte *De gueules au casque d'argent taré de profil!* sa devise assez prétentieuse pour un mortel, *Non putresco*, ne s'applique évidemment point au produit cuisiné par Montagnini dans sa casserolle.

On lit dans l'*Autorité* du 10 avril :

« Nous avons reçu la lettre suivante de Mgr Bouquet, évêque de Chartres.

Chartres, le 7 avril 1907.

Monsieur le directeur,

Je lis seulement aujourd'hui les documents tirés des papiers de Mgr Montagnini, que vous publiez, qu'on me prête une attitude irrévérencieuse à l'égard de S. E. le cardinal Richard, pendant la première assemblée des évêques. J'oppose le plus

Meaux. Mais *il semble difficile que l'évêque de Meaux* puisse donner des renseignements sur un militaire qui n'a pas de résidence fixe dans son diocèse et d'ailleurs Mgr Spolverini ignore le diocèse d'origine de l'officier.

Cependant, puisque celui-ci a été l'élève des Jésuites d'abord rue de Madrid, 7, puis rue des Postes, S. S. veut que votre S. se procure des renseignements sûrs, mais confidentiels, sur le comte de Puy-Fontaine dans l'un des collèges sus-indiqués. On pourra vous dire en outre à quel diocèse il appartient. Si les renseignements

---

formel démenti à cette accusation toute gratuite et je vous prie d'en donner connaissance à vos lecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

HENRI-LOUIS,
évêque de Chartres.

Nous dirons simplement qu'entre Mgr Bouquet et Mgr Montagnini, nous n'avons pas à prendre parti. »

M. Bouquet s'était aussi empressé de télégraphier au *Temps* le 7 avril, un communiqué plus détaillé :

« L'évêque de Chartres oppose le plus formel démenti à la citation tirée par le journal *l'Autorité* des papiers de Mgr Montagnini qui lui prête une attitude irrévérencieuse à l'égard de S. Em. le cardinal Richard pendant l'assemblée des évêques au mois de mai dernier. L'accusation est toute gratuite et ne repose sur aucun fondement, personne à sa connaissance n'ayant manqué de respect au vénéré cardinal de Paris ; c'est une calomnie qui s'ajoute à tant d'autres que l'on attribue au représentant de la nonciature et contre laquelle Mgr l'évêque de Chartres proteste énergiquement. »

Il est aisé de voir l'insistance du prélat pour dégager Montagnini... en abandonnant l'autre.

des Jésuites de la rue de Madrid n'étaient pas suffisamment certains, l'intention du S. P. serait que vous vous adressiez à l'évêque diocésain, *à moins que n'ayant pas une confiance en cet évêque*, les circonstances actuelles ne vous suggèrent de vous abstenir de faire une demande directe [1].

De toute façon, vous voudrez me fournir tout ce que vous pourrez recueillir sur l'officier en question.

(la *Petite République*, 11 avril 1907)

Mgr Dadolle, évêque de Dijon.

Mgr Touchet à Mgr Montagnini

2 juin 1906.

Mon cher ami,

Je vous envoie une dernière lettre et un dernier texte à communiquer au secrétaire d'Etat. Prenez-en connaissance.

La petite harangue que je prononçai lundi était jetée sur des paperasses du Palais d'Orsay, horribles pour avoir traîné six semaines sur la table de la chambre à coucher. Ce n'était pas écrit : c'était griffonné. Mgr Dadolle m'avait promis de me les rendre pour que je les recopie et les annexe au procès-verbal suivant la

1. Il y a donc des évêques français en qui Montagnini peut n'avoir pas confiance. M. de Briey sur le compte duquel Rome n'est pas encore édifié bien qu'il occupe le siège de Bossuet depuis plus de *vingt-sept* ans, serait-il dans cette catégorie ?...

demande de la minorité. Je devais les lui prendre à la cérémonie du Sacré-Cœur. Il les avait oubliées à son hôtel que j'ignore. Il devait me les envoyer ; il ne les a pas envoyées ; au courrier de ce matin qui devait me les apporter, rien ; au courrier de midi, rien ; au courrier du soir, rien. Mgr de Quimper m'avait prévenu, plus défiant que moi.

Alors j'ai refait rapidement mon discours et sans hésiter, liant un des secrétaires par le secret pontifical dont j'étais moi-même lié, j'ai fait copier mon manuscrit en trois exemplaires (ce que je n'aurais pu faire moi-même). J'ai agi ainsi par urgence et nécessité. Ne crois pas avoir failli. Mon secrétaire a cinquante ans passés, est très sûr et très saint homme. J'avouerai mon péché au pape. En attendant je me tiens tranquille en conscience.

J'ai envoyé un exemplaire au cardinal afin qu'il l'annexe au verbal. Mais comme j'ai un petit soupçon que vous devinez, j'en envoie un autre exemplaire au secrétaire d'Etat — par vous avec la petite et suprême note[1].

(le *Matin*, 25 avril 1907

---

1. Le papier publié par le *Matin* à la date seulement du 25 avril est l'une des pièces les plus intéressantes du dossier. M. Dadolle, évêque du Pape, est-il assez touché par son collègue d'Orléans, nommé concordatairement ? M. Touchet étale-t-il assez inconsciemment côte-à-côte sa belle âme, âme tant timide et grosse de scrupules, et sa conduite de délateur ! Vrai ! la Pucelle d'Orléans doit être fière de son panégyriste !... Le

Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié.

Au cardinal Merry del Val

Paris, 23 août 1906.

Je vous rapporterai enfin que l'évêque de Saint-Dié s'est plaint de la réunion de Besançon pour la nomination de l'évêque de Digne. L'archevêque (de Besançon) avait fait exclure Labeuche de la terne (liste de trois noms); après quoi, les votes les plus nombreux furent

---

bouillant Dubillard, évêque de Quimper, récemment promu archevêque de Chambéry, se trouve-t-il, par le bavardage de l'ennemi des cultuelles canonico-légales, en fâcheuse posture!

Ce fut sans doute pour parer le coup terrible que devait porter à l'union tant désirée des « très bons » prélats la divulgation inévitable de la fiche Touchet, que le Vatican manda à Rome, seul d'abord, M. Dadolle, avant l'assemblée des évêques, en janvier 1907, puis après ladite assemblée, MM. Dadolle et Touchet. M. Dadolle fut reçu le 12 janvier par le Pape; peu après, le 22 du même mois, MM. Touchet et Dadolle vinrent à Rome et ayant vu *ensemble* le Pape le 24, rentrèrent en France le 26. La préparation des travaux de la 3ᵉ plénière et la mise au point de la déclaration des évêques qui trouva à Rome la signature des évêques tant absents que présents, dit-on, n'expliquent pas complètement ces voyages. Le silence de M. Dadolle frappé par la fiche est un succès qui a été le fruit d'une longue et savante opération. M. de Franqueville, propriéde l'immeuble où se tint la troisième assemblée, et diocésain de Dijon, coopéra — à son insu peut-être — à une union que les cœurs réclamaient moins que la galerie. La presse religieuse publia en effet le 12 janvier cette information qui n'était banale que pour le public: « Mgr Touchet, quoique souffrant, assistera à l'assemblée. Il logera à la Muette où un appartement a été préparé aussi pour Mgr. Dadolle, évêque de Dijon... » (v. *Univers*, 12 janvier 1906). Si la Muette pouvait parler!...

donnés au vicaire général de Saint-Dié. De sorte que Mgr Foucault fut ensuite désagréablement surpris de voir Labeuche nommé ; il concluait que, dans ces conditions, il ne se donnerait plus la peine de se présenter à la réunion...[1]

le *Figaro*, 4 avril 1907)

1. Malgré son éviction M. Labeuche fut nommé évêque le 13 juillet 1906, mais non de Digne dont le siège fut attribué à M. Castellan, prêtre marseillais, de Belley. Se rappelant tout ce qu'il devait à Montagnini il eut hâte d'envoyer au cardinal Merry del Val le lendemain de l'expulsion, une lettre de protestation. Il est le seul évêque français ayant publié une lettre-réponse. Voici le document d'après le *Temps* (4 janvier 1907) :

« J'ai reçu votre lettre et j'ai sans retard communiqué au Saint-Père la noble et généreuse expression des sentiments de piété filiale, de soumission complète et d'attachement absolu qui animent envers le siège apostolique Votre Seigneurie, son clergé et son peuple.

« Devant les périls de la situation présente et parmi tant d'amertumes, le Saint-Père a été grandement consolé par les protestations unanimes des évêques et par l'empressement qu'ils ont mis soit à partager la douleur du pasteur et du père commun des fidèles, soit à prier avec leurs diocésains pour la paix et la prospérité de l'Eglise. »

M. Labeuche est l'inventeur d'un système ingénieux pour alimenter le denier du culte, la « tirelire du bon Dieu » installée dans les dévotes maisons de son diocèse. La *Semaine religieuse* de Paris a dit des merveilles du précieux instrument expliquant son délicat mécanisme qui est à la portée de tous. Montagnini aurait commandé d'urgence au distingué prélat un classeur perfectionné pour fiches...

Venu à Oyonnax le 27 avril 1909 où il comptait, avant la confirmation, présider une conférence privée organisée par le parti catholique, il dut rebrousser chemin sous les coups

Mgr Gazaniol, évêque de Constantine.

Montagnini à Merry del Val ;

4 juin 1905.

Je me fais un devoir de vous transmettre la lettre de Monniot contre Gazaniol (évêque de Constantine).

(la *Petite République*, 7 avril 1907)

Le 11 avril 1907, Le *Petit Parisien* publia ainsi le texte de cette lettre :

Paris, 20 mai 1905.

Très S. P.,

Permettez au rédacteur d'un journal qui dit à tous la vérité sans ambages de faire savoir à V. S que si Mgr Gazaniol était agréé pour un siège plus important... (ici le titre d'un de nos confrères politiques) se verrait dans l'obligation de signaler à l'opinion publique les faits qui déterminaient Léon XIII à s'opposer en 1900 à sa promotion à Aix. (Ce journal) ne fit alors que des allusions et des allusions discrètes à ces faits scandaleux. Sera-t-il obligé de faire campagne contre ce prélat comme il dut faire contre Mgr Geay ? Que V. S. consulte l'arch. de Carthage, le P. Delattre, le marquis d'Anselme de Puisaye. Ceux-ci diront dans quel discrédit moral est tombé l'évêque de Constantine.

---

d'une manifestation hostile. Dans son mandement d'arrivée M. Labeuche avait écrit ces mots : « Quant à nos pygmées persécuteurs, croient-ils qu'ils seront plus forts que leurs grands ancêtres de 1793 ? »

Tout le monde sait que Mme X... de Tunis, a livré une correspondance scandaleuse que ce prélat lui avait adressée. Tout le monde a connu par l' *Echo du Soir*, de Constantine, les propos tenus par l'évêque contre V. S., et ces propos n'ont pas été démentis, pas plus que ceux rapportés par le même journal attestant que Mgr Gazaniol déclarait que ses meilleurs amis étaient des francs-maçons. Dans ces conditions et l'action publique étant saisie de ces faits, ainsi que de la demande et acceptation par le prélat d'être nommé à Bayonne par M. Combes, sans entente au préalable avec le S. S., notre journal se verrait dans l'obligation de soutenir la répulsion que tous les bons catholiques éprouvent pour Mgr Gazaniol.

La *Libre Parole* du 13 avril 1907 reproduisit cette lettre en la faisant suivre de cette note de M. Albert Monniot :

Les faits énoncés dans cette lettre — campagnes contre les évêques Gazaniol et Geay — semblent désigner clairement la *Libre Parole* et le signataire de ces lignes.

Aussi m'est-il revenu qu'on me prêtait la paternité de cette lettre.

Loin de moi la pensée d'en blâmer l'auteur ; mais à chacun le sien, et je puis bien dire que ces démarches ne sont pas plus dans ma manière que dans les habitudes de la *Libre Parole*.

Nous n'attaquons qu'en face.

Albert Monniot.

Rome, le 10 juin 1905.

M. del Val à Montagnini

J'ai reçu vos lettres 202, en même temps que je vous retourne ci-joint, concernant Mgr Gazaniol. C'est entendu pour ce que vous m'avez fait connaître, et je n'ai pas besoin de vous recommander la plus grande prudence et la plus grande circonspection dans l'enquête que vous vous proposez de faire[1].

---

1. Le conseil des ministres, en 1903, conformément aux articles 4 et 5 du Concordat de 1801, avait désigné des titulaires à plusieurs évêchés vacants, et spécialement Mgr Gazaniol, évêque de Constantine, pour l'évêché de Bayonne.

Dans son discours au Sénat du samedi 21 mars 1903, discours dont l'affichage fut voté par 157 voix contre 66, M. Combes, président du Conseil, s'exprime ainsi sur l'évêque de Constantine : «... M. Gazaniol est à la tête d'un diocèse important, où tous les partis, sans exception, rendent un hommage mérité à la noblesse de son caractère et à la sagesse de son administration. Il a demandé lui-même, en raison de l'état de ses yeux, à quitter le climat de Constantine pour un climat plus tempéré. En le désignant pour Bayonne, le gouvernement a été heureux de récompenser ses services et de lui donner une satisfaction légitimement attendue. » (*Journal officiel*, 22 mars 1903, Sénat, p. 502.) Les choix faits sans l'entente préalable voulue par le Saint-Siège mais répudiée par le gouvernement de la République furent rejetés par Rome.

On lit dans la *Croix* du 23 avril 1907 :

Voici la lettre qui vient d'être adressée à Mgr Gazaniol par les vicaires forains du diocèse en leur nom et au nom des prêtres de leurs districts, pour protester contre les accusations publiées ces temps derniers contre le prélat :

« Monseigneur,

Nous savons que tout le clergé de la ville épiscopale, pro-

fondément peiné des calomnies contenues dans une note malveillante parue dans les journaux, s'est empressé de protester contre les dires de cette note et de donner à Votre Grandeur l'assurance de son estime la plus entière et de sa plus filiale obéissance.

A notre tour, n'ayant pu, à cause des distances, faire entendre plus tôt publiquement notre unanime protestation, nous venons aujourd'hui, nous vicaires forains, en notre nom personnel et au nom des prêtres de nos districts, tous justement indignés des accusations portées contre vous et contre votre clergé, vous dire, Monseigneur, que les prêtres de votre diocèse vous aiment et sont fiers de vous avoir à leur tête, qu'ils ont toujours eu, qu'ils ont toujours pour Votre Grandeur les sentiments d'enfants soumis à l'égard d'un père bien-aimé et vénéré.

Vos prêtres sont avec vous, Monseigneur, et ils protestent avec toute l'énergie dont ils sont capables contre une note dans laquelle on a dit le contraire de la vérité.»

D'autre part le *Temps* (18 avril 1907) écrit :

A l'issue d'un banquet que lui offrirent hier soir à Alger, où il était venu parler de l'œuvre des jardins ouvriers, des Algériens originaires du département du Nord, l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck et vice-président de la commission d'enquête sur les papiers Montagnini, a prononcé les paroles suivantes :

En traversant Constantine j'ai tenu à visiter Mgr Gazaniol. Je l'ai visité en guise de protestation contre les commérages inavouables que l'on a colportés sur son compte, commérages qui ne devraient trouver raisonnablement aucun asile, pas même sur un calepin destiné dans l'esprit de son détenteur à n'être jamais communiqué à des tiers.

Savez-vous pourquoi M. Gazaniol a été attaqué ? C'est parce qu'il a su s'inspirer de la noble et sage tradition instituée par le grand cardinal Lavigerie, tradition qui conseille le loyalisme envers le gouvernement de la République. Je souhaite devant les deux prêtres qui m'écoutent, et je m'adresse aussi à tout le clergé algérien, que la loi de séparation venant à être appliquée à la colonie, quels que soient les inconvénients qui en résul-

Montagnini à Merry del Val

17 juillet 1905.

Envoi des informations fournies par les Pères Blancs et les Lazaristes sur Gazaniol.

(la *Petite République*, 7 avril 1907)

Montagnini à del Val

16 août 1905.

. . . .

... Le supérieur du séminaire de Constantine, de passage à Paris, est venu me répéter ce qu'il avait écrit sur Mgr Gazaniol. Il a ajouté que ce prélat continue à compter sur sa nomination à Bayonne, mais qu'à son avis il n'avait pas assez de santé et n'était pas bon pour

---

tent pour les ministres du culte, ceux-ci restent fidèles à l'exemple que leur légua l'illustre prélat, et sous aucun prétexte ne cessent de faire respecter l'autorité de la République française ».

Enfin Mgr Gazaniol a adressé une longue lettre à la *Semaine catholique de Toulouse* reproduite dans l'*Univers* 20 et 21 mai 1907, dont voici les dernières lignes :

« Quant au dossier de Mgr Montagnini, auquel M. l'abbé Lemire a fait allusion, il s'en est beaucoup plus ému que moi, car quelle créance ajouter à des documents truqués et complètement dénaturés? Du reste, dans l'affaire qui me concerne, toutes les personnes qui ont été mises en cause ont protesté énergiquement et spontanément.

On n'explique pas, on ne discute pas des calomnies qui n'ont pas même le mérite de la vraisemblance. Aussi je garde le silence du dédain, je m'humilie devant le Dieu crucifié, et à son exemple je pardonne à mes ennemis et je prie pour eux ».

ce diocèse, à cause de sa déférence vis-à-vis des autorités gouvernementales et de son désir trop manifeste d'avoir un autre diocèse meilleur ; Mgr Gazaniol n'est pas estimé à Constantine, même par son clergé. Mais le supérieur ajoutait que tous autres récits étaient des calomnies et que, ayant un neveu dont le nom commence par un G (?) comme Monseigneur, et celui-ci se disant franc-maçon, cela pouvait avoir fait croire que l'évêque lui-même était franc-maçon.

(la *Petite République*, 7 avril 1907.)

Mgr Geay, ancien évêque de Laval, évêque titulaire de Samos.

(Sans date)

Exposé de l'état d'esprit créé chez les prêtres et les évêques par la rupture. Etat satisfaisant. Il y aura peu de schismatiques. En ce qui concerne les évêques, un seul, Geay[1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

---

1. Cette fiche — note du carnet — a été faite, comme l'indique le sujet, dans les premiers jours qui ont suivi la rupture diplomatique. Elle est surtout curieuse parce-qu'elle révèle l'état d'esprit du nouveau chargé d'affaires de Merry del Val en France. Or c'est dans le mois qui précisément a suivi la rupture, en août 1904, que l'évêque de Laval, M. Geay, remit à Pie X la démission que celui-ci, impuissant dès le début de son règne à faire taire et reculer une poignée de royalistes et de cléricaux, ennemis de son prédécesseur, réclamait instamment. La remise du siège de Laval a été faite le mardi 30 août 1094

Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise.

Deramecourt à Montagnini

7 février 1906.

... Mgr Lacroix a une lacune cérébrale...[1]

(le *Matin*, 10 avril 1907)

---

le *Temps*, dimanche 4 septembre). Les conséquences de cet acte imposé à l'Eglise de Rome par la politique des réactionnaires français ne seront complètement appréciées qu'au moment du bilan dressé définitivement des gains de la République libérée et des pertes du catholicisme séparé en France de l'Etat. Pie X, tenant sa promesse publiée, a donné par bref à l'évêque démissionnaire de Laval le siège titulaire de Samos, (consistoire du 6 décembre 1906). Cette juste réparation qui paraissait une revanche de la religion sur la politique, déplut fort aux hobereaux français, à ceux surtout du pays qualifié par M. Combes, président du Conseil, aux applaudissements de la Chambre, pays d'opinions « arriérées » (séance du samedi 22 octobre 1904), qui comptaient bien avec la forte somme avoir démîtré une tête ne leur allant pas.

1. M. Deramecourt qui faisait ainsi partie de la compagnie des délateurs épiscopaux était évêque de Soissons. Parmi les gabelous de l'orthodoxie il tenait un bon rang. Il justifiait à merveille la devise de son sceau épiscopal *De ramis curtis* appliquée à deux brebiettes se nourissant de branchages. Ses idées étaient courtes comme les rameaux de son sceau épiscopal et lourdes ainsi que le grotesque calembour. Quant à la fiche dont il a gratifié son très disert et très savant collègue c'est une bûche qu'on ne soulève pas. M. Deramecourt est mort le 16 septembre 1906.

Le *Matin*, en nous livrant cette pièce du dossier 10 avril 1907, ajoute ces considérations :

« Si M. Montagnini a gardé quelque souvenir de son dossier, il doit, pour l'heure, méditer avec quelque humilité pour lui

Montagnini à del Val

C. 965. 7 juin 1906.

... Attitude des évêques et de Mgr Richard pendant l'assemblée. Tarentaise et Bouquet ont une attitude irrévérencieuse à l'égard de Richard ; rappelé à l'ordre par l'évêque de Perpignan.

Eux deux seuls applaudirent quand la majorité se prononça.

On désire que le Pape soit mis au courant.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907, *Procès Jouin*, p. 62)

23 août 1906.

Note

On dit que c'est Lacroix qui a révélé certains secrets.

De là, la mesure.

Télégr. de Del Val à Montagnini

Veuillez rechercher les responsabilités et prier le

---

même l'exclamation aussi naïve que juste que lui adressait, le 7 février de l'année dernière, Mgr Deramecourt, évêque de Soissons : « Ah! nous n'avons pas lieu d'être fiers ni devant le présent ni dans l'avenir ».

. . . .

« Qui l'avait, la lacune cérébrale, de l'évêque de Moûtiers, dont le rôle est toujours resté correct, de M. Montagnini, que ses écrits seuls jugent, ou de ce pauvre évêque de Soissons qui, avec une ingénuité rare, terminait son épître par ce compliment, aujourd'hui délicieux : « Je vous demande pardon, cher Seigneur, de me laisser aller, mais on peut avoir confiance en votre discrétion ! » La confiance en effet était bien placée. »

card. Richard de faire une enquête pour établir les responsabilités des révélations[1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

---

1. M. Lacroix, évêque de Tarentaise, aujourd'hui démissionnaire, a adressé deux démentis à la presse. Le premier au *Figaro* qui sans donner comme l'*Autorité* le texte même de la deuxième fiche avait seulement précisé l'accusation. Voici la lettre à M. de Narfon, rédacteur au *Figaro*.

Moûtiers le 2 avril 1907.

Monsieur le rédacteur,

On me communique à l'instant l'article où vous dites, sur la foi du carnet de Mgr Montagnini, que Mgr l'archevêque de Besançon et moi nous n'aurions pas témoigné assez de déférence vis-à-vis du cardinal Richard.

Le vénérable Mgr Fulbert-Petit a traité ce racontar d'odieuse calomnie. Vous me permettrez de dire que j'y vois surtout une ineptie. Sans violer aucun secret, je puis certifier qu'au cours de la première assemblée, comme des deux autres qui ont suivi, il n'a pas été prononcé un seul mot incorrect à l'égard de qui que ce soit, à plus forte raison à l'égard du cardinal Richard, pour qui tous les évêques, sans exception, professent les sentiments de la plus profonde vénération.

Cette fable ridicule prouve que Mgr Montagnini se faisait documenter, non pas par des évêques authentiques, comme on l'a prétendu, mais par le lampiste ou le frotteur de l'archevêché. Si le reste du carnet n'est pas plus véridique, le public serait bien naïf d'y attacher quelque importance.

En vous demandant de reproduire cette rectification dans votre plus prochain numéro, je vous prie d'agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

† Lucien Lacroix
évêque de Tarentaise.

Après avoir reproduit cette lettre *Figaro*, 4 avril M. de Narfon ajoute ces observations :

Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle.

A Merry del Val

26 octobre 1906.

... La Rochelle est coupable . il a dit qu'un

« Au démenti si pittoresquement énergique de l'évêque de Tarentaise, je puis ajouter ce renseignement de source on ne peut plus sûre, qui le confirmerait si la parole de Mgr Lacroix avait besoin d'être confirmée, que ce prélat, n'a, pour ainsi dire, pris aucune part aux discussions de la première assemblée. Il a voté, naturellement, selon sa conscience, mais il n'est à peu près pas intervenu dans les débats. »

Le *Temps* (13 avril) a publié, et d'autres journaux comme lui, la lettre suivante qui lui fut adressée :

Moûtiers (Savoie), 11 avril 1907.

ÉVÊCHÉ
de
TARENTAISE
—

Monsieur le directeur du *Temps*,

Bien qu'un très haut prélat de la curie romaine ait déclaré dépourvues de sens commun les informations de Mgr Montagnini, vous ne trouverez pas mauvais que je proteste contre un bruit dont vous vous êtes fait l'écho et d'après lequel j'aurais divulgué à la presse les secrets de la première assemblée des évêques.

Ce bruit est absolument faux, — comme tant d'autres bruits émanant de la même source.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

✠ Lucien Lacroix,
évêque de Tarentaise.

mois avant Sa Sainteté avait approuvé...[1] (*illisible*).
(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

---

1. M. Le Camus que ses démêlés avec l'un de ses chanoines, M. Camiade, amenèrent devant les tribunaux français où il eut moins de succès qu'à la congrégation romaine du Concile, n'aura pas eu connaissance des bons sentiments de Montagnini à son endroit : il mourut le 28 septembre 1906 dans sa villa de Malvirade, près de Castelnaudary où il était venu après le rude coup qui l'avait atteint dans la deuxième assemblée des évêques, chercher le calme.

M. Le Camus écrivain remarquable et exégète de la bonne école était en politique et en religion un anticoncordataire déclaré et un séparatiste radical. La royaliste *Gazette de France* octobre 1905 publia certaines de ses tirades à effet sur la « politique faite de ruses, de pièges, de manœuvres félines » — « Barnave, il n'y a pas de magnanimité en toi ! » — « Poussons le cri célèbre : *Vivre libre ou mourir* ! » — et exhala un soupir de satisfaction : *Enfin les évêques commencent à comprendre la République* ».

En mars 1906, la Rochelle (style Montagnini) publia à Paris, chez Oudin, une brochure in-8 de 42 pages sous ce titre : *Tirer le bien du mal. Considérations sur la suite à donner au régime de la séparation*, qui eut du retentissement. M. Le Camus y exposait des idées ayant toute la jeunesse du Colisée et du tribunal de l'Inquisition qu'il coula ensuite pour ses diocésains en articles barbares. Le *Radical* du 3 septembre 1906 se prononça fort bien en ces termes sur le Torquemada violet qui voyait et faisait rouge : « Aux croyants, à ceux qui payeront toutes les prévenances de l'Eglise. A eux les baptêmes carillonnés, les mariages à grand tralala, les obsèques solennelles et l'extrême-onction qui ouvre les portes du ciel. Aux autres rien du tout. Tu ne payes pas, mon vieux, eh bien! tu ne seras ni baptisé, ni marié : ton front ne sera pas oint des saintes huiles et ton cercueil sera enfoui sans cérémonie ».

La question de l'application ultra-diocésaine de ces généreux pricipes fut posée et discutée par les évêques dans leur

Mgr Le Nordez, évêque de Dijon.

5 août 1904.

... Le vicaire général (de Paris) même et puis d'autres prêtres zélés de Paris m'ont fait savoir à propos de l'évêque de Dijon leur crainte que la soumission de

---

seconde plénière assemblée : on trouva surtout périlleuse pour l'exercice du culte et destructrice des caisses épiscopales et curiales la théorie de la Rochelle. Au bon moment l'éminent Richard déploya un petit bleu opportuniste du pape, qui condamnait radicalement le malheureux Le Camus qui se disait approuvé par Pie X et le laissait dire. V. dépêche romaine du 11 septembre 1906 au *Temps*, en cela *coupable*, dit Montagnini.

Après la lecture *sèche* de cette dépêche-couperet M. Le Camus adhéra humblement à la sentence de mort. M. de Beauséjour, évêque de Carcassonne, parlant aux premières funérailles de l'évêque-victime, à Castelnaudary, le 3 octobre, a rendu comme il convenait dans une oraison funèbre la dramatique scène. « Dans la seconde assemblée des évêques, dit-il, comme la mesure à laquelle il avait attaché son nom était discutée et qu'il avait soutenu son opinion avec chaleur, tout à coup le sentiment du Souverain Pontife sur ce sujet lui ayant été révélé, il se leva et étendant son bras avec un grand geste qui lui était familier : « Messeigneurs, s'écria-t-il d'une voix forte qui émut l'assemblée, n'attendez de moi, ni une réplique ni une insistance ; devant la voix du Pape je m'incline sans réserve et j'abandonne de plein cœur les idées que j'avais émises ».

la *Croix* 7 octobre 1906

Le gouvernement de « Messieurs du Bloc » accorda l'inhumation dans la cathédrale de la Rochelle 3 octobre au prélat qui écartait des honneurs ecclésiastiques funèbres « quiconque aura refusé de souscrire à l'œuvre » du denier de la foi. Gouvernement persécuteur, voilà bien de tes coups !...

celui-ci ne soit pas tout à fait sincère et complète, et qu'en raison de cela le Saint-Siège devra prendre toutes les précautions nécessaires dans ce cas...[1]

(le *Journal*, 8 avril 1907)

Montagnini à Merry del Val

Paris, 23 janvier 1905.

L'indignation soulevée par la fameuse révocation des deux vicaires généraux de Dijon, prononcée par M. Le Nordez et confirmée par le gouvernement, est ici très vive et indescriptible. De bons laïques et plusieurs ecclésiastiques sont venus me voir pour m'exprimer cette indignation et la crainte que ce nouveau conflit devienne plus grave que le précédent ; car il prouve que la soumission de Le Nordez au Saint-Siège était plutôt apparente que réelle et sincère, et que le direc-

---

1. A la date de cette fiche M. Le Nordez était à Rome. Privé de l'exercice de son pouvoir d'ordination (lettre de Merry del Val au nonce Lorenzelli 10 mars 1904, 8 h. 1/2 du soir — lettre du Nonce à l'évêque de Dijon, 11 mars), mandé d'urgence à Rome par lettre directe cette fois du Secrétaire d'Etat du 24 avril, M. Le Nordez, s'était rendu dans la *cité de Romulus*, partant de Dijon dans la nuit du 26 au 27 juillet 1904. Des curés dijonnais affirmant que leur évêque était franc-maçon, — évidemment tout comme le Pape Pie IX qui sera prochainement proclamé par Pie X *vénérable*, — un procès était commencé devant le Saint-Office.

Dès cette époque à chaque protestation de dévouement à la papauté faite par M. Le Nordez, le Pape répondait par un scepticisme défiant (*Les dessous de l'affaire Le Nordez*, par R. Piot p. 264).

teur des cultes peut compter sur l'évêque de Dijon comme sur un rebelle. On va disant plus que jamais qu'il a l'intention de retourner dans son diocèse. D'ailleurs son acte coïncide avec le rétablissement de son traitement que le gouvernement avait supprimé. On assure donc qu'il aurait agi après entente préalable avec Combes et la direction des cultes.

Ces menaces d'un conflit, qui éclatent au lendemain de la chute de Combes, apparaissent comme une manœuvre de la dernière heure pour forcer le nouveau cabinet qui va se former à demeurer en conflit avec le Saint-Siège. Des prêtres d'ici, qui ont connu Le Nordez très particulièrement, sont persuadés que, d'accord avec le gouvernement, il a pris cette mesure pour faire échec aux dispositions si sages et si prudentes qu'avait prises le Saint-Père à l'égard des deux vicaires généraux, et le croient capable de tout.

Plusieurs journaux catholiques désireraient savoir comment ils doivent traiter une question aussi fâcheuse et aussi délicate et quelle attitude ils doivent prendre envers cet évêque. Si Votre Eminence jugeait opportun de me donner quelques indications à ce sujet, je lui en serai très reconnaissant. En attendant, j'ai pris sur moi de conseiller à ces journalistes de ne pas trop insister sur l'idée d'un nouveau conflit, dans la crainte de faire ainsi le jeu du gouvernement et d'augmenter le scandale par la publicité donnée aux actes de cet évêque.

On me dit que l'abbé Chauvin, supérieur de l'école Massillon, passe pour exercer une certaine influence

sur Mgr Le Nordez. L'abbé est un ancien oratorien sécularisé, auteur de la *Vie du P. Gratry*. Je vous transmets ce renseignement pour le cas où vous le jugeriez de quelque utilité, comme aussi je vous rapporte un bruit qui m'est parvenu, à savoir qu'il y a quelques jours seulement Mgr Le Nordez se trouvait encore à Paris[1].

(la *Petite République*, 8 avril 1907)

Au cardinal Merry del Val

29 janvier 1905.

... Il m'apparut toutefois opportun de faire connaître au S. S. le document que Le Nordez avait envoyé à..... J'ai cherché le moyen de me le procurer à la rédaction

1. Le Pape accepta le 5 septembre 1904 la démission *spontanée* style Merry del Val, faite le 4 septembre par M. Le Nordez de son évêché. Pour sa part le gouvernement français refusa d'accepter cette démission ainsi que celle de l'évêché de Laval par M. Geay : il ne voulut jamais en connaître et les titulaires nommés par lui durent conserver l'administration diocésaine avec ses charges et ses responsabilités. La conduite de MM. Marigny et Bourlier obligea M. Le Nordez, le 16 janvier 1905, à les révoquer comme vicaires généraux : le gouvernement rapporta de son côté l'agrément donné à ces nominations. M. Le Nordez voulut revenir d'après l'ordre de Rome sur sa décision ; le gouvernement ne consentit pas à remettre les choses dans l'état premier. Très embarrassé le Vatican dépêcha à nouveau un religieux trappiste, aujourd'hui général de son ordre, M. Marre, évêque de Constance, qui pria M. Le Nordez de faire une nomination de vicaire général ; M. Le Nordez nomma alors et fit agréer M. Poinselin, doyen du chapitre.

de ce journal qui, heureusement, en avait fait faire une copie que je vous transmets ci-jointe [1].

(le *Matin*, 7 avril 1907)

---

1. Après sa citation de la fiche le *Matin* ajoute ce trait final : *Beau trait de policier monseigneur !* Ce journal dit aussi pour expliquer l'omission « envoyé à... » : *ici, le nom d'un journal que, pour l'honneur de notre profession, nous préférons ne pas citer en une telle occasion.* Imitant la discrétion du *Matin* nous nous contenterons de n'ajouter que ceci avec lui : *au mois de janvier 1905, Mgr Le Nordez a écrit une lettre à un journal politique à un sou qui serait un grand journal s'il suffisait pour cela d'avoir de grandes pages. Cette lettre doit paraître le 27 janvier. Un rédacteur du journal vient la lire à Mgr Montagnini le soir du 25 janvier. Voyez comme ce prélat a su se ménager de bons... amis. Mais Mgr Le Nordez se ravise et la lettre ne paraît pas. Cependant, comme elle indiquait chez l'évêque un sentiment de révolte, il importe à Montagnini d'avoir ce document.*

Le *Matin*, 7 avril 1907. *Du journalisme à la police*).

La lettre suivante de M. Le Nordez à M. l'abbé Lucot, aumônier de l'asile départemental de la Côte-d'Or, datée du 7 mars 1905 Huberville par Valognes, Manche reproduit certainement quelques idées de la lettre du 25 janvier précédent. Les extraits que nous en donnons ne manquent pas de saveur :

« Voilà, cher ami, quelle a été la marche des choses. On m'a fait force amabilités de la part de Rome ; je ne me fais pas l'illusion de penser que le dernier incident y ait causé une satisfaction très profonde. Mais j'étais dans mon droit incontestable : il a bien fallu se résigner. La note de l'*Osservatore romano* n'est que médiocrement conforme à la vérité, mais qu'elle soit en soutane ou en habit, la politique n'a pas pour marque très visible le culte de la véracité.

Nous voici à la veille d'événements graves et le quart d'heure de Rabelais est prêt de sonner. Le gouvernement actuel caressait quelque espoir et surtout nourrissait le secret

désir d'éviter la séparation en gagnant du temps. Je l'espérais aussi il y a encore huit jours. Cela me semble aujourd'hui à peu près impossible. La chose aura été le fruit des maladresses du parti catholique depuis vingt-cinq ans, depuis trois ans surtout.

Enfin les incidents du voyage de M. Loubet et la conduite du Saint-Siège envers moi ont fait déborder le vase. C'est donc moi qui n'ai travaillé qu'à unir « le Temple et la Patrie », qui suis l'occasion de leur rupture. C'est étrange. Je considère tout cela avec calme, fort de mon droit, et pouvant me donner ce témoignage, ainsi que je l'écrivais au pape, il y a huit jours : « Je n'ai pas consenti à écrire une ligne qui pût précipiter les catastrophes qui menacent l'Eglise de France, ni à ajouter un grain de sable aux ruines qui s'entassent. » Tous ne peuvent pas hélas ! parler ainsi. A Rome on regrette de ne m'avoir pas offert en septembre une situation considérable, et on me la donnerait volontiers aujourd'hui. Hum !!!

Ce serait bien superflu. Je suis heureux ici, bien portant et gai ; j'y resterai. On ne me verra jamais à Dijon, même pas une heure, *et je caresse le doux espoir de ne jamais revoir la cité de Romulus*. Les sentiments d'estime que j'ai pour vous, mon ami, m'ont porté à vous donner la communication ci-dessus des incidents passés. Je connais votre netteté comme votre prudence. Soyez libre d'en donner connaissance à vos amis. Si j'eusse connu quelque journal à Dijon, j'en eusse fait publier un résumé, mais je ne vois pas à qui je ferais ouverture.

Voulez-vous être assez bon pour me recopier cette lettre depuis les mots : « On sait de bien des côtés » jusqu'à : « La note de l'*Osservatore*, etc. ». Il y a là un résumé très exact de la chose que je serais bien aise de conserver et le temps me manque aujourd'hui pour le recopier. Je sais vos bontés pour l'abbé Lorimier et je vous en remercie. La conduite de ces gens envers lui est misérable. Vous savez que MM. Marigny et Bourlier ont passé cinq mois sans m'écrire une ligne, sans même m'envoyer une carte. C'est triste. Je n'en ai pas été étonné de la part de M. Marigny, que depuis longtemps je connaissais ; mais j'avais eu de telles bontés pour M. Bourlier que je n'aurais pas cru à tant de plate ingratitude.

Tout cela, du reste, ne me cause pas l'ombre d'une peine.

Mgr Lobbedey, évêque de Moulins.

A Merry del Val

(Sans date)

... Mgr Lobbedey, que l'archevêque de Cambrai réclame comme coadjuteur (et qui devait d'ailleurs être nommé) aurait eu un de ses frères « ramassé ivre-mort dans la rue il y a peu de temps. » Un autre de ses frères, avec lequel il a rompu, « a ouvertement une conduite immorale. »

« Selon moi, écrit à Mgr Montagnini un de ses policiers, on pourrait se servir (pour enquêter sur Lobbedey) du chanoine Marquelier, directeur de la *Croix du Nord*, qui est très sérieux et peut aller partout sans éveiller de soupçons, ou mieux de M. Villette, procureur des Lazaristes, rue de Sèvres, qui a été supérieur du petit séminaire de Cambrai et vicaire général, et qui, maintenant, visiteur des filles de charité, peut aller partout sans étonner personne. »[1]

(le *Matin*, 7 avril 1907)

Je considère en philosophe toute cette basse-cour, et j'y trouve, comme connaissance des hommes, des chefs qui ne sont pas sans valeur. Si vous voyez le bon curé de Sainte-Chantal, soyez près de lui mon interprète : je l'aime profondément » (R. Piot, *Les dessous*).

1. M. Lobbedey, évêque élu de Moulins dans les premiers jours d'août 1906, aura certainement été autant affligé que surpris en présence de cette fiche, devant cette exhibition de linge sale qu'on ne lave, suivant le proverbe, qu'en famille. En envoyait-il du propre à Rome sur ses propres amis, monsignor

Mgr Péchenard, évêque de Soissons.

Au cardinal Merry del Val

Paris, 30 juillet 1906.

... Mgr Péchenard semble montrer peu de bonne volonté envers les universités romaines et une sympathie pour les catholiques libéraux de Rome...[1]

(le *Times* cité par le *Matin*, 5 avril 1907)

Montagnini !... Les musées du Vatican doivent-ils à ce policier de jolies toiles !... Et dire que ce lion des Flandres qu'aux funérailles de Géry Ghysel, la victime de l'inventaire de Boeschepe, le 6 mars 1906, on montrait menaçant et terrible, n'a pas rugi sous l'attaque ; qu'il a eu l'attitude d'un chien fouetté quand la main de l'italien a jeté *dans la gerbe de beau blé prête à être mise au moulin* toutes ces épines !... *Spicas, non spinas ?...*

1. La nomination de M. Péchenard faite fin décembre 1906 a été fort difficile. On pensait généralement que ses dix-sept années d'administration près du cardinal Langénieux à Reims, ses dix années de rectorat de l'Institut catholique de Paris, que surtout le sentiment souvent exprimé par Dumay, directeur des cultes, à ceux qui lui présentaient certains candidats : *Autant vaudrait me présenter Péchenard*, avaient rendu le personnage *gratissimus dignissimus* à Rome. Ce sentiment était erroné et la suspicion d'une doctrine insuffisamment orthodoxe (lettre *Péchenard* à *Demain*, 2 juillet 1906) jointe à des tendances et à des penchants trop peu ultramontains a failli empêcher la gestation de ce fort candidat d'arriver à terme. L'enquête et l'examen déclarèrent finalement la virginité du du théologien et l'inflexibilité du canoniste ; il s'ensuivit le jeudi 31 janvier 1907 une consécration épiscopale dans l'église des Carmes à Paris qui ressembla plus encore à une cérémonie royale qu'à une grande première. Etaient là : Mme la comtesse d'Eu ; le prince S. de Parme ; Mme de Noailles et quantité

Mgr Rougerie, évêque de Pamiers.

Montagnini à Merry del Val

13 novembre 1905.

M. Piou me parla d'un congrès de l'Action libérale tenu dans le diocèse de Pamiers. L'évêque, hostile en principe, par crainte des royalistes, qui prétendaient qu'on ne pouvait pas réunir 1.800 personnes, finit par céder au désir du clergé. Une réunion fut organisée, et il vint 2.000 hommes de tous les points du diocèse[1].

(le *Matin*, 5 avril 1907)

---

d'autres couronnes. Dans son diocèse M. Péchenard se distingue surtout par ses luttes contre les *Sillonnistes* qui seraient coupables à ses yeux du péché des soldats de Clovis et auraient brisé aussi le vase sacré de Soissons.

Pour compléter il faut relire et reproduire les lignes suivantes que le *Temps* du 28 février 1907 emprunte à *Messidor*.

« M. Montagnini ayant proposé la candidature de M. Péchenard à un évêché, M. Merry del Val lui écrit que c'est là une nomination impossible, M. Péchenard étant libéral et insuffisamment orthodoxe. M. Montagnini insiste encore, disant que si M. Péchenard n'est pas nommé, il ne pourra plus, lui, aller à l'archevêché, où on ne lui parle que de cette nomination... »

1. Mal notés étaient les évêques qui ne voyaient pas dans l'*Action libérale* du « très bon Piou » le programme même de la Sainte Eglise et de son pontife Merry del Val. Leur manque de zèle était un sujet d'affichage. La crainte de certaines gens avait chez M. Rougerie trop de raisons d'être. Que d'histoires de femmes, suivant le procédé à jamais classique, les « purs » ont brodées pour sa perdition et celle de plusieurs personnes de son entourage ! M. Rougerie est mort le 20 février 1907. C'était un savant qui connaissait mieux les lois des courants

Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

Au cardinal Merry del Val

27 novembre 1905.

Evêque de Belley le meilleur — Auger (?) écarté [1].

(le *Figaro*, 6 avril 1907)

---

atmosphériques et marins que les combinaisons de la politique. Les flèches de Montagnini et consorts ne l'ont pas troublé dans les sphères supérieures qu'il habite.

1. Le Vatican qui se voyait à la veille du vote de la loi de séparation par le Sénat (5 décembre 1905, à la majorité de 74 voix, par 179 contre 105, chiffres rectifiés) se hâtait de profiter de la liberté qui lui était donnée de pourvoir seul aux évêchés et archevêchés vacants. La première préoccupation fut de régler la vacance des archevêchés de Reims et d'Auch. La lettre du 27 novembre 1905 est une fiche qui signale l'infériorité et l'écartement de l'évêque d'Angers (*Auger* est manifestement fautif), M. Rumeau, dont l'activité dévorante, — non moins que l'ambition très certaine quoique toujours désavouée, — ne peut s'absorber dans un bercail qui ne compte qu'un demi-million de brebis et réclame une grande province. Reims fut donné à un angevin authentique, M. Luçon, évêque de Belley et ancien curé de Cholet. Il ne paraît pas que la fiche ait bien agité M. d'Angers, qui avant un épiscopat attendu pendant plus de deux lustres et depuis, en a vu d'autres. M. Rumeau garde un cuisant souvenir de la fiche le représentant comme le candidat et l'élu du « blocard » Rabier qu'il accabla jadis de lettres et de sacs de pruneaux. Il connaît aussi la publication dans les Revues latines et italiennes (Rome 1905) d'un procès canonique engagé entre deux évêchés de France, ceux d'Agen et d'Albi, où l'ancien vicaire général du très républicain Fonteneau, qui a occupé ces deux diocèses, fait si singulière figure.

Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes.

Montagnini à Merry del Val

(Sans date)

... Le cardinal m'a dit avoir appris à ce sujet que la campagne contre ce projet avait été faite par l'évêque de Tarbes auprès des évêques allés à Lourdes, et notamment auprès de l'archevêque de Bordeaux, qui, du reste, fut des premiers à avoir l'idée d'une lettre particulière de chaque évêque aux sénateurs de son diocèse (ce qui n'est guère pratique, parce que plusieurs évêques refuseront d'adresser une lettre particulière à beaucoup de sénateurs), mais qui, cependant, avait promis de ne pas refuser sa signature. Même l'évêque de Soissons, toujours d'accord avec le cardinal Richard, est allé à l'archevêché de retour de Lourdes et n'a pas demandé à voir Son Eminence pour éviter de répondre. Il en a été de même de celui de Beauvais.

On sait que l'évêque de Tarbes est gouvernemental et Mgr Fuzet également. Son Eminence a regretté que ces personnages aient pu user de leur influence contre cette manifestation et m'a prié de vous informer de cet état de choses...[1]

(le *Figaro*, 5 avril 1907)

1. Un autre passage non cité ici nous permet de placer cette fiche au séjour des évêques maronites à Paris, c'est-à-dire à la fin de septembre 1905. La rentrée des Chambres était proche et le Sénat devait aborder le projet de loi de séparation des Eglises et de l'Etat que, le 3 juillet, 341 députés contre 233

Mgr Turinaz, évêque de Nancy.

Note de l'Agenda

24 février 1906.

L'*Autorité*, le parti catholique et la presse.

Les promesses de Mgr Turinaz pour une réunion des fils de Cassagnac [1].

(l'*Autorité*, 5 avril 1907)

---

avaient adopté. L'éminent Richard que des insuccès retentissants et peu éloignés dus à de semblables mesures n'avaient point instruit, avait encore eu l'idée d'adresser au Sénat, au sujet du projet de loi, une lettre signée par tous les membres de l'épiscopat. Le plan ne réussit pas. Mais le vieillard qui avait la rancune tenace ne s'en put consoler et il s'empressa de dénoncer ceux qu'ils soupçonnaient être les auteurs d'une pareille infortune : les « blocards » Schœpfer et Fuzet. »

1. La réunion qui déplut si fort à Montagnini et dont M. Turinaz avait accepté la présidence devait avoir lieu le 5 mars 1906, au soir, dans la salle Wagram, à Paris. Le Malbrough de l'épiscopat qui chaque matin « s'en va-t-en guerre », tantôt contre les sœurs du *Bon Pasteur* de Nancy que Rome encourageait, tantôt, aujourd'hui contre Sabatier et Lemire, aujourd'hui contre Delamaire, demain contre le premier qui se trouvera, allait annoncer à grand son de tambour l'étranglement définitif cette fois de la « gueuse ». M. Turinaz fit passer subitement dans la presse parisienne une note ainsi conçue : « Par suite d'une indisposition de l'évêque de Nancy, cette conférence n'aura pas lieu. »

La fiche Montagnini ainsi que la lettre suivante adressée au *Matin* et *publiée* par lui 10 avril nous édifient sur le genre de l'indisposition épiscopale :

Dimanche 7 avril 1907.

Monsieur le rédacteur en chef.

On nous communique la citation suivante du Matin du 6 avril, sous le titre : « L'assaut épiscopal... celui de Nancy,

Mgr Turinaz, doit s'occuper d'arranger des réunions avec les frères de Cassagnac. »

Mgr Turinaz n'a *jamais reçu mission de s'occuper d'arranger des réunions avec nous.*

Nous avons, de *notre seule initiative*, décidé de faire une réunion à la salle Wagram, et pour donner à cette manifestation le but d'une union sur le terrain purement catholique, à l'exclusion de toute politique, nous avions sollicité Mgr Turinaz de bien vouloir en accepter la présidence.

C'est dans cet esprit que le vaillant évêque de Nancy avait répondu affirmativement.

Et c'est à la dernière heure que, grâce à des manœuvres sur lesquelles nous n'eûmes, dès l'instant, aucun doute et dont la confirmation vient d'en être donnée, que notre réunion n'a pas eu lieu : Mgr Turinaz ayant été invité, d'une façon que nous qualifierons d'impérative pour lui et inconvenante pour nous à retirer son concours à des orateurs chrétiens dont le seul but était la défense de la liberté de l'Eglise, mais dont le seul tort était d'être les fils d'un homme qui avait consacré toute sa vie à cette défense, en oubliant, il est vrai, comme nous l'oublions nous-mêmes, de célébrer les bienfaits de la République.

Nous vous savons, monsieur le rédacteur en chef, trop jaloux de vos droits pour penser que vous puissiez contester le nôtre à répondre au journal le *Matin* et nous vous prions de croire à nos sentiments bien distingués.

Paul et Guy de Cassagnac,
Directeurs de l'*Autorité*.

On ne peut s'empêcher de sourire en voyant le Turinaz de 1906, se lancer dans l'arène que le Turinaz de 1904 en contradiction publique avec M. Delamaire, son collègue de Périgueux, jugeait compromettante, périlleuse, et indigne du clergé. « M. Turinaz, lisons-nous dans le *Temps* du 28 décembre 1904, est un personnage difficile à suivre dans toutes ces évolutions qui indiquent une grande fantaisie et une remarquable mobilité, sinon beaucoup d'équilibre. » Chacun sait du reste que M. Turinaz sur le terrain des idées et de l'action pratique tient le record de l'incohérence.

X..., évêque de ...

Montagnini à Merry del Val

(Sans date)

X..., évêque, mène une existence dévergondée, vit ouvertement avec une femme dont il a un enfant et à qui l'on veut faire passer la mer pour lui octroyer un diocèse en France même.

(la *Petite République,* samedi 2 mars 1907)

Les premiers évêques de Pie X.

A *Montagnini*

Rome, 24 janvier 1906.

Monseigneur très apprécié,

Recherchez dans vos archives avec la plus grande sollicitude si, parmi les prêtres indiqués ci-dessous, il n'y en aurait pas quelques-uns qui auraient été présentés par le gouvernement pour un diocèse vacant et qui auraient été refusés par le Saint-Siège, et si vous avez quelques notes défavorables sur un ou plusieurs d'entre eux. Dans la négative, répondez télégraphiquement ; dans l'affirmative, écrivez le plus tôt possible.

Salutations distinguées, etc...

Pierre,
Archevêque de Césarée.

Gieure, supérieur du grand séminaire d'Aix.
Ollivier, vicaire général de Marseille,
Touzet, vicaire général de Toulouse.

De Vauroux, chanoine théologal de La Rochelle.

Chesnelong, curé de la Madeleine de Paris.

Chosson, vicaire général de Valence.

Marbeau, curé de Saint-Honoré-d'Eylau, de Paris.

Dadolle, recteur de l'Institut catholique de Lyon.

Guillibert, ex-vicaire général à Aix.

Grellier, vicaire général d'Angers.

Gauthey, vicaire général d'Autun.

Gely, vicaire général de Rodez.

Gouraud, chanoine honoraire, directeur de l'école libre de Nantes.

Gibier, curé de la paroisse de Saint-Paterne (Orléans).

De Ligonnès, supérieur du grand séminaire de Mende.

Déchelette, vicaire général de Lyon [1].

---

1. Pierre, archevêque de Césarée est monsignor Pietro Gasparri, secrétaire de la S. Cong. des Affaires Ecclésiastiques extraord., aujourd'hui cardinal, bien connu à Paris où il a exercé dans l'Institut catholique, sous M. d'Hulst, les fonctions de professeur de droit canonique. Par les demandes qu'elle formule sa lettre est une fiche et une réclame impérieuse de fiches pour le tribunal de l'Inquisition romaine chargé de passer au crible de l'ultramontanisme les candidats à la mître. A l'exception de MM. Marbeau, qui n'accepta pas sa nomination à Digne et voulut rester à la tête de son aristocratique paroisse, et Chosson, vic. gén. de Valence, qui fut récusé probablement pour fiches découvertes et envoyées, tous les candidats désignés — la plupart bien connus comme quémandeurs de mîtres sous le concordat, mais récusés par le Ministre des cultes — furent nommés évêques par Pie X. Peu de jours après la saisie des papiers Montagnini, le 15 décembre 1906, la *Petite République* faisait cette révélation :

X..., évêque de ...

Merry del Val à Montagnini

(Sans date)

... Impossible la nomination comme évêque de ..., dont Mme X... est toujours la maîtresse et qui est père...[1]

(*Messidor* reproduit par le *Temps*, 28 février 1907)

Contre la majorité des évêques de la première assemblée plénière.

Montagnini à Del Val

C. 965. 7 juin 1906.

Véritable pression de la majorité contre la minorité.

La première est venue avec siège tout fait et parti pris.

Béguinot est furieux pour la façon dont on a traité l'évêque d'Orléans. Il aurait voulu prendre la parole pour faire une modification [2].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907 et *Procès Jouin*, p. 62)

« De la lecture des nombreux documents qui se trouvaient chez le prélat italien, il ressort nettement que, lors des nominations faites par Pie X dans l'épiscopat français, *trois* postulants, pour obtenir d'être considérés comme *persona grata* par le Vatican, ont dû verser préalablement une trentaine de mille francs entre les mains de monsignor Montagnini. »

1. *Messidor* (voir le *Temps* du jeudi 28 février 1907) après avoir cité cette fiche dit : *Nous pouvons ajouter que ce prêtre a néanmoins été nommé évêque.*

2. Cette fiche est le produit de la mauvaise humeur de

Contre la Commission épiscopale permanente.

Del Val à Montagnini

26 Août 1906.

Je voudrais que vous alliez chez le cardinal Richard, et que, délicatement, vous lui disiez que la commission épiscopale constituée pour la dernière réunion n'a pas inspiré une pleine confiance au Saint-Siège, comme du reste elle ne l'a pas inspirée non plus à beaucoup d'évêques et, pas plus encore à la majorité des évêques français ; qu'il ne convient donc pas de laisser les affaires aux mains d'une commission semblable [1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

Montagnini mis en colère à l'annonce des deux votes qui furent rendus le jeudi 31 mai 1906 par les évêques sur la question de la formation en principe des Associations cultuelles canonico-légales (1er vote, 22 voix de majorité ; 74 votants, 48 pour, 26 non), et l'approbation des *Projets de statuts* rédigés par Mgr Petit, archevêque de Besançon (2e vote, 56 voix contre 18).

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, dans son discours à la Chambre du jeudi 9 novembre 1906 a donné tous les détails concernant ces deux votes. L'affichage du discours fut voté ensuite par 365 voix contre 96.

1. Lorsque le cardinal Merry del Val envoya cette fiche à son représentant à Paris, l'Encyclique *Gravissimo*, qui défendait la formation des cultuelles, sollicitée pourtant de Rome par deux votes bien significatifs, était publique en France depuis onze jours. Rendue le 10 août 1906, en la fête du martyr romain, le diacre Laurent, elle mettait sur le gril la majorité des évêques et la brûlait au vif par ses charbons ardents. Elle ne brisait pas toutefois assez, paraît-il, ces évêques assez osés pour *voter comme des Français* ; il fallait battre le fer quand il était

L'Evêque (?) ou les Evêques (??) du *Siècle* et du *Temps*.

A Merry del Val

Traduit de l'italien. Paris, 24 août 1906

La publication dans le *Siècle* d'hier et d'aujourd'hui, du projet d'associations cultuelles canoniques qui fut lu à l'Assemblée générale des évêques, et les articles du *Temps* sur le travail même de l'assemblée, ont produit ici une grande et pénible impression.

Evidemment, cette manœuvre est faite par le gouvernement dans le but de dénoncer un désaccord entre

---

chaud et anéantir un rouage qui avait été placé sans l'autorisation préalable, à sa formation, dans le mécanisme des assemblées.

La commission permanente de l'épiscopat établie à la dernière séance de la première assemblée, le vendredi 1er juin, sur la demande de l'un de ses membres, exhalait comme une odeur de gallicanisme insupportable à tous les nez romains. Elle devait être brisée et elle le fut. Quand elle se réunit à l'archevêché de Paris, le 2 septembre 1906, deux jours seulement avant l'assemblée des évêques, ce fut moins pour préparer les travaux que pour régler sa disparition. Voici les noms des prélats formant ce que M. Merry del Val appelle commission *semblable* : MM. Bonnefoy (Aix), Mignot (Albi), Enard (Auch), de Cabrières (Avignon), Petit (Besançon), cardinal Lecot (Bordeaux), Belmont (Bourges), Williez (Cambrai), Hautin (Chambéry), le cardinal Couillié (Lyon), le cardinal Richard et Amette (Paris), Latty (Reims), Gouraud (Rennes), Meunier (Rouen), Ardin (Sens), Germain (Toulouse), Rumeau (Tours) ; soit dix-huit membres.

Chacune des 17 provinces ecclésiastiques avait ainsi son représentant. La commission ne protesta aucunement contre son arrêt de mort.

la majorité de l'épiscopat et le Saint-Siège, et de forcer ainsi la main au S. S. à céder d'une façon quelconque.

A côté des *indiscrétions qui ont pu donner lieu à ces publications*, on rappelle ce qui a été déjà dit par quelqu'un à l'occasion de l'assemblée épiscopale, que ce même projet, qu'on devait présenter au S. S., n'avait pas été préparé à l'insu du gouvernement.

De toute façon, ce nouvel incident, qui prend de graves proportions, témoin l'outrageux article du *Temps* de ce soir, est considéré comme plus que déplorable ; mais, après cet incident, on prévoit que le S. S. restera plus attaché que jamais à son verdict [1].

(*Messidor*, 10 avril 1907)

---

1. Les documents ecclésiastiques dont l'Histoire contemporaine du catholicisme en France doit la publication au *Siècle* sont au nombre de quatre : 1°. le Rapport de l'archevêque de Besançon à la commission préparatoire du congrès des évêques français, le *Siècle* jeudi 23 août 1906); 2°, le Projet de statuts organiques pour les associations cultuelles catholiques qui comprend six titres, projet que la commission préparatoire accepta à l'unanimité les 7 et 8 mars 1906 (vendredi 24 août) : 3°, le règlement intérieur des associations fabriciennes (samedi 25 août) : 4°, les statuts de l'union diocésaine en associations diocésaine des associations fabriciennes (dimanche 26 août).

En prenant connaissance des paroles de la *Vérité française* on verra qui a inspiré *textuellement* et Montagnini et Merry del Val :

« En raison de l'importance de ces documents, qui ne peuvent avoir été livrés que par une *indiscrétion coupable*, nous avons cru devoir en ajourner la publication à demain, afin de voir s'ils seront ou non démentis » (la V. F. 24 août).

Il entrait dans le calcul de celui qui a révélé le secret de

Merry del Val à Montagnini

Castel-Gandolfo, 26 août 1906.

... A présent il faudrait que les journaux catholiques défendissent l'assertion du pape contre les insinuations

---

l'assemblée des évêques de faire croire que le pape était en opposition avec la majorité d'entre eux et que, par conséquent, sa décision faussait le vote de l'assemblée. » (la V. F. 25 août). *Ce que décidèrent les Evêques* a paru dans le *Temps* les 24 et 25 août 1906. Voici un extrait :

« Le *Temps* du 2 juin, rendant compte de l'assemblée des évêques, annonçait que dans son vote concernant les associations cultuelles, il y aurait eu une majorité de 22 voix sur 74 votants en faveur de la constitution de ces associations.

La récente encyclique de Pie X, qui défend de constituer de telles associations, déclare au contraire qu'en les rejetant, Pie X confirme simplement la délibération presque unanime de l'assemblée.

Un problème se trouve ainsi posé : « Quel a donc été le vote des évêques ? » La question est intéressante pour fixer les responsabilités d'un verdict dont la gravité n'échappe à personne. Il s'agit en effet de la paix du pays et de l'avenir de l'Eglise sur notre territoire. Il s'agit aussi de la manière dont la papauté, devenue, depuis le concile du Vatican, pleinement maîtresse du système catholique, entend désormais traiter l'épiscopat, même celui de la France, « fille aînée de l'Eglise ». Pour l'histoire générale religieuse, comme pour la politique de notre patrie, le problème a son importance. Il n'est point difficile à résoudre. Il suffit de raconter brièvement ce que fut l'assemblée des évêques et d'exposer l'objet de ses votes.

Mais, dira-t-on tout d'abord, puisque les évêques étaient et sont liés par le « secret du Saint-Office », puisqu'ils avaient et qu'ils ont encore une défense très stricte de parler des travaux de leurs deux journées de délibérations, comment peut-on savoir ce qui s'y est passé ?

Tout se sait : c'est un fait. Le cabinet de travail du pape ou du cardinal secrétaire d'Etat ne sont même pas à l'abri de

et les calomnies du *Temps*, qu'on doit attribuer, je crois, à *l'indiscrétion de quelque évêque pour ne pas dire plus.*

(le *Siècle*, 9 avril 1907)

---

de l'indiscrétion. Très récemment, une page de rhétorique, qui devait étoffer la dernière encyclique, fut copiée sur le bureau même de Pie X et transmise au gouvernement français. Les secrétaires pontificaux s'aperçurent de cette fuite et le pape ne crut pas de sa dignité de publier cette page. C'est ainsi que son encyclique se trouve amputée de trois paragraphes dont nous ne regrettons pas la perte et dont nous aurons sans doute l'équivalent à maintes reprises.

Pourquoi les procès-verbaux de l'assemblée, qui ont été distribués à une dizaine de cardinaux, lus et résumés par un certain nombre de consulteurs et de secrétaires, auraient-ils été à l'abri d'une pareille mésaventure ? Pourquoi ne serait-elle pas arrivée aux notes prises par l'un de nos soixante-quatorze évêques ? Nos évêques ne sont pas, comme Melchisédech, sans généalogie : ils ont des mères, des frères et des sœurs, des neveux et des nièces. Ils ne sont pas non plus des ermites ; ils ont des commensaux, des amis, auprès desquels ils ont pu s'oublier dans des confidences. Quelques-uns même, très pénétrés de l'importance de la réunion qu'ils venaient de tenir, se sont livrés à de singuliers épanchements et ont fait ou laissé imprimer des indications précieuses. Reconstituer l'ordre chronologique de l'objet de toutes ces effusions, juxtaposer bout à bout toutes ces vérités partielles n'était pas un travail difficile, et il était aussi facile de trouver, à Rome et en France, le fil conducteur.

Si d'ailleurs l'auteur de ces notes a commis quelque erreur, il ne demande pas mieux de la voir corriger. On lira sans doute avec plaisir toutes les rectifications qu'on voudra bien lui adresser. Tous les démentis qu'on lui infligera, il les subira lui-même avec joie, pourvu qu'on y ajoute quelque renseignement. Il n'y a qu'un démenti dont il ne tiendra aucun compte : c'est celui que pourrait lui faire adresser, dans son

(*Traduit de l'italien*). Rome, 28 août 1906.

Télégramme chiffré à *Montagnini*.

Veuillez faire savoir à l'archevêque de Paris que le S. S. est profondément attristé de la *publication dans la presse, du secret* qui avait été imposé, sous de graves peines canoniques à tous les assistants de la dernière assemblée des évêques. Veuillez, au nom du S. P., prier le cardinal Richard de faire une enquête pour établir les responsabilités et connaître les origines des révélations des secrets, et cela *pour l'honneur de l'épiscopat*.

MERRY DEL VAL.

(*Messidor*, 10 avril 1907)

Les évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris.

M. Chabrier à Montagnini

(Sans date)

... Mgr l'évêque de Langres m'a fait part de votre conversation. Je sais que Mgr l'archevêque de Sens (doyen des archevêques de France) a envoyé une protestation énergique à S. Em. Mgr Merry del Val au sujet de la réunion du 22 et du 24 novembre à Paris.

---

journal officiel, l'évêque des évêques, celui qui, par distraction ou par politique, a sophistiqué le vote de l'assemblée au point d'écrire qu'elle avait condamné presque à l'unanimité la formation des associations cultuelles. »

Mgr de Troyes a aussi protesté, disant qu'il ne s'expliquait pas qu'on consultât tous les évêques et qu'on négligeât de demander l'avis du métropolitain et de son premier suffragant de droit, l'évêque de Troyes, pour le siège de Nevers, suffragant de Sens. En somme, l'effet produit par ces deux réunions épiscopales de Paris est désastreux. Il paraît qu'on n'a pas lu dans la première réunion (du 22 novembre) les instructions pontificales qui avaient été communiquées aux évêques présents à Lyon, ce qui explique la violation du secret (qui n'avait pas été imposé) et la désinvolture avec laquelle certains des évêques présents en parlaient, disant tout haut que c'était « une véritable fumisterie »...[1]

(le *Figaro*, 10 avril 1907)

---

1. Ce rapporteur, M. Chabrier, est un chanoine prébendé de Troyes, secrétaire particulier de feu M. de Pélacot. Bien qu'elle ne soit pas datée, sa lettre est postérieure au 24 novembre 1905 et antérieure à la nomination de l'évêque de Nevers, M. Gauthey, 21 février 1906, ce qui s'établit aisément d'après la teneur.

Les instructions pontificales de Pie X indiquaient la conduite que les évêques devaient tenir au moment de la séparation prochaine et à l'occasion des inventaires. Le pape tenait à imposer sa direction en vue d'éviter toute désunion dans la pratique ; il répétait ce qu'il avait dit dans sa lettre du 4 octobre à l'archevêque de Paris. « Nous manifesterons en temps et lieu toute notre pensée et nous donnerons au clergé et aux fidèles de France les instructions exigées. »

Ce fut dans ces réunions des 22 et 24 novembre 1905, que les évêques protecteurs de l'Institut catholique infligèrent un blâme à deux prêtres professeurs coupables de *modernisme*, MM. Sertillanges et Boudinhon. M. Sertillanges fut regardé

Les Evêques français.

Note du carnet

Non datée.

... Les évêques parlent trop...[1]

(la *Petite République*, 10 avril 1907)

Administration diocésaine et « Semaine religieuse » de Paris.

Paris, 23 août 1906

Au cardinal Merry del Val

... Une chose qui a fait toutefois une pénible impression, c'est que la *Semaine religieuse de Paris* ait publié la lettre encyclique dans son numéro de dimanche dernier, purement et simplement, sans le moindre commentaire, et que, dans aucune paroisse de Paris, on n'ait lu du haut de la chaire le document pontifical...[2]

(le *Figaro*, 4 avril 1907)

---

comme peu orthodoxe en raison d'un article publié dans la *Quinzaine* (1er juin) au sujet de la question posée par M. Le Roy. *Qu'est-ce qu'un dogme.* Il dût publier une lettre de rétractation. M. Boudinhon, directeur du *Canoniste contemporain*, fut désapprouvé pour un article sur Lorette publié le 15 septembre par la *Revue du clergé français*.

1. Le bavardage épiscopal a été constaté, suivant la date que certaines indications de la lettre donnent, de la nomination de M. Amette à la coadjutorerie de Paris (21 février 1906) à la publication du Réglement d'administration publique (16 mars).

2. L'importance de cette fiche résulte de ce que l'administration Richard s'y trouve mise en cause et du fait, jadis

constaté par Montagnini lui-même, que la *Semaine religieuse de Paris* est rédigée dans les bureaux de l'archevêché. Le 7 novembre 1905, Montagnini avait adressé au cardinal Merry del Val ce *bon billet* que le *Figaro* (7 avril 1907) a publié : « Je vous rends compte que cet archevêché, même après l'incident Bousquet, continue à manifester encore de meilleures dispositions à l'égard des titres pontificaux. La *Semaine religieuse* de Paris, qui est faite à l'archevêché, a donné dans son dernier numéro le titre de monseigneur à l'abbé Lanusse, en relatant la vie de ce prêtre... »

M. Lanusse, protonotaire, nommé le 3 janvier 1899, était décédé le 23 octobre 1905. Ce brave prêtre-soldat appartenant au diocèse de Versailles pouvait à sa guise se parer de violet et officier pontificalement, mître en tête, et bougeoir à ses côtés, devant son bataillon. De tels honneurs à Paris assombrissaient la pourpre cardinalice ; mais l'on vit un jeune protonotaire réclamer pour son humble personne les tolérances accordées, disait-il, à un monsignor nommé d'Hulst ; et petit à petit les choses s'arrangèrent. Ce jeune confrère de M. Montagnini en protonotariat n'est autre que le très distingué marseillais qui d'un article de saison sur M. Loisy, article-réclame accompagné de la photographie de l'auteur (V. le *Matin*, n° du jeudi 20 février 1908), n'attend pas moins de *cinq* miracles : l'écoulement rapide d'un stock énorme de volumes signalés au public, l'indulgence de l'Index avec le *laissez-passer* des bons pères inquisiteurs, les bonnes grâces du tout puissant faiseur d'évêques M. Merry del Val, le coup d'épaule efficace par lui-même de la militante Compagnie, enfin le pardon suprême de défunt Burnichon, S. J. Les protonotariats rapportent au Saint-Siège et les titulaires entendent bien, même à Paris, en avoir pour leur argent. L'incident de M. Bousquet est une affaire de ce genre. M. Bousquet est vice-recteur de l'Institut catholique de Paris.

III

ECCLÉSIASTIQUES DIVERS

Mgr Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

A Merry del Val

25 septembre 1906

... Batiffol est coupable[1].

(le *Times* dans le *Temps*, 6 avril 1907)

Mgr Duchesne, directeur de l'Ecole française de Rome.

A del Val

10 décembre 1906.

Le cardinal dit avoir fait justifier Péchenard par

---

1. Le *Times* ne nous a pas donné le document *in extenso*. Néanmoins on prévoit que le recteur de Toulouse, ancien professeur à l'Institut catholique de Paris, auteur de nombreux ouvrages et articles de Revues, sera soupçonné et accusé de modernisme. La condamnation par Montagnini se réfère

Guibert en envoyant documents, et fait observer qu'à Rome même se trouve Duchêne, bien plus mauvais que Péchenard, et qui est bien noté...[1]

(l'*Autorité*, 9 avril 1907)

Mgr Graffin, professeur à l'Institut catholique de Paris.

A del Val

5 décembre 1906.

Graffin mal vu, parce que Romain suspect et méprisé. Celui-ci dit que la piété est délaissée, parce qu'on demande de l'argent pour les fondations, puis qu'on les gaspille [2].

(l'*Autorité*, 9 avril 1907)

---

probablement à des idées émises dans une lettre à *Demain* écrite en juillet 1906. M. Batiffol a dû en effet résigner son rectorat et rentrer à Paris.

1. Mgr Duchesne est à l'heure actuelle dans les sciences historiques l'un des savants français les plus considérables. Il est membre de l'Institut (académie des Inscriptions et Belles-Lettres) depuis 1888. En 1895 le gouvernement l'a nommé Directeur de l'école française archéologique de Rome; en 1907 M. Briand, ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes l'a renommé dans ses fonctions pour une nouvelle période. Sa connaissance des antiquités ecclésiastiques lui permettra de faire retrancher des légendes des saints quantité de détails aussi niais que mensongers.

2. M. Graffin enseigne l'hébreu et le syriaque à l'Institut catholique de Paris. Très en faveur à Rome sous Léon XIII, il fut ablégat près du cardinal Labouré, son ami. Cette année

Mgr Guthlin, supérieur de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

Montagnini à del Val

15 février 1905

D. Guibert, ancien député, a eu un entretien avec Rouvier.

Rouvier lui a dit qu'on l'avait informé que le S. S. avait l'intention d'accomplir un acte ou de faire une manifestation qui, tout en étant une défense, plutôt qu'une attaque, rendrait plus ardu l'état de chose actuel. Rouvier dit que cela lui semble inexplicable ; car, à sa connaissance, le Saint-Père s'était montré plutôt satisfait de son élévation à la présidence du conseil.

D. Guibert lui a dit qu'il avait tort d'ajouter foi à de pareils racontars, qui ne pouvaient provenir que de Barrère à Delcassé, *peut-être de Guthlin à la direction des cultes. D. Guibert, sur ces deux personnages, a dit franchement à Rouvier ce qu'il en pensait* [1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

M. Battandier avait rayé son nom de la liste des camériers du Pape (*annuaire pontifical pour 1907*). En 1908 il a été obligé de le remettre en place.

1. Sous le régime du concordat M. Guthlin était clerc national à Rome et canoniste de l'ambassade près du Vatican. A la mort de M. d'Armailhacq, il a été appelé (janvier 1907) à lui succéder comme supérieur de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

M. Guthlin dément certains propos des papiers Montagnini. Voici la dépêche que le *Matin* a publiée le 31 mars :

Montagnini à del Val

12 mars 1905.

... A propos de ce silence (du Pape), Guthlin a écrit dernièrement à ses amis. On sait que Guthlin touche toujours son traitement annuel de 11.000 francs du quai d'Orsay.

(le *Petit Parisien*, 7 avril 1907)

Del Val à Montagnini

Sans date

Mgr *Guthlin* m'a parlé de son départ... *Guthlin* pour (*mot illisible*) au Vatican, ayant été accusé d'être aussi un Italien et de recevoir de l'argent de différentes sources.

Il a fallu insister pour que Barrère l'accepte comme chargé de travaux de chancellerie. Barrère le voulait comme conseiller (*illisible*) avec M. Bourgeois, il n'y a aucune difficulté à ce sujet... !

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

Dépêche particulière du Matin.

Rome, 30 mars.

« Mgr Guthlin, qui fut pendant de longues années canoniste de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, actuellement supérieur de Saint-Louis, dément absolument qu'il ait été mêlé, depuis le jour de la rupture du Concordat, à des négociations quelconques avec le Vatican.

Depuis la suppression de l'ambassade, auprès du Saint-Siège, Mgr Guthlin, ainsi que d'autres membres de l'ambassade, s'est trouvé placé, conformément aux règlements du ministère des affaires étrangères, dans la position de disponibilité, ce qui lui permettra de faire valoir ses droits à la retraite quand il aura accompli ses trente ans de service. »

M. Duval, vicaire général de la Guadeloupe.

Montagnini à Merry del Val

Dussal (Duval), vicaire général de la Guadeloupe, renseignements défavorables [1].

(le *Matin*, 7 avril 1907)

M. Robert, vicaire général d'Avignon.

Note du carnet

Robert (*Avignon*).

Incapable — indiqué pour question un peu douteuse de moralité. — N'est plus soutenu par son archevêque, qui lui a conseillé d'attendre à plus tard, le moment n'étant pas venu pour lui.

Accusé d'être un espion du gouvernement placé dans l'entourage de l'archevêque d'Avignon. Tous se méfient de lui [2].

(la *Petite République*, 10 avril 1907)

---

1. Aucun prêtre de la Guadeloupe ne se nomme Dussal. Il s'agit certainement du vicaire général qu'avait agréé en 1899 le gouvernement, M. Duval.

2. M. Robert, étranger au diocèse d'Avignon, a été nommé vicaire général par M. Sueur, aujourd'hui évêque plus démissionné, dit-on, que démissionnant. En 1904, le gouvernement français le désigna pour l'évêché de Vannes, que le décès de M. Latieule avait rendu vacant le 21 octobre 1903. M. Lorenzelli, nonce à Paris, remit une note assez longue à M. Combes datée du 23 avril 1904. Le *Livre Blanc du Saint Siège sur la*

Les Chanoines de Laval.

A Montagnini la comtesse de S...

(Sans date)

... Les chanoines de Laval, ces gens si indignes [1].

(Citation de M. *Zévaès*, membre de la Commission d'enquête, député de l'Isère, dans son article à la *Lanterne*, 22 avril 1907).

Séparation édition des *Questions actuelles, Paris, rue Bayard* l'a reproduite, (v. pages 133-136). Dans cette lettre *in fine* le nonce parle du refus opposé aux candidats du gouvernement pour Bayonne (M. Gazaniol, évêque de Constantine), Saint-Jean-de-Maurienne (M. Mazeran, curé de Compiègne, diocèse de Beauvais), Ajaccio (Casanelli d'Istria, doyen du chapitre d'Ajaccio faisant fonction de vicaire capitulaire) — les noms mis en parenthèses qui étaient du domaine public ne figurent pas dans la lettre du nonce, — refus qui avait précédé celui opposé au choix gouvernemental pour Vannes. Les sous-entendus, mis par M. Merry del Val dans un document destiné par lui au public, ne voilent pas la personnalité de M. Robert suffisamment révélée par d'autres traits de ce genre : « l'inacceptabilité de M. l'abbé Y..., qui, jusqu'à l'an dernier, n'était que simple vicaire de..., d'où il a été tiré, à l'étonnement de tous ceux qui le connaissent, pour devenir tout à coup vicaire général de... » M. Montagnini se départit de ce jésuitisme raffiné et parla crûment.

1. La comtesse de S... doit faire allusion à une lettre adressée par ces chanoines à leur évêque, M. Geay, et communiquée à la presse cléricale de Paris, lettre qui rendit légendaires ces singuliers individus et fut si critiquée dans le clergé français qui n'en revenait pas. La comtesse de S... qui a jeté sa fiche sur le dos des chanoines est, d'après M. Zévaès, la noble personne qui a adressé à M. Montagnini la curieuse missive suivante dont nous empruntons le texte au *Matin* (21 avril 1907).

L'abbé Dabry, directeur de la *Vie catholique.*

Merry del Val à Montagnini

(Sans date)

Je comprends combien est à réprouver la lettre en question ; mais, connaissant les idées de l'auteur, il n'y a pas de quoi s'en étonner.

(le *Matin*, 11 avril 1907)

Les abbés Dabry et Naudet, directeurs de la *Justice sociale.*

Montagnini à Merry del Val

Paris, 12 février 1905.

... Les abbés Naudet et Dabry entretiennent tou-

« Certaines dames appartenant à l'aristocratie correspondaient régulièrement avec M. Montagnini et l'aidaient dans la confection de ses fiches.

« La comtesse de S..., rue de V..., lui écrit, à la date du 15 avril 1905 :

Monseigneur,

« Je redeviens sérieuse, après mes apparences si *malédifiantes* (sic) de jeudi dernier, et je me permets de vous envoyer ci-jointe la petite *note* promise sur l'abbé Frisch...

J'espère que je ne suis pas trop indiscrète et je me sens vraiment affligée d'être pour vous une cause d'un travail de plus, celui de lire cette notice, au milieu de toutes vos occupations.

Je vous prie de m'excuser et de me réserver une petite part de la prière que vous a demandée l'autre jour la *bouillante* Mme de S... »

jours les lecteurs de la *Justice sociale* dans l'esprit de Loisy...[1] »

(la *Petite République*, 7 avril 1907)

« *L'épithète en italique est soulignée deux fois dans le texte* ».

Dans la rue de V... il y a une comtesse de S... dont les ancêtres (l'un deux surtout) furent très précieux à Louis XVI dans le malheur.

1. L'abbé Dabry est un prêtre courageux, nettement républicain qui s'est éloigné de son diocèse d'origine — Avignon — et dirige à Paris un journal *La Vie catholique* qui reçut sous le pontificat de Léon XIII, dont il suit toujours les directions, les approbations les plus flatteuses de cardinaux et d'un très grand nombre d'évêques français. La fiche Merry del Val qui répond à une lettre de M. Dabry, envoyée par Montagnini, a fait courir la bonne plume de l'écrivain. On lit dans la *Vie Catholique* (avril 1907) :

« C'est franchement à n'en pas revenir. Mais le moindre secrétaire du Syndicat, le moindre président d'Institut populaire aurait donné des lumières plus sûres sur les dispositions du pays, sur ce qu'il voulait ou ne voulait pas en matière religieuse, que tous ces beaux messieurs et toutes ces belles Madames dont Mgr Montagnini enregistrait minitieusement les opinions, sans, d'ailleurs, savoir les critiquer et les peser à leur valeur véritable. En causant, par son intermédiaire, avec MM. Piou, Grousseau, le cardinal Merry del Val ne savait-il donc pas qu'il causait avec des morts, avec des gens qui ne représentent rien que leur immense vanité et leur nullité plus grande encore. Et demain nous aurons la douleur de lire les documents écrits par lesquels le Pape s'est déterminé à prendre des décisions que nous attendions dans toute notre anxiété de croyants et de patriotes. Il y eut, quand arrivèrent ces décisions, une telle stupéfaction, elles allaient tellement à l'encontre de tout ce que pensaient et attendaient les gens de sens rassis, qu'on devina bien qu'il y avait là derrière quelque manigance.

La publication des papiers Montagnini, c'est la condamna-

M. l'abbé Gayraud, député du Finistère.

Au cardinal Merry del Val

14 octobre 1905.

... Comme on le sait, « le bon abbé » Gayraud est partisan de l'acceptation des points libéraux de ladite loi. Cet abbé, que j'ai rencontré l'autre soir, est sur le point de terminer un article qui paraîtra à la fin du mois dans la *Revue du clergé*. Dans l'intention d'examiner et de bien expliquer au public la loi de séparation, ledit abbé, tout en protestant qu'il ne veut pas prévenir les décisions de l'épiscopat et du Saint-Siège, mettra en lumière les points libéraux de la loi : il prétend que de très nombreux ecclésiastiques ne connaissent pas la loi, et il croit savoir qu'en dernière analyse la majorité de l'épiscopat lui-même sera plutôt pour l'acceptation. L'abbé Gayraud me disait, du reste, qu'il avait écrit à Votre Eminence pour vous informer des avis qu'il avait recueillis parmi les catholiques et les ecclésiastiques sur la susdite loi[1]. . . . .

(le *Figaro*, 12 avril 1907)

---

tion sans merci et sans recours de l' « Action Libérale » et de toutes les organisations qui se rattachent à elle. Depuis sept ans quelle existe, elle n'a fait que des ruines. Après avoir joué avec les intérêts, elle a joué avec les âmes. Qu'elle disparaisse ! et que sa disparition assainisse l'atmosphère politique et l'atmosphère religieuse ».

1. L'abbé Gayraud avait fait une campagne de presse pour l'acceptation des cultuelles, en dehors desquelles il voyait peu

Paris, 23 août 1906.

... Je transmets une autre lettre que m'a laissée l'abbé Gayraud, lequel, bien qu'il proteste de sa soumission et de son obéissance, me paraît nourrir les mêmes idées que précédemment. Avant de venir me voir, il avait déjà envoyé à Briand une lettre, dont je me suis fait donner une copie, copie que je m'empresse de vous envoyer.

Si vous pensez que je dois dire quelque chose à cet abbé, je crois qu'il demeurera à Paris quelque temps encore. Le télégramme d'adhésion empressée à l'Encyclique, qu'il avait envoyé à la *Croix*, avait cependant produit un bon effet.

(le *Figaro*, 4 avril 1907)

Del Val à Montagnini

C. 1139. 3 septembre 1906.

Il faudrait cependant faire comprendre à Gayraud qu'il ne devrait pas prendre des initiatives pour lesquelles il n'a reçu aucun mandat du S. S.

Ce n'est pas à lui qu'il incombe d'écrire dans ce sens

---

de salut pour l'église catholique française, d'abord au point de vue de l'exercice du culte, puis de l'attribution des biens à caractère religieux. L'*Univers* lui servit de principal organe. Les notes mauvaises que lui appliquent MM. Merry del Val et Montagnini tour à tour viennent de cette attitude française et de bon sens. Ces Messieurs prennent toutefois des gants pour traiter avec M. Gayraud ; leur sans-gêne est réservé pour M. Lemire qui est, comme chacun sait, pour la nonciature et le Vatican, « le mauvais député ».

aux membres du gouvernement. Son adhésion fit une bonne impression, mais je ne voudrais pas que, par la suite, il nous contraignit à le désavouer.

La question est ingénue. On ne demande pas au gouvernement de faire profession de foi.

J'espère qu'après la réunion des évêques, je pourrai vous accorder quelque congé. Vous devez en avoir tant besoin, mon pauvre ami, *mais vous rendez tant de services à l'Eglise,* services absolument nécessaires en ce moment, que je n'ose pas vous éloigner présentement de Paris.

l'*Autorité*, 7 avril 1907, et *Procès Jouin*, p. 65

A Merry del Val

Chamonix, 17 septembre 1906.

Avant de quitter Paris, j'ai cherché à voir l'abbé Gayraud, pour lui parler dans le sens de votre rapport particulier du 3 septembre. Mais je crois qu'il était parti de la capitale. En attendant, il a exposé dans un petit opuscule remis à la cure mercredi dérnier : *La loi de Séparation et le pape Pie X.*

Puisqu'il exprime dans ce travail des protestations de première soumission au pape, il se laisse aller, me semble-t-il, à faire des propositions aussi ingénues et aussi à de certaines bonnes idées pour lesquelles il n'a reçu aucune autorisation. Que s'il croit servir ainsi la bonne cause, je crains qu'il n'obtienne l'effet contraire. V. E. jugera si l'on doit signaler ceci dans l'*Osservatore Romano,* avant qu'il n'ait eu l'occasion de voir cet

abbé. En attendant, je vous informe qu'il présentera à la réouverture des Chambres un amendement avec lequel il se dira le porte-parole des désirs du pape, simplement, trop simplement :

1° Que les associations catholiques soient constituées sous l'autorité des évêques ;

2° Demander que les églises et autres édifices soient laissés à la disposition des évêques.

(De l'écriture de Montagnini.)

(*Messidor*, 9 avril 1907)

Télégramme chiffré, adressé à M. M. Montagnini, poste restante, Chamonix :

Rome, 20 septembre 1906.

Reçu votre rapport n° 575. Ecrivez délicatement Gayraud que l'on n'approuve pas sa manière de se mettre en avant presque comme chargé ou approuvé par le Saint-Siège, assumant ainsi grave responsabilité, et qu'en procédant ainsi il risque d'être désavoué.

« MERRY DEL VAL. »

(*Messidor*, 9 avril 1907)

De Montagnini à l'abbé Gayraud, 52, avenue de l'Observatoire.

Paris, 22 septembre 1906.

Cher monsieur l'abbé,

N'ayant pas eu le plaisir de vous voir, après le pneumatique que je vous ai envoyé, il y a quelques

jours, et me trouvant moi-même absent pour un temps assez court, je tiens à vous faire savoir qu'en haut lieu on a eu une excellente impression de l'adhésion très empressée que vous avez publiquement faite à l'Encyclique *Gravissimo.*

Cependant, au sujet de la lettre que vous aviez écrite à S. S. et dont vous avez bien voulu me donner copie, je ne dois pas vous cacher qu'on a vu là une initiative qui semblait supposer un mandat et que par conséquent vous n'auriez pas dû assumer. Il en est de même au sujet de votre brochure par laquelle on trouve, toujours en haut lieu, que vous prenez par là une assez grave responsabilité, vous mettant ainsi dans le risque d'être désavoué. Il est vrai que dans cette même brochure vous déclarez bien ne parler qu'en votre nom personnel, ce qui n'empêche pas que votre qualité de prêtre pourrait laisser croire que les propositions que vous faites sont celles de la plus haute autorité ecclésiastique. Comme vous connaissez mes sentiments vis-à-vis de vous, je suis persuadé que vous ne verrez dans ma lettre que le désir de vous parler très franchement et de vous renseigner dans votre propre intérêt.

Nous pourrons, du reste, causer de tout cela de vive voix lorsque j'aurai le plaisir de vous revoir. D'ici là, je vous prie, cher monsieur l'abbé, d'agréer la nouvelle assurance de mes sentiments très sincèrement dévoués.

(*Messidor,* 9 avril 1907)

Au cardinal Merry del Val

1er octobre 1906.

Je juge très intéressant de vous envoyer en communication, ci-joint, la lettre de l'abbé Gayraud (cette lettre porte la date du 27 septembre) en réponse aux observations que je lui ai délicatement faites, conformément aux ordres que vous m'avez donnés.

Gayraud fait son apologie, et alors qu'il déplore, à juste titre, tant de maux, il perd de vue qu'il existe au fond, chez cette nation, une base de sentiment religieux qui a besoin d'être ranimée par des preuves sincères et à l'exclusion de toute équivoque ou de moyens termes d'accommodements déshonorants, qui nous ont tenus jusqu'à présent en échec et à la discrétion d'un gouvernement toujours plus ennemi.

En outre, le bon abbé parle uniquement au point de vue humain, sans tenir compte des enseignements de l'histoire, ni de la force de l'Eglise quand elle défend ses droits imprescriptibles, ni des promesses pour elle de l'assistance divine.

Il parle aussi d'une apostasie nationale sans calculer qu'aujourd'hui le sentiment religieux ne peut plus être attribué à une nation entière, mais bien aux individus pris isolément, que, par suite, dans un mouvement général pour des questions religieuses, ce sentiment ne peut plus se produire dans un sens ni dans un autre et que cela est absolument possible en matière sociale.

Le gouvernement, contrairement à ce que dit

Gayraud, ne pourra pas ne pas prendre, à un moment donné, une résolution quelconque : ou il devra, par n'importe quelle manière, tomber, ou, poussé par la majorité, il sera forcé d'aggraver la loi et son application. De là partant, il est inutile de vouloir traiter avec un ministre pour obtenir de lui des garanties personnelles, alors que demain ou il n'y sera plus, ou il sera obligé de laisser faire, malgré ses promesses. Du reste, comment se faire quelque illusion après le discours prononcé hier, avec si peu de tact, par Clémenceau, en pleine Vendée, spécialement à propos de la Séparation ? D'ailleurs, dans tout ce que dit Gayraud, il est en contradiction lorsqu'il affirme qu'il parle au ministre en son nom personnel, alors qu'il met en même temps en avant les réclamations du Saint-Siège, réclamations pour lesquelles il n'a reçu aucune autorisation.

(*Messidor*, 9 avril 1907)

M. l'abbé Harispe, prêtre, 86, rue des Martyrs, à Paris.

Lettre adressée à M. Montagnini et communiquée par lui à Mgr Lesur.

Sans date.

... Un sieur H..., prêtre défroqué, a dit que vous aviez reçu 10.000 francs de Mgr Lesur en vue de la promotion de ce dernier à l'épiscopat...[1]

(la *Petite République* et le *Soir*, 6 avril 1907)

---

1. C'est toute l'histoire ancienne, moderne et contemporaine, de

la vente par Rome de ses mitres sur la table-comptoir de l'hôtel de la Nonciature à Paris, qui est ranimée par cette étonnante fiche.

Les papiers de Montagnini renferment cette très curieuse lettre de M. Harispe à M. Montagnini que nous produisons d'après la *Petite République* et le *Soir* du 6 avril 1907 :

Paris, 27 août 1906.

Monseigneur,

« Je viens d'apprendre qu'un monsieur dont je ne connais pas la signature m'impute à votre sujet des propos qui ne sont pas exacts et contre lesquels je me fais un devoir de protester.

Voici les termes de la lettre que vous auriez communiquée à Mgr Lesur: « Un sieur H..., prêtre défroqué, a dit que vous aviez reçu 10.000 francs de Mgr Lesur en vue de la promotion de ce dernier à l'épiscopat. »

Je n'ai jamais tenu pareil propos. Je suis trop bien renseigné pour tomber dans une si grossière erreur. Très au courant des principes de l'Eglise et de ses rigueurs contre la simonie, je sais que la plénitude du sacerdoce ne s'accorde pas au plus offrant. Je sais que Mgr Lesur a versé, il n'y a pas fort longtemps, 10.000 francs pour les œuvres du Saint-Siège et que ce versement s'est effectué rue de l'Elysée. Je sais qu'il s'est répandu en œuvres et bienfaits de toute nature pour ne récolter, en retour, que trahison, injustice et ingratitude.

Je sais surtout que M. Harispe est en situation régulière avec sa conscience et avec l'Eglise, qu'on ne l'a jamais surpris en bonne fortune avec quelque jeune fille de la rue d'Offémont, qu'il n'a jamais trahi sa foi, qu'il n'a pas fait répandre de fausses nouvelles dans les journaux auxquels il collabore en vue d'aggraver les relations du gouvernement français avec le Saint-Siège, qu'il n'a pas inventé la mission du cardinal Vivès.

Je sais qu'il était à Rome il y a quelques mois et que le secrétaire d'Etat de Sa Sainteté se plaignit amèrement à lui des informations tendancieuses données dans quelques feuilles dites catholiques par des rédacteurs dont la situation, au point de vue religieux, est plus que fausse, voire scandaleuse.

A son retour, il a été fort surpris de s'entendre dire par plusieurs de ses confrères de la presse parisienne que la source

de ces informations était rue de l'Elysée et que le canal dont on se servait pour les répandre était celui d'un insulteur du souverain pontife lui-même.

M. Harispe sait tout cela, monseigneur, et bien d'autres choses qu'il pourra vous dire. Il importe que vous le voyiez dans le plus bref délai. Vous vous éviterez peut-être ainsi des surprises dont la gravité ne saurait vous être indifférente.

Recevez, monseigneur, etc.

HARISPE,
86, rue des Martyrs. »

Le propos tenu par *un monsieur dont la signature était inconnue* de M. Harispe était exact de tous points. Le dossier de Montagnini comprenait cette autre lettre adressée par l'aimable, très expert ès-choses ecclésiastiques et très remarquable écrivain, M. J. de Narfon à M. Montagnini ; on la doit lire attentivement, lentement et en retenir le trait final adressé au « misérable » Lorenzelli. Nous publions toujours d'après la *Petite République* et le *Soir* du 6 avril.

M. de Narfon à Montagnini.

Paris, 10 juillet 1906.

Vous n'êtes vraiment pas gentil pour moi de ne pas m'avoir informé de la nomination des nouveaux évêques. Comment allez-vous faire pour réparer ce manquement à la parole donnée ? Croyez que je vous pardonne, selon le précepte évangélique.

On me demande pourquoi l'abbé Breton, dont on avait parlé pour l'épiscopat, a été écarté. Que puis-je répondre, serait-il vrai qu'il est un enfant naturel ?

Je crois devoir vous avertir que le bruit court dans les sacristies que vous auriez reçu 10.000 francs de Mgr Lesur pour le faire nommer évêque. Inutile d'ajouter que je n'en crois rien. L'exemple du misérable Lorenzelli n'a pu être à ce point contagieux et je n'ai aucun mérite à protester contre une telle imputation.

J. DE NARFON.

A cette date du 10 juillet on ne voyait en effet ni M. Breton ni Mgr Lesur dans la liste des sept évêques nommés par le

pape et qui firent la seconde promotion : MM. Castellan (Digne), Labeuche (Belley), Laurans (Cahors), Lecœur (Saint-Flour), Lemonnier (Bayeux), Morelle (Saint-Brieuc), Villard (Autun). M. Lesur restait protonotaire et, dans le département de l'Aisne, maire de Mortiers, 238 habitants ; aujourd'hui il est mort.

La publication de sa lettre ne déplut pas à M. de Narfon qui, le 6 avril même, écrivait dans le *Figaro :*

« Le même journal, la *Petite République*, donne le texte de ma lettre à Mgr Montagnini, lettre dont j'ai signalé hier précisément l'existence parmi les pièces saisies. Elle comporte une question d'ordre absolument intime, relativement à une candidature ecclésiastique, et un avis que mes relations avec l'ancien auditeur m'autorisaient à lui donner. On colportait à cette époque le bruit que Mgr Montagnini avait reçu de Mgr Lesur 10.000 francs pour faire appeler ce dernier à un évêché. Mgr Lesur est à la fois maire et curé de Mortiers, au diocèse de Soissons. Il ne fait point mystère de son désir d'être évêque. *Qui episcopatum desiderat bonum opus desiderat*, a dit, je crois, saint Paul. J'avertis Mgr Montagnini de l'accusation précise que j'avais entendu formuler contre lui.

Au reçu de ma lettre — celle que vient de publier la *Petite République* — il vint me voir et m'expliqua qu'en effet Mgr Lesur avait versé 10.000 francs, mais pour les œuvres du Saint-Siège. Il n'y avait là aucune simonie.

Quant à l'opinion que j'exprimais incidemment, au cours de la même lettre, sur l'ancien nonce, Mgr Lorenzelli, elle correspondait fort exactement, autant que j'en aie pu juger, au sentiment général de l'épiscopat, du clergé et des catholiques. Je n'ai découvert, depuis lors, aucune raison de la modifier.

Julien de Narfon. »

M. de Narfon avant de publier dans le *Figaro* les considérations fort intéressantes que l'on vient de lire, avait, dès le 1er avril, adressé une lettre dont l'importance veut qu'on la reproduise. Cette lettre à la *Petite République* a été publiée par ce journal le mardi 2 avril 1907. La voici :

Paris, le 1er avril 1907.

« Monsieur le Directeur,

Je n'ai pas à protester et je ne proteste point contre la

liberté, parfaitement légitime, dont la *République* a usé pour présenter à ses lecteurs et commenter mon analyse des papiers Montagnini. Mais je ne comprends pas, et vous me permettrez bien de vous faire part de mon étonnement à ce sujet, que la « personnalité parlementaire » dont vous avez publié hier une interview, se soit crue autorisée à conclure de cette analyse à un oubli des lettres où il a pu m'arriver naguère d'apprécier avec une sévérité, malheureusement trop justifiée, la conduite à Paris de l'ancien nonce.

Ai-je qualifié Mgr Lorenzelli de « misérable »? Je n'en suis pas absolument sûr. L'expression, en tout cas, n'aurait point dépassé ma pensée, et je serais même surpris qu'il n'existât pas des lettres de moi contenant des expressions plus fortes qui traduiraient donc encore plus exactement ce que je pense du personnage en question, et ce que je n'ai pas cessé d'en penser à partir du jour où il m'a été donné de savoir comment il entendait et remplissait sa mission en France.

Si le pape, dont on peut bien ne pas goûter la politique, mais dont il est impossible de suspecter la droiture et le courage, le savait, comme le savent un certain nombre d'évêques, de prêtres, de laïques, dont l'opinion sur Mgr Lorenzelli ne diffère pas de la mienne, il ne consentirait certainement pas à couvrir l'archevêque de Lucques de la pourpre romaine. Et je ne puis, quant à moi, que regretter qu'une protestation énergique ne s'élève pas de l'Eglise de France contre l'imminente promotion de l'ancien nonce au cardinalat.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations les plus distinguées.

Julien de NARFON. »

M. de Narfon ne pouvait effectivement ignorer au sujet du « nonce tapeur » l'*obole* de 150.000 versée par Mme X..., pour l'acceptation de M. X..., qui, de vicaire général de..., fut évêque, puis archevêque (Mgr Lorenzelli, assure-t-on, avait demandé 300.000), l'*obole* de 40.000 apportée par un intime d'un curé fait évêque, puis aujourd'hui archevêque. La presse a rapporté ces faits *indéniables* en ajoutant que M. Lorenzelli « porta de 300 à 900 pour les évêques, et de 500 à 1.500 pour les archevêques, les frais d'informations canoniques. » A ces révélations (v. le

M. l'abbé Lemire, député du Nord.

Montagnini à Merry del Val

1er janvier 1905.

Dans le numéro de l'*Officiel* que je vous ai adressé, vous n'avez pas été sans remarquer les paroles *à demi païennes* prononcées par l'abbé Lemire au cours de la discussion sur le monopole des pompes funèbres.

De nombreux laïques et quelques prêtres sont venus me manifester leur indignation à ce sujet. Et je sais que le comte de Mun a consulté un éminent religieux pour savoir si, avant de réfuter publiquement l'abbé Lemire, il devait d'abord en avertir ce dernier. Mais la *Vérité française* d'aujourd'hui s'occupe déjà de cette affaire, et je ne serais pas étonné que, parmi les lettres qu'elle publie, se trouvât la protestation non signée du comte de Mun. Ce n'est pas la première fois que l'abbé

Siècle du 14 avril. M. Lorenzelli n'a donné aucun démenti, et s'il a un instant menacé de poursuites la *Petite République* qui lui rappela les 50.000 francs versés *par un candidat qui n'a pas été nommé évêque*, — somme que le pape Pie X a obligé de verser dans la caisse d'un établissement pieux d'Italie — il a dû, sur une démarche du pape, abandonner sa menace imprudente très promptement.

La création de Lorenzelli cardinal, à laquelle M. de Narfon ne pouvait croire, est aujourd'hui un fait accompli. Elle a été un malheur pour l'Eglise d'Italie, qui lui doit en grande partie l'anticléricalisme dont elle souffre de toute part, un discrédit irréparable pour le Sacré-Collège, et un défi à l'opinion publique qui sera enregistré comme tel dans l'histoire.

Lemire se livre à une *incartade* de ce genre, peut-être de bonne foi, mais certainement *par esprit de servilisme vis-à-vis du gouvernement :* il suffit de rappeler son vote lors des crédits pour le voyage de M. Loubet à Rome. Si l'autorité ecclésiastique dont il relève en pareil cas faisait parvenir des observations à *un pareil personnage*, peut-être celui-ci se raviserait-il. Piou me disait que dix à douze prêtres se présenteraient aux futures élections, et que, sans aucun doute, ils seraient encore plus *mauvais* [1].

(le *Matin*, 5 avril 1907)

---

1. L'abbé Lemire doit à la droiture de son esprit, à la loyauté de son caractère et à la générosité de son cœur d'avoir été criblé de fiches par Montagnini. Ce bon français est pour l'italien l'ennemi qu'il faut combattre et abattre. Dans sa simplicité il invitait encore à sa table ce monsignor qui n'avait pas même à son endroit la reconnaissance du ventre!... L'un des papiers (sans date) dit en effet :

« Abbé Lemire communique à Mgr Montagnini (*sic*) la lettre ci-contre, dont il venait l'entretenir, serait bien aise de recevoir Monseigneur, demain samedi, à midi, au 26 rue Lhomond, pour le déjeuner. »

M. Lemire a été élu (le 21 mars) dans son bureau de la Chambre des députés, l'un des 22 membres de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la portée politique des documents Montagnini. Ses collègues de la commission l'ont ensuite choisi comme l'un des quatre vice-présidents. Le 21 mars 1907, M. Lemire a déclaré à un rédacteur du *Matin* : « Il fallait bien qu'un prêtre soit de la commission pour lui traduire les documents qui sont en latin! Si je veux la publication? Je ne la redoute pas personnellement, ni comme

catholique, car l'on ne doit pas confondre le catholicisme et les partis politiques. » (Le *Matin*, 22 mars 1907).

La fiche du 1er janvier 1905 — les étrennes de l'abbé député — vise certainement de très belles paroles que M. Lemire prononça à la Chambre dans la 1re séance du 27 décembre 1904 En les lisant on voit la raison du mécontentement de M. de Mun.

« Nous aurions tort, nous catholiques, dit M. Lemire, et vous, messieurs les protestants, d'aller greffer sur les usages funéraires des manifestations d'un dogmatisme trop personnel. Il est même assez remarquable que l'Eglise catholique — je parle au moins de celle-là en ce moment-ci — dans les funérailles, ne fait pas étalage de ce qui est confessionnel! elle se borne à exprimer avec éloquence des sentiments qui sont universels: la pitié pour la caducité humaine, le respect pour notre pauvre dépouille et une vague aspiration vers une vie future. Quand nous assistons à une messe de *Requiem*, nous ne trouvons guère que l'écho de ces sentiments dans les plaintes de Job et dans les chants liturgiques. Les cultes différents ont eu cette délicatesse de ne pas venir autour d'un cercueil faire des manifestations trop étroites, trop ecclésiastiques, si je puis m'exprimer ainsi. Nous avons cependant tous souvenance, n'est-ce pas, que lorsqu'eut lieu à Notre-Dame le service funèbre pour les victimes du bazar de la Charité, quelqu'un avait été beaucoup plus loin que l'Eglise qui se bornait à dire: « Donnez-leur le repos éternel, donnez-leur le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix. « *M. François Fournier.* C'était le père Ollivier? *M. Lemire.* Parfaitement! à des funérailles qui auraient dû être l'expression de l'immense pitié et des éternels sentiments du cœur, il a cru pouvoir ajouter des considérations qui sortaient absolument de ce cadre humain. Aussi a-t-il blessé ou peiné les catholiques comme les incroyants. Je suis sorti de Notre-Dame, je vous l'assure, meurtri au cœur, parce que je sentais autant que vous, qu'il n'était pas juste, qu'il n'était pas convenable de faire tomber sur ces pauvres cadavres des idées absolument discutables. La grande et universelle misère humaine doit seule être étalée dans les funérailles... (*Journal officiel* du 20 décembre 1904, page *3329 du*

compte-rendu in-extenso de la Chambre des députés, séance du 27 décembre.)

C'était là le langage, dit Montagnini, d'un demi-païen !...

La Chambre vota, le 24 mars 1904, par 502 voix contre 12, le crédit extraordinaire pour les frais de voyage en Italie du Président de la République. M. Lemire figurait parmi les 502, MM. de Mun et Groussau parmi les 12 ; l'abbé Gayraud ne prit pas part au vote.

Nombreux sont les documents politiques relatifs à la candidature Lemire que Montagnini voulait avec d'autres empêcher. La volonté persistante des électeurs de M. Lemire triompha de l'opposition de l'archevêché de Cambrai et Rome dût permettre (22 avril 1906) à l'abbé de se représenter. M. Lemire pour la troisième fois fut réélu député d'Hazebrouck (Nord), le 6 mai 1906, par 9.227 voix contre 862 à M. Cambié, socialiste-collectiviste. Le général dont parle si complaisamment Montagnini (fiche du 10 avril 1906) ne vint pas sur le terrain, non plus que le Dr Delassus, professeur à la Faculté libre de médecine de Lille.

Directeur de la fanatique *Semaine religieuse de Cambrai* dont l'opposition aux directions de Léon XIII fut dès le 7 mai 1904 honorée par M. Merry del Val d'une prélature, l'autre Delassus était trop occupé à certaine campagne pour venir recevoir à Hazebrouck directement la leçon qu'il méritait. M. Delassus préparait une thèse pour persuader au clergé de France de ne tenir plus désormais aucun compte des lois relatives à l'antériorité des formalités civiles sur les formalités religieuses pour le mariage. Dans ce projet (n° *29* de la *Semaine religieuse* de Cambrai), qui fut adressé à tous les évêques et à tous les curés français (d'où venait l'argent ?), le pape Pie X trouva motif d'accorder des louanges à la seigneurie Delassus ; M. Merry del Val en fait foi (lettre du 1er août 1906), invitant ainsi les citoyens français à mépriser les lois de leur pays.

Montagnini à Merry del Val

Paris, 12 février 1905.

La presse non sectaire commente sévèrement la discussion parlementaire de vendredi dernier, et quelques-unes de ces feuilles contestent et réfutent le tort que l'on veut attribuer au S. S. pour fortifier la Séparation, trompant toujours le pays.

Le comte de Mun fait de suite des observations par une lettre publiée dans la *Croix* d'hier soir, sur le discours prononcé à cette séance par l'abbé Lemire, discours qui a généralement produit une mauvaise impression.

(*Messidor*, 8 avril 1907)

A del Val

17 janvier 1906.

Visite de Lemire à Loubet.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

A del Val

10 avril 1906.

Dans les réunions électorales, l'abbé Lemire est considéré comme un soutien du gouvernement. Il ne réussira pas. Il n'est plus reçu par personne du Clergé. On élira à sa place, ou Delassus ou un général en retraite patronné par le *Temps*, et frère d'un M. Delassus, très estimé. A Douai et à Lille également, Lemire est considéré également comme hostile aux catholiques. Il est certain que le gouvernement soutiendra malgré lui Lemire comme candidat, mais son échec est sûr.

S'il doit se retirer, il faudrait que le général soit mis à sa place, car l'élection de Delassus présenterait encore des inconvénients.

(l'*Autorité*, 8 avril 1907)

Merry del Val à Montagnini

4 mai 1906.

Illustrissime seigneur,

J'ai reçu la lettre que m'a adressée l'abbé Lemire le 30 avril dernier, dans laquelle il me manifeste toute sa gratitude et toute sa satisfaction pour la solution de l'incident connu. Vous lui direz que j'ai été heureux que l'incident soit réglé de façon à donner satisfaction à lui-même et à ses amis. Néanmoins, je crois opportun que vous ajoutiez qu'il ne doit pas interpréter la décision du S. S. au sujet de l'incident qui le concerne. comme une approbation de sa façon de voir la néfaste loi de Séparation, parce que cela serait absolument faux. Ne pouvant pas ici approuver les discours qui ont été attribués à ce propos, il est au contraire utile de faire remarquer que, revenant comme député à la Chambre, il devra montrer qu'il a changé sa façon d'apprécier la susdite loi, afin que le S. S. ne soit pas obligé de désapprouver son langage.

Dans l'espoir que votre amical avis obtiendra l'effet désiré. je vous confirme mes sentiments de haute estime.

MERRY DEL VAL.

(*Messidor*, 5 avril 1907)

A Merry del Val

Paris, 23 août 1906.

... Quant à Lemire, il a gardé le silence : Mgr Lobbedey me racontait que la curie archiépiscopale de Cambrai avait été invitée par l'évêque de Namur à conseiller à l'abbé Lemire de s'abstenir d'aller faire une conférence au Kursaal d'Ostende, lieu des plus mondains, comme on sait, et où les conférenciers sont, pour la plus grande partie, des francs-maçons et des antireligieux. Lemire s'excusa, disant qu'il était trop tard et que, d'ailleurs, Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, avait prononcé un discours, peu de temps auparavant, dans le même lieu. Dans le même moment, le député Groussau et d'autres avec lui m'avaient exprimé leurs doléances contre l'abbé Lemire...

(le *Figaro*, 4 avril 1907)

Le père Léon, prédicateur congréganiste.

Rapport n° 98. Paris, 6 janvier 1905.

Au cardinal Merry del Val

... Il (M. Piou) m'a parlé aussi d'un certain P. Léon, du Finistère, qui n'ayant pu se faire nommer sénateur, s'en prend maintenant à l'Action libérale, à laquelle plus ou moins ouvertement il continue à faire la

guerre, recourant même à des manifestes imprimés...[1]
(*Messidor*, 3 avril 1907)

---

1. Avant la publication dans *Messidor* de cette fiche préparée par le « très bon » Piou, le *Figaro* en avait donné l'aperçu. Ce journal dût insérer, le 6 avril, le démenti suivant :

Paris, le 4 avril 1907.

Monsieur,

Bien qu'il me répugne d'intervenir dans ce débat extraordinaire et imprévu où le président de l'A. L. P. se trouve en posture plutôt désagréable, je dois à la vérité et à mon honneur sacerdotal d'affirmer :

1° Que je n'ai jamais attaqué l'A. L. P. ;

2° Que je n'ai jamais publié contre elle ni directement ni indirectement, aucun « manifeste ».

J'ai seulement souhaité et préconisé — je souhaite et je préconise plus que jamais :

« L'union des catholiques français, courageuse et loyale, sur le pur terrain religieux ».

Le cardinal Merry del Val le sait ; M. Piou le sait, il a sans doute encore mes dernières lettres ;

Mes supérieurs le savent, ils ne m'ont jamais désavoué ;

Les évêques de France le savent ; plusieurs m'ont envoyé récemment encore des lettres qui me permettent d'espérer une prochaine réalisation de mes projets. Qui sait si les événements actuels n'y contribueront pas infiniment plus que mes pauvres écrits ?

Ajouterai-je que mes amis savent aussi que je ne suis ni déçu, ni morose, ni jaloux, ni vindicatif, comme on pourrait le croire à la lecture de la fiche Piou-Montagnini me concernant ? Je ne veux pas insister davantage pour le moment, et je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Eugène Léon,
missionnaire apostolique.

Ce père Léon est l'ancien supérieur du collège des eudistes

M. l'abbé Loisy, professeur d'exégèse biblique.

Au cardinal Merry del Val

14 octobre 1905.

... Il y a quelques jours, dans une réunion des principaux curés de Paris, on m'a dit qu'il se manifestait une certaine préoccupation au sujet de Loisy, qui continue... à faire du mal, et quelqu'un proposa de signaler cela au Saint-Siège, auquel on ajoute que le cardinal Richard a tout transmis...

(le *Figaro*, 12 avril 1907)

Au cardinal Merry del Val

Paris, 12 février 1905.

... Mgr Latty me disait aussi que les fauteurs et dis-

---

de Redon (Ille-et-Vilaine). Il dirige depuis trois ans l'école Saint-Jean à Versailles.

L'éducation et la charge de ses élèves lui laissant de nombreux loisirs, il en profite pour parler, en sa qualité de sécularisé *à la mode romaine* et de *missionnaire apostolique*, dans la salle des *Militants du devoir chrétien*, à Paris, (œuvre du R. P. Berthet, barnabite), de l'intervention du clergé dans la politique, intervention qui s'impose lorsque le *militant est doublé* du *tacticien*, le *stratège* *du diplomate*... Digne fils du père Le Doré, général des eudistes, il continue par la brochure l'œuvre de ses conférences et s'emploie de son mieux, à force de cartes de visites, à faire le débit de ses papiers. Les dites cartes au nom de l'*abbé Léon* assurent, en guise d'indulgence, *hommage respectueux et remerciement anticipé pour tout concours apporté à la diffusion* des *brochures* (0 25 le papier). Montagnini s'est trompé d'adresse.

ciples de Loisy ont diminué, mais que, néanmoins, il ne faut pas se fier à Loisy lui-même, lequel, nonobstant le silence dans lequel il s'est enfermé, doit travailler après une autre œuvre, et compte entrer plus tard dans l'enseignement...

Messidor, 4 avril 1907.

A Merry del Val

Je vous envoie quelques notes prises au cours de M. Loisy en 1904, mais je les ai déjà communiquées à plusieurs personnes, et l'une d'entre elles les a, je crois, envoyées à Rome. Ce n'est donc peut-être pas la peine que vous les utilisiez. De plus, cela remonte à deux ans. C'est un peu décousu, mais je n'ai pas voulu modifier la rédaction, car c'est à peu près textuellement les paroles de M. Loisy. Je crains seulement que ce ne soit pas clair. Voici le sens général :

Pendant la dernière Cène, Jésus-Christ s'est contenté de bénir le pain et le vin en affirmant aux apôtres que la communion entre lui et les siens se continuerait dans le royaume des cieux. Après la mort de Jésus-Christ, les disciples ont cru qu'il était ressuscité et qu'il assistait invisible à leur repas. Puis saint Paul a introduit le symbole en considérant la Cène comme une commémoration de la mort de Jésus-Christ et le pain comme représentant le Christ lui-même. Enfin, on a identifié le Christ invisible avec le pain qui n'en était d'abord que le symbole.

Pour mettre M. Loisy au pied du mur, il faudrait

exiger de lui la reconnaissance formelle que les paroles de l'institution eucharistique ont été prononcées par le Christ historique[1].

(le *Figaro* et la *Petite République*, 10 avril 1907)

Mgr Lury, protonotaire apostolique.

Au cardinal Merry del Val

14 octobre 1905.

... Il paraît que l'abbé Sevry (ou Levry) (?), rayé du nombre des prélats domestiques de Sa Sainteté, ainsi qu'eut à m'en faire part le cardinal-archevêque qui en avait été avisé par l'évêque de Montauban, est furieux contre l'évêque de Constantine, auquel il attribue toute sa disgrâce, et qu'il mène contre lui une furieuse campagne. C'est de Sevry ou (Levry) que la *Libre Parole* aurait obtenu toutes les preuves de... que la même *Libre Parole* menaça de publier au moment où... (un

1. Tout entier à l'exégèse biblique et à ses travaux sur Harnack, Holtzmann etc., l'ancien disciple de M. d'Hulst à l'Institut catholique de Paris ne s'inquiète pas des fiches Montagnini. M. Latty, supérieur d'un séminaire où M. Loisy a fait ses premières études, ne manque jamais de prodiguer coups de langue et coups de crosse à une brebis qui s'est égarée puisqu'elle ne pait pas dans ses maigres pâturages. Il ne comprend pas plus les travaux de M. Loisy qu'il ne lit les considérations du Dr Rifaux ; ce qui ne l'empêche pas de combattre l'un et l'autre.

nom propre illisible) fut promu à un autre siège en France...[1]

(le *Figaro*, 12 avril 1907)

M. Mazeran, curé de Compiègne.

Montagnini à del Val

17 février 1905.

... Dumay voudrait qu'on acceptât candidature Tour-

---

1. Cette fiche concerne M. Lury, ancien vicaire général de M. Gazaniol, évêque de Constantine, directeur de l'œuvre coloniale, 18, rue Saint-Simon, à Paris. M. Lury a été nommé protonotaire apostolique en décembre 1905, mais n'ayant point prêté à la date du 31 décembre 1906, le serment exigé il n'a pu être inscrit dans la *Gerarchia*. Son nom est dans la liste des prélats publiée par l'*Annuaire pontifical* de 1908. Reproduisons ceci d'après le *Figaro* (avril 1907).

Un *post-scriptum* de Mgr Lury

« Enfin, Mgr Lury nous adresse le *post-scriptum* suivant à la lettre que nous avons insérée hier :

P. S. — Quant aux informations que, *furieux*, j'aurais fourni à la *Libre Parole*, Mgr Montagnini n'est pas mieux renseigné qu'à l'ordinaire.

Qu'on en juge.

L'éminent journaliste désigné par le *Matin* comme ayant été chargé par l'archevêque de Carthage de porter à la connaissance du Saint-Siège les faits scandaleux de Tunis, est un ancien député alors rédacteur à la *Libre Parole*.

Documentée de première main, la *Libre Parole* n'avait donc nul besoin de mes informations.

A. L.

La série des démentis provoqués par la publication des papiers Montagnini est-elle close, décidément ?

Julien de Narfon. »

nier, Mazeran, Gazaniol (en écartant Casaneli d'Istria). On ne reproche à Mazeran qu'insuffisance science ecclésiastique, ce qui serait peu grave dans le petit évêché de Maurienne[1].

l'*Autorité* et la *Petite République*, 6 avril 1907

Au cardinal del Val

12 mars 1905.

A propos de la nomination des évêques. Candidature Mazeran à refuser.

l'*Autorité*, 9 avril 1907)

Montagnini à del Val

3 juillet 1905.

Au sujet de Mazeran, l'abbé Lemire a raconté qu'il

---

1. Sur M. Mazeran, chevalier de la légion d'honneur, curé de Saint-Antoine, à Compiègne, ancien aumônier du lycée Saint-Denis, à la Réunion, chanoine honoraire de Saint-Denis et de Beauvais, M. Combes, président du Conseil a tenu au Sénat, le samedi 21 mars 1903, un plus édifiant langage. Il cita opportunément quelques lignes de M. Decrais, sénateur de la Gironde, ancien directeur politique au Ministère des Affaires Etrangères, ancien ambassadeur à Rome (Quirinal), à Vienne, puis à Londres. M. Decrais, dans une lettre au président du Conseil, s'était ainsi exprimé : « ... Permettez-moi d'insister pour que la candidature de M. Mazeran à l'épiscopat soit cette fois soutenue avec toute la fermeté qu'elle mérite auprès de la cour de Rome, qui ne saurait refuser indéfiniment et sans raisons sérieuses d'accepter un prêtre, qui se recommande au choix du Gouvernement, tant par l'élévation de son caractère et la dignité de sa vie, que par ses qualités réelles d'administrateur, sa tolérance, et les preuves de dévouement qu'il a données aux institutions qui nous régissent. » (Compte rendu du Sénat, p. 502). M. Mazeran est mort en janvier 1908.

avait interrogé l'évêque de Beauvais : celui-ci a confirmé qu'il ne voyait aucun empêchement canonique à la nomination de Mazeran, et qu'il existait, à Rome, un jugement d'absolution pour certaines accusations portées contre lui.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

M. l'abbé de Meissas.

A Merry del Val

(Sans date)

Abbé de Meissas, professeur à la Sorbonne, Ecole des Hautes-Etudes, attaque constamment l'autorité du pape. Son cours n'est fréquenté que par cinq ou six femmes [1].

la *Petite République*, 10 avril 1907)

M. l'abbé Toiton.

A Montagnini

C. 1491. — Sc. 25. — P. 180. 22 septembre 1906.

Lundi.

Monseigneur,

Voici le but pour lequel j'étais venu vous trouver,

---

1. M. Alexandre de Meissas n'était plus de ce monde quand fut publiée cette fiche. Il était mort dans sa propriété d'Issy-les-Moulineaux le 9 octobre 1906. La vie de cet ecclésiastique libéral

avec regret de ne pas vous avoir rencontré. J'ai assisté aujourd'hui à la réunion des pseudo-catholiques protestataires, présidée par H. des Houx. Je ne vous écris pas mes impressions, parce qu'elles n'auraient pas une grande valeur.

Il y avait là un curé, un seul, dont le nom était caché aux assistants, mais que j'ai réussi à connaître. Il sera certainement connu demain et on le fera peut-être passer comme le représentant d'autres plus timides, et ce sera un scandale. Je me suis dit (parce qu'il m'a paru intelligent et certainement attiré) : Ne serait-il pas possible de le rappeler et de le retenir avant qu'il se perde sans remède ? Si à l'archevêché on était informé de suite et qu'on voulut tenter des démarches pour le déterminer à se retirer de la Congrégation méphistophélique, on ferait, je pense, une bonne œuvre [1].

Il se nomme J. Toitou (ou Toiton).

Signé : Dom. Rusto (?).

(le *Figaro*, 5 avril, et *Procès Jouin*, p. 30)

---

et savant se passa au collège Rollin, dont il fut le premier aumônier, et au chapitre de Sainte Geneviève. En 1904, il fut autorisé à faire à la Sorbonne un cours libre de patristique suivi par un groupe d'auditeurs fidèles. Montagnini parle de 5 ou 6 femmes ; il omet d'ajouter un espion.

1. M. de Narfon à qui nous devons la première publication de cette fiche qui atteint un prêtre obligé de quitter sa paroisse faute de ressources a fait précéder sa publication (*Figaro* du 5 avril 1907) de ces lignes instructives :

« Enfin, voici une lettre dont le traducteur a écorché la signa-

Prêtres français.

Au cardinal Merry del Val

Paris, 30 juillet 1906.

Un prêtre de Paris m'a dit qu'il fut épouvanté quand il se fit une idée de l'abîme qui s'élargit entre les prêtres d'aujourd'hui et ceux d'il y a dix ans et que, même ses

---

ture, car elle émane certainement de notre confrère Domenico Russo, correspondant du *Momento* à Paris et ami personnel de Mgr Montagnini. C'est à ce dernier qu'elle est adressée. M. Domenico Russo avait été scandalisé de rencontrer un ecclésiastique à la réunion où M. des Houx se proposait d'exposer ses vues et ses projets en matière d'associations cultuelles. »

L'écrivain a ajouté après la lettre, ces considérations :

« L'ecclésiastique dont il vient d'être question s'appelle l'abbé Toiton, et non Toitou. Il n'est pas curé, mais prêtre libre et exerce le ministère à Saint-Médard. Il est en outre le directeur d'un journal hebdomadaire : *La France catholique*, où l'on n'a jamais, que je sache, relevé rien qui fût contraire à l'orthodoxie. Les craintes que M. Russo exprimait au sujet de cet ecclésiastique à Mgr Montagnini étaient superflues. L'abbé Toiton assista, il est vrai, à la réunion dont il s'agit, mais il n'adhéra point à ce que l'on y fit. Très intelligent et très actif, il s'y était rendu pour voir ce que l'on y ferait.

« L'ayant vu, il se garda bien d'encourager un mouvement dont le caractère schismatique ne lui avait pas échappé, et son journal condamna d'ailleurs avec la plus grande netteté une tentative manifestement contraire à l'obéissance due à l'autorité religieuse.

« Les explications qui précèdent me furent données par l'abbé Toiton lui-même quelques jours après la réunion où sa présence avait si fort scandalisé M. Russo, et j'en puis donc parler en parfaite connaissance de cause. »

jeunes collaborateurs, montrent une audace extraordinaire.

Un de ces derniers, il y a quelque temps, pendant une série de sermons, exposa des théories plus que curieuses sur la virginité de la « Madonna ».

Pendant le mois de mai, dans deux ou trois importantes paroisses de Paris, des sermons pleins d'erreurs et d'hérésies furent prononcés.

Plusieurs prêtres écrivent dans des revues ultralibérales.

En somme, il y a une sorte d'anarchie des idées et il n'y a aucun remède, à moins que celui-ci ne vienne de Rome.

(le *Times* dans le *Matin*, 5 avril 1907)

Au cardinal Merry del Val

5 août 1094.

... Presque tous les prêtres qui ne sont pas en règle sont au service de la direction des cultes, et il n'y a pas beaucoup de jours qu'un prêtre, suspendu par un décret quelconque de l'archevêché de Paris, confessait à un évêque de l'archevêché qu'il avait reçu pendant tout ce temps un secours annuel de quinze cents francs de la direction des cultes.

(le *Journal*, dans l'*Univers*, 8 avril 1907)

Au cardinal del Val

(Sans date)

... Articles S. C., que le *Temps* a publiés sur la

Croix. Le directeur du *Temps* a dit à Denys Cochin qu'il émanait (*sic*) d'un prêtre, ami de Loisy, et très expert en exégèse.

Briand a dit qu'il était content de cette trahison, parce qu'elle permettait de se compter...

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

Les Séminaristes d'Aix.

Au cardinal Merry del Val

Paris, 30 juillet 1906.

... Toutes ces publications, dit Mgr Montagnini, par leur mauvais esprit, continuent inévitablement à produire le plus mauvais effet parmi le jeune clergé et dans certains séminaires. Le père Rouvier, de Marseille, me l'a affirmé il n'y a pas longtemps. Il me dit que, dans quelques séminaires où il était allé pour prêcher, spécialement à Aix, un certain nombre de séminaristes sont favorables à Loisy, à Dreyfus et au désarmement...[1]

le *Times*, dans le *Matin*, 5 avril

---

1. L'auteur de cette fiche, le père Rouvier, est un jésuite fort connu à Marseille où il a longtemps résidé. Il avait été recommandé spécialement à M. Merry del Val comme quêteur de 1re classe. Le 9 avril 1905 Montagnini avait écrit cette note qui figure au dossier : « On recommande le P. Rouvier, de Marseille, envoyé par M. Piou pour chercher des secours pour les futures élections. » Les publications signalées par le jésuite

Rouvier sont au nombre de 12 comme il résulte des documents Montagnini publiés par le *Times* et cités par le *Siècle* du 6 avril 1907 :

La liste des différents ouvrages porte la mention mauvais ou très mauvais, et souvent une demande de mise à l'index.

Parmi les publications ainsi soumises à la censure ecclésiastique, se trouvent : la *Revue du clergé français*, la *Revue catholique des Eglises*, la *Revue apologétique*, la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, les *Paroles françaises et romaines* et la publication hebdomadaire *Demain*.

L'*Eveil démocratique*, le *Sillon*, la *Vie catholique*, la *Justice sociale*, les *Annales de philosophie chrétienne*. Cette liste du 30 juillet 1906 est augmentée d'une unité le 25 septembre suivant : la *Revue des Deux-Mondes*. Se voyant attaqués les professeurs et les élèves du séminaire d'Aix protestèrent en écrivant à l'archevêque. L'*Univers* (19 avril 1907) reproduit cette note de la *Semaine religieuse* d'Aix :

« Rien ne nous garantit, pour le moment, ni l'authenticité, ni l'intégrité, ni la fidélité de cette reproduction. Nous tenons cependant, pour le cas où ce document existerait, à faire part à Votre Grandeur de notre étonnement et à lui dire combien ces allégations sont fausses. — Mais si le procédé nous a surpris, les accusations gratuites qu'on fait peser sur notre séminaire nous ont profondément émus. Jamais les théories de M. Loisy n'y ont été ni enseignées ni accueillies. Votre Grandeur a pu d'ailleurs se rendre compte personnellement de la valeur de ce genre d'imputations. — Quant à nous accuser d'être favorables à Dreyfus ou au désarmement, si la note ne paraissait y attacher quelque importance, la chose nous aurait paru trop plaisante. »

Si le père Rouvier, jésuite, au lieu de s'occuper des séminaristes d'Aix avait regardé dans sa compagnie et signalé les exploits de plusieurs des siens, d'un certain père Letiercq particulièrement, dont il est fort parlé au sujet de *Lettres de direction*, ouvrage paru dernièrement, il n'eut pas exposé Montagnini son compère à un démenti. La *Revue catholique et royaliste* (20 avril 1907), mais surtout la correspondante du

père Letierce, S. J., Mme la comtesse de Saint-Germain (née de Fallois), en répondant à ladite *Revue* la lettre suivante insérée dans le numéro de mai, ont dédommagé la cour romaine de son silence :

Monsieur le Directeur,

La *Revue catholique et royaliste* du 20 avril contient dans son article biographique sur les *Lettres de direction du P. L.... de la Compagnie de Jésus*, des indications inexactes que j'ai le droit et le devoir de rectifier.

« Que ces lettres soient authentiques, dites-vous, c'est indiscutable, nous pourrions même, pour peu qu'on nous y pousse, donner le nom du religieux qui les écrivit et celui de la jeune fille à qui elles furent adressées. Cette jeune fille est actuellement la femme d'un sénateur ministériel : et cela explique bien des choses », etc., etc.

Je réponds :

1° Le nom du religieux a été imprimé en entier, sans mon autorisation, dans un magistral article de critique du *Siècle* et d'après ses recherches particulières (30 janvier 1907) ;

2° Je veux bien croire, sur la parole de la *Revue*, que si j'étais la femme d'un sénateur ministériel, je paierais avec ces lettres « *tronquées, modifiées et habilement reproduites.* » — je vous cite — l'élection de mon mari et d'autres choses encore : malheureusement, il en est de cette vérité comme des mérites de l'âne de Buridan : il ne lui manque que d'exister.

Je suis la femme d'un général de cavalerie ultra-catholique et passé au cadre de réserve ; je pourrais dire à mon tour que cela prouve que j'ai vécu dans un milieu scrupuleusement orthodoxe et que c'est l'expérience que j'y ai puisée qui m'a inspiré la préface de mon livre.

Au seuil de la vieillesse, j'éprouve le besoin de me dégager des complicités du silence qui perdent le christianisme en France. « Crier au loup, a dit saint François de Sales, c'est charité pour les brebis. » Dénoncer les périls du confessionnal et les misères cachées du célibat des prêtres, c'est je crois, œuvre utile et méritoire : je suis fière d'y contribuer par mon obole.

Les épithètes de renégats, traîtres, vendus, etc., dont les

gens *bien pensants* sont si prodigues envers les Combes, Briand et autres, me paraissent plus absurdes que méchantes. La jeunesse ne choisit pas le lieu où on l'élève ; mais, parvenue à l'âge d'homme, elle le juge : et quel jugement peut être plus documenté et plus éclairé sur les congrégations religieuses et les séminaires que celui des gens qui y ont passé des années ?

Je suis restée, vous voulez bien le reconnaître, très modérée dans la forme et le fond de ma publication. Si l'on insistait sur sa « perfidie », je publierais des documents (en dehors du P. L...., mais non du clergé) qui en diraient beaucoup plus long.

Reconnaissante d'ailleurs du ton de bonne compagnie de la *Revue catholique et royaliste*, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Comtesse de Fallois de Saint-Germain.

DEUXIÈME PARTIE

PERSONNEL LAÏQUE

DEUXIÈME PARTIE

PERSONNEL LAÏQUE

I

HOMMES D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

Les Représentants du Gouvernement français.

Au cardinal Merry del Val

C. 85. — Sc. 7. — P. 48. Paris, le 23 novembre 1904.

... Le bon évêque de Beauvais, venu à Paris pour ladite conférence, m'a fait une visite hier et m'a renouvelé toute sa reconnaissante admiration pour l'allocution pontificale qui, à son avis, en plus du bien qu'elle ne peut manquer de produire, aura de plus l'avantage de démontrer la mauvaise foi du gouvernement, de faire peur à ce gouvernement, parce que, ajoutait ce distingué prélat, *ces gens-là sont vils;* et il m'assurait que, lorsqu'il avait à souffrir des autorités administratives ou politiques d'une injustice ou d'une supercherie, il

répondait immédiatement par un procès, et alors on cédait de suite...[1]

(la *Petite République*, 8 avril 1907, *Procès Jouin*, p. 42)

---

1. Ce « bon évêque de Beauvais » est un ancien vicaire général de Montpellier qui se nomme Célestin Douais. Il fut nommé évêque par « ces gens vils » qui étaient en 1899 à la tête de la République et de son gouvernement, MM. Loubet et Waldeck-Rousseau. Etant à l'Institut catholique de Toulouse professeur d'histoire ecclésiastique, il enseigna et justifia l'*Inquisition*. Il fit annoncer l'an dernier la mise en vente à Paris (7 novembre 1906) d'un volume sur ce sujet : l'*Inquisition — Ses origines. — Sa procédure.*

M. Douais pratique ce qu'il enseigne : à défaut du bûcher qu'il regrette il menace de procès tous les gens de l'administration. Ses exploits par huissier sentent heureusement les lauriers de l'illustre don Quichotte.

M. Douais eut l'idée quand il apprit qu'à son insu M. Dubois, son vicaire général, avait demandé une allocation du gouvernement, de défendre aux prêtres de son diocèse sous peine de suspense de solliciter les pensions accordées par la loi. Le pape trouva cette défense imprudente et il fit charger par M. Gasparri, le 13 février 1906, M. Montagnini d'amener l'évêque à lever cette prohibition. La lettre Gasparri qui figure au dossier ayant été lue, le 11 avril 1907, au tribunal dans l'affaire Jouin par M. le substitut Mornet, M. Douais écrivit ce qui suit au *Gaulois* (14 avril) :

Beauvais, 12 avril 1907.

Monsieur le Directeur du *Gaulois*,

Un numéro du *Gaulois* de ce jour m'apporte le texte d'une lettre de Mgr Gasparri à Mgr Montagnini, me concernant, qui a été lue hier à l'audience par M. le substitut Mornet.

Je tiens à déclarer tout de suite que, en aucun moment, je n'ai eu connaissance de cette lettre.

M. Fallières, président de la République.

Montagnini à Merry del Val

(Sans date)

Fallières est malade. — Il peut en avoir pour quatre ans, comme il peut durer. — C'est un avare. — Il est mal avec son cousin (l'évêque Fallières, de Saint-Brieuc). — Sa femme est bien avec lui (avec l'évêque)[1].

(le *Journal*, 20 avril 1907

Agréez, Monsieur le Directeur du *Gaulois*, l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

✝ J.-C. DOUAIS,
évêque de Beauvais.

M. Douais rapporta sa défense ; il ne connaissait pas la lettre, seulement la chose..., ce qui prouve que l'inquisiteur de Beauvais joue tous les grands rôles espagnols, de Torquemada et don Quichotte à Escobar !

M. de Beauvais a toutefois pour certains des trésors d'indulgence ; le nationaliste maire de Compiègne, M. Fournier-Sarlovèze en sait quelque chose, lui qui peu après son duel retentissant avec M. Perret, colonel du 54e de Ligne (V. *Petite République* du 30 octobre 1906 : *Un excommunié décoré par le pape*), obtint, sur un bon billet de M. Douais, d'être nommé commandeur de Saint-Grégoire *avec plaque !*

« Ces gens-là qui sont vils » n'ont point à compter obtenir du ciel de pareils accommodements.

1. Cette fiche, postérieure à l'élection présidentielle du 17 janvier 1906 qui amena à l'Elysée M. Armand Fallières par 449 voix contre 371 à M. Doumer, le préféré de M. Montagnini, est la flèche sans portée, le *telum imbelle sine ictu* du romain.

A Lucques l'ancien nonce Lorenzelli fait écho. Il dicte à sa *Semaine religieuse*, l'*Esare* (V. *Petit Parisien*, jeudi 11 avril 1907),

M. Loubet, ancien président de la République.

Au cardinal Merry del Val

Sans date

Le même cardinal (Lecot, archevêque de Bordeaux), d'ailleurs, ne tardera pas à venir à Paris, mais non pour faire une visite à M. Loubet, chez lequel, m'a dit le vicaire général, il n'ira jamais plus, parce que M. Loubet lui avait, par deux fois, promis de ne jamais aller à Rome et lui a manqué de parole. Il n'a donc plus aucune raison de croire en lui et de se fier à ce qu'il pourrait dire [1].

(*Messidor*, 6 avril 1907)

---

ces jolies choses : « Laissons-les faire, ces hommes du bloc franc-maçon : ils connaissent déjà la fin qu'ils feront, et le corpulent Fallières, qui a donné l'exemple de l'économie domestique en congédiant le cuisinier de l'Elysée, donnera demain celui de l'économie parlementaire en congédiant ses ministres. » Le correspondant du *Petit Parisien* ajoute : » Comme on reconnaît bien à ce style, et à ces potins dont on ne saurait dire s'ils sont plus sots que venimeux, celui dont M. Montagnini a été le trop bon élève ! » (*L. Romani*).

1. Quoi qu'il en soit de cette bouderie et de cette boutade de gascon, un an après son voyage à Rome, le président Loubet se rendant à Bordeaux pour inaugurer le monument de Gambetta recevait, le 24 avril 1905, les excuses du cardinal Lecot empêché par sa mauvaise santé de participer aux réceptions. Un des vicaires généraux — celui-là peut-être qui avait affiché avec les sentiments de son maître à l'endroit du chef de l'Etat les siens propres en écrivant à Montagnini — présentait le clergé catholique en ces termes :

« Le cardinal-archevêque de Bordeaux est empêché par l'état

de sa santé de venir vous offrir lui-même ses très humbles et très respectueux hommages.

Chargé par lui de cette mission, j'ai l'honneur, M. le président de la République, de vous présenter dans la personne de MM. les vicaires généraux et chanoines qui m'accompagnent, le clergé girondin toujours fidèle, quoi qu'il puisse arriver, à son Dieu et à son pays. »

M. Loubet répondait :

« Je fais des vœux pour le rétablissement de la santé de Son Eminence, que je connais depuis longtemps et dont je sais l'esprit de conciliation. »

Un mois après ce voyage le Président recevait à Paris le roi d'Espagne, Alphonse XIII. Cette visite royale que Rome aurait voulu pouvoir empêcher, déplaisait fort à Montagnini qui en avait écrit plusieurs fois à Merry del Val (13 octobre et 29 novembre 1904). Le 22 février 1905 il informait son maître que « M. Delavaud lui disait que la visite d'Alphonse XIII à Paris était désormais certaine pour le commencement de mai et que le jeune souverain demeurerait dans cette capitale cinq jours » Il terminait sa lettre par cette phrase significative : *La secte a réussi également dans ce projet.* *Procès Jouin* p. 33. Pièce C. 574. — C. 575, Sc. 7 132 P. .

Le 31 mai 1905, au sortir de l'Opéra, le roi et le président faillirent, rue de Rohan, être victimes d'un attentat. Qui fut l'un des premiers à adresser toutes ses condoléances au président Loubet? Montagnini l'anti-français! Le billet suivant du secrétaire général de la présidence en témoigne :

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

3 juin 1906.

Monseigneur,

Votre sympathie a été bien précieuse au président de la République, qui me charge de vous en remercier sincèrement.

Permettez-moi de vous offrir ici toutes mes respectueuses amitiés.

ABEL COMBARIEU.

Les courbettes hypocrites précédèrent les coups de langue. Les « bons » catholiques dont s'inspirait Montagnini ne cachaient pas leur dépit et leur colère du parfait accueil que les

royaumes ultra-chrétiens d'Espagne (22-25 octobre 1905) et de Portugal (26 et 27 octobre) faisaient au président Loubet. Ils espéraient quelque chose, ces politiques à courte vue, et en tout cas d'un autre âge, de l'abstention des nonces de Madrid et de Lisbonne à la réception dans ces deux villes du corps diplomatique par le Président ! Le *Figaro* nous a mis au courant de toutes ces intrigues par la publication de ce document d'un intérêt bien vif :

A Montagnini

Lisbonne, 7 octobre 1905.

« Quant à la venue de M. Loubet à Lisbonne, j'ai fait remarquer moi-même (*motu proprio*) à l'Eminence supérieure que, si je devais m'absenter moi aussi, cette espèce de fugue des deux nonces de Madrid et de Lisbonne, outre qu'elle présente pour moi de sérieux inconvénients, étant donné mon état de santé, serait peut-être aussi plus significative qu'il ne convient ; et qu'il suffira que je m'abstinsse pour raison de santé d'assister à toute espèce de réception, fête ou repas : pouvant toutefois (? sans rien compromettre, me prêter comme doyen au règlement de l'audience du corps diplomatique.

La réponse fut que mon projet était non seulement parfaitement correct, mais aussi opportun (!) Cela servira, je crois, à masquer le congé de M. Rinaldini et pour confondre la tête (?) des journalistes.

Pardonnez-moi ma mauvaise écriture, j'écris comme je parle.

J. Mauri,

nonce-apostolique à Lisbonne. »

Et au moment où les espagnols et les portugais s'apprêtaient à acclamer le chef de l'Etat, des catholiques français qui prenaient le mot d'ordre chez Montagnini vomissaient (la *Vérité française*, 22 octobre 1905) ces injures :

« Jongleur de l'Elysée, — bâillonné de la franc-maçonnerie, — noblion des Loges, — main bassement et perfidement persécutrice, — main d'excommunié, — bouche prête à tous les mensonges, — pauvre fantoche de chef d'Etat, — porte queue des souverains étrangers, — messire Loubet, — le triste M. Loubet, — l'inutilité la plus parfaite pour les honnêtes gens et la plus nuisible à tous, — Pilate, — Judas. »

Au cardinal Merry del Val

14 octobre 1905.

... Quelques catholiques sont heureux que le nonce de Madrid ne se soit pas trouvé à l'arrivée de Loubet ; ils espèrent qu'il en sera de même pour le nonce de Portugal et que de tels faits donneront beaucoup plus à réfléchir au gouvernement français...

(le *Figaro*, 12 avril 1907)

M. le général André, ministre de la Guerre.

A Merry del Val

2 novembre 1904.

... Si on ne peut réussir à faire tomber le cabinet entier, on fera tout ce qu'on pourra pour obliger André à partir. On prévoit pour vendredi prochain une séance tumultueuse...[1]

(le *Matin*, 3 avril 1907)

---

1. Le général André a été ministre de la guerre dans les cabinets Waldeck-Rousseau et Combes, du 29 mai 1900 au 15 novembre 1904, époque à laquelle ayant démissionné il fut remplacé par M. Berteaux, député.

M. Montagnini devait en effet avoir un faible pour Bidegain dont les basses œuvres ressemblaient si bien aux siennes, et s'intéresser au succès d'une entreprise financière dans laquelle la politique de Merry del Val avait dès ses débuts placé de nombreuses actions.

La justice a révélé son immanence en amenant un honnête retour des choses : elle a détrôné Bidegain et créé Montagnini prince des fiches.

Monseigneur Montagnini au cardinal Merry del Val

5 novembre 1904.

La campagne qui depuis huit ou dix jours avait été *organisée et conduite avec tant d'habileté* par la presse presque tout entière au plus grand intérêt du public, *contre le ministre de la Guerre*, surtout afin de le faire tomber *sur la question de la délation* pratiquée dans l'armée par la maçonnerie, a eu deux effets. D'un côté, elle a soulevé la juste indignation générale contre cette délation ; de l'autre, elle a donné le temps au ministère et aux membres les plus fidèles du bloc de préparer leur défense au moyen de digressions plus ou moins justes et soutenables.

Néanmoins la longue et tumultueuse séance d'hier soir à la Chambre, au cours de laquelle non seulement Guyot de Villeneuve et Lasies, mais encore des progressistes comme Ribot et des ministériels comme Leygues et Millerand, *avaient rendu bien mesquines les justifications du général André* et de Combes lui-même, cette séance aurait peut-être obligé le cabinet à se retirer, *si le magistral Syveton* (*sic*) n'avait pas donné, au dernier moment, deux soufflets au ministre de la Guerre. Cette action provoqua de suite une réaction en faveur du ministère, lequel récolta une majorité insolite de 107 voix. C'est donc toujours le parti de l'opposition qui d'une façon ou d'une autre fait le jeu du gouvernement, soit en ne se montrant pas assez diligent, *soit en s'attachant trop à son devoir*.

De cette manière, le bloc et le ministère seront réellement inébranlables sur les grandes questions et Dieu sait comme ils en profiteront s'ils ont la force de se grouper contre l'Eglise.

Je vous transmets séparément des articles de presse et l'*Officiel* d'aujourd'hui rapportant la séance d'hier.

(le *Figaro*, 6 avril 1907)

M. Barrère, ambassadeur de France à Rome.

Montagnini à del Val

15 février 1905.

D. Guibert, ancien député, a eu un entretien avec Rouvier.

Rouvier lui a dit qu'on l'avait informé que le S. S. avait l'intention d'accomplir un acte ou de faire une manifestation qui, tout en étant une défense, plutôt qu'une attaque, rendrait plus ardu l'état de chose actuel. Rouvier dit que cela lui semble inexplicable ; car, à sa connaissance, le Saint-Père s'était montré plutôt satisfait de son élévation à la présidence du conseil.

D. Guibert lui a dit qu'il avait tort d'ajouter foi à de *pareils racontars*, qui ne pouvaient provenir que de *Barrère* à Delcassé, peut-être de Guthlin à la direction

des cultes. D. Guibert, sur ces *deux personnages*, a dit franchement à Rouvier ce *qu'il en pensait* [1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

M. Berteaux, ancien ministre de la Guerre, député.

A Merry del Val

Mgr Montagnini raconte une sorte de scène de famille dont les personnages sont, d'une part, M. Ber-

---

1. M. Barrère est ambassadeur à Rome depuis 1897 : il a travaillé efficacement au rapprochement entre la France et l'Italie. Les affaires politico-religieuses, depuis la fin de l'ambassade française au Vatican, sont naturellement de son ressort. Montagnini surveillait et faisait surveiller à Paris le travail du diplomate. On a cité au *Procès Jouin* (p. 34) la pièce suivante :

C. 1.013, Paris, 12 juillet 1906.

« Au quai d'Orsay cependant, le même Denis Cochin a pu lire grâce à l'indiscrétion d'un secrétaire, un rapport de M. Barrère ayant trait à l'entretien que le cardinal Mathieu a eu avec l'éminent préfet de Propagande au sujet du délégué apostolique en Syrie et du fameux protectorat du patriarcat latin à Jérusalem. M. Denys Cochin a fait remarquer au secrétaire que cet entretien prouvait aussi la nécessité pour le gouvernement de renouer les relations avec le Saint-Siège, puisque ce même gouvernement avait clandestinement recours aux personnes les moins qualifiées pour les rapports de ce genre. »

M. Denys Cochin fit dire par le *Figaro* (5 avril) qu'il avait porté au quai d'Orsay un rapport venu de Rome, à lui confié par Montagnini. La question posée était connue : on lui en parla. » Je ne me rappelle pas du tout et je ne crois pas, dit M. Denys Cochin, que la note qui me fut montrée fut de M. Barrère. »

teaux, de l'autre Mme Berteaux, leur fille et leur fils, ceux-ci représentés comme des croyants, ne partageant aucune des idées religieuses ou politiques de leur mari ou père, ayant avec lui de fréquentes discussions, et, une fois, le menaçant de ne point paraître à table s'il persistait à vouloir inviter certain membre de la famille du président en fonction. (Cette note remonte au ministère de M. Combes.)[1]

(le *Figaro*, 30 mars 1907)

M. Bienvenu-Martin, ancien ministre des cultes, sénateur.

Télégramme à Merry del Val

10 mars 1905.

Bienvenu-Martin très mauvais aux cultes[2].

(le *Petit Parisien*, 8 avril 1907)

---

1. Le texte de cette fiche n'a pas été publié. A l'analyse du *Figaro* M. Berteaux a opposé la déclaration suivante que nous citons d'après le *Siècle* (31 mars 1907) :

Si toutes les notes de M. Montagnini sont aussi exactes que celles qui concerne ma famille, l'ancien nonce peut se vanter de s'être mis le doigt de Dieu dans l'œil. Et il ne peut s'étonner que le pape, renseigné de la sorte, ait été le meilleur collaborateur de ceux qui, comme moi-même, désiraient la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

2. A la date du 30 mars 1907 le *Figaro* donna l'analyse complète du document dont le *Petit Parisien*, le 8 avril, publia la date avec les lignes de la fiche. M. de Narfon avait écrit :

Mgr Montagnini signale les visites nombreuses à la nonciature du P. Maumus, qui prêchait la conciliation de la part de

A Merry del Val

7 novembre 1905.

... Il m'a été aussi rapporté que Dumay est allé dernièrement chez Bienvenu-Martin pour l'intéresser à l'éventuelle nomination des évêques avant la séparation. Le ministre ne fit pas bon accueil au directeur général des cultes, car il serait devenu furieux et aurait presque mis à la porte son subalterne. Bienvenu-Martin demeure fidèle à Combes, en refusant toutes démarches

---

M. Bienvenu-Martin, quand ce dernier était ministre des cultes. « Très mauvais », M. Bienvenu-Martin, note le prélat.

L'ancien ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ne tarda pas d'écrire au *Figaro*.

Ce journal (5 avril) inséra comme il suit la communication qui lui était faite :

Une lettre de M. Bienvenu-Martin

M. Bienvenu-Martin, ancien ministre des cultes, nous adresse la lettre suivante :

Saint-Bris-le-Vineux (Yonne), 1er avril 1907.

Monsieur le Directeur,

Dans un des articles du *Figaro* analysant le dossier Montagnini, je lis ceci :

« Mgr Montagnini signale les visites nombreuses à la nonciature du P. Maumus, qui prêchant la conciliation de la part de M. Bienvenu-Martin, quand ce dernier était ministre des cultes. »

Je n'ai chargé le P. Maumus ni aucune autre personne d'une mission de ce genre. Je n'ai jamais vu le P. Maumus ; je n'ai eu avec lui aucun rapport directement ou indirectement.

J'ai déjà déclaré, il y a dix jours, qu'à aucun moment, pendant que j'ai eu l'honneur d'être ministre, il n'a été question d'engager des pourparlers avec le Vatican sous une forme et

qui pourraient l'obliger à se mettre encore, pour n'importe quel motif, en rapport avec le Saint-Siège, d'autant plus que l'hésitation n'est pas de notre côté. Il déclare que le gouvernement ne se désintéressera pas de la nomination des évêques, même après la séparation, en se réglant comme font les autres gouvernements.

(le *Figaro*, 7 avril 1907)

---

par une voie quelconque, soit avant le vote de la loi de séparation, soit après.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

BIENVENU-MARTIN ».

« Nous n'avons qu'à donner acte à M. Bienvenu-Martin de son démenti, qui d'ailleurs ne s'adresse pas à nous et continue la série ».

Pour une fois Montagnini écouta peu le rapport de M. Delamaire. Il avait en effet écrit à son maître ce qui suit :

A MERRY DEL VAL

31 janvier 1905,

Extrait.

« A propos de M. Bienvenu-Martin, je dirai aussi que Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, au cours d'une visite qu'il m'a faite, m'en a fait des éloges, tant comme homme privé que comme homme politique dont la carrière a été faite par son talent et par son travail.

Si par ambition il ne se laisse pas pousser par son parti à persécuter l'Eglise, il ne sera pas intransigeant devant la bonne influence que M. Rouvier pourrait exercer sur lui ».

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

M. Briand, ministre des cultes, député.

Montagnini à del Val

20 juin 1906.

... Les combistes traitent Briand de traître... On dit que Briand et Bourgeois cherchent le moyen de reprendre les relations, mais c'est là une nouvelle façon d'induire en erreur.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

A del Val

14 novembre 1906

... Briand qui combat les deux (Viviani et Clémenceau), continue ses contradicteurs, et il faut s'y fier de moins en moins...[1]

(l'*Autorité*, 9 avril 1907)

---

1. Montagnini donne bien le ton à l'orchestre du maëstro Merry del Val. Après le vote de la nouvelle loi Briand, l'*Osservatore romano*, d'après la dépêche de Rome (23 décembre 1906) à la *Petite République* (n° du 25), accuse de phénoménale l'audace du ministre des cultes et continue ainsi sa déclamation :

« Non moins phénoménale est son instance à parler encore de sa modération, qui est non seulement égale, mais même surpassée par son hypocrisie raffinée quand il se pose en paladin et en défenseur de la libre organisation des catholiques. Mais où cette hypocrisie atteint une limite qui ne fut ni ne peut être dépassée par quiconque, c'est quand il prétend faire croire aux ingénus et aux niais que les évêques de France ont supplié à mains jointes le gouvernement de les chasser par la violence de leurs sièges ».

La loi dont il est question est celle qui concerne l'*exercice*

M. Clémenceau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, sénateur.

Note sans date

M. Clémenceau est très méchant [1].

(la *Petite République*, 31 mars 1907)

Au cardinal Merry del Val

Paris, 9 avril 1905

... Pour me prouver, une fois de plus, tout ce qu'il est en train de faire dans les graves moments actuels, au sujet de la loi de séparation, M. Piou ne s'est pas borné à me confirmer le travail qu'il continue à faire auprès de Leygues ; il m'a aussi raconté, sous le secret le plus absolu, que par l'intermédiaire d'une bonne dame américaine, il a pu s'entretenir deux ou trois fois avec Clémenceau ; étant demeuré pendant un déjeuner chez cette dame plus de deux heures avec Clémenceau lui-même, naturellement, il ne put pas proposer à celui-ci de faire abandonner la loi; mais il réussit à le convaincre, et à lui expliquer tout le mal qu'on peut

---

public du culte; votée à la Chambre, le 21 décembre, par 388 voix contre 146 (chiffres rectifiés) et au Sénat, le 29 décembre 1906, par 180 voix contre 90, elle porte le nom de *Loi du 2 janvier 1907* date de sa publication au *Journal officiel.*

1. Pour Merry del Val comme pour Montagnini, Clémenceau est le *Mauvais*, il est Satan. *Vade retro, Satanas !* criait le 10 septembre 1906 *l'Osservatore romano* au nom du pape mis en tentation par le premier ministre au sujet des biens de l'Eglise de France.

faire avec les associations cultuelles — de sorte qu'il espère que M. Clémenceau sera moins méchant pour nous au moment où cette discussion devra aller au Sénat.

Au moyen de sommes d'argent, on pourrait peut-être, selon Piou, obtenir que Clémenceau soit disposé à ce qu'on laissât toutes les églises aux catholiques, et qu'il travaillât contre les associations cultuelles telles qu'elles sont proposées par la loi ; mais Piou m'a dit qu'il faudrait une somme trop forte...[1]

(le *Figaro*, 1er avril 1907)

---

1. De M. Clémenceau nous possédons plusieurs documents très importants. Le premier est une réponse à un passage du *Figaro* (30 mars) dans lequel M. de Narfon, faisant l'analyse complète des dossiers, parlait aussi de M. Clémenceau :

M. Clémenceau

Mgr Montagnini cite des personnages politiques qui souffriraient d'impécuniosité. M. Clémenceau lui-même aurait d'énormes besoins d'argent. Le prélat tient même de bonne source qu'on pourrait s'entendre avec lui. Seulement ajoute-il, « il faudrait y mettre une grosse somme ». Cette curieuse note est de l'année 1905. M. Clémenceau n'était encore que Sénateur. Toutefois, il avait pris position, très nettement, dans son journal l'*Aurore*, en faveur de la séparation, bien qu'il ne la conçut pas, à beaucoup près de la même manière que M. Briand. »

Dès le 31 mars le *Figaro* insérait cette missive que nous reproduisons :

A Monsieur Julien de Narfon au *Figaro*

Paris 30 mars 1907.

Monsieur le rédacteur,

Dans un article que vous intitulez : « Analyse complète (?) des papiers Montagnini », vous écrivez :

« Il n'est pas question, dans le dossier, de l'entrevue de Carlsbad, dont j'ai parlé il y a quelques jours. Ce n'est pas à dire qu'elle n'ait pas eu lieu, et que M. Clémenceau n'ait pas réellement proposé plus ou moins sérieusement à un évêque missionnaire, des Pères Blancs, qui faisait à Carslbad, lui aussi, une saison, quand fut publiée l'encylique « Gravissimo », de partir pour Rome dans le dessein d'amener le pape à résipiscence, ce que l'évêque refusa. »

J'ai le devoir d'opposer le démenti le plus formel à cette allégation. Lors de mon dernier séjour à Carlsbad, je reçus du père Charmettant une lettre par laquelle il me demandait aimablement de venir me rendre visite. Je m'empressai de lui indiquer quelle heure il pourrait me rencontrer chez moi, et, quand il se présenta, je le reçus avec toute la courtoisie qui lui était due. Il n'avait d'ailleurs rien de particulier à me dire. Nous causâmes, comme il était naturel, de notre commune campagne dans les affaires d'Arménie. L'entrevue dura dix minutes environ. Il se peut qu'au cours de la conversation une vague allusion ait été faite par lui ou par moi à la situation de l'église, — ce dont je ne me souviens pas. Mais j'affirme catégoriquement que je ne proposai, ni ne pouvais proposer, à un homme qui m'était inconnu quelques minutes auparavant aucune mission à Rome ni ailleurs, et que, par conséquent, il n'eut point à refuser ce qui ne lui fut pas offert.

Je défie toute contradiction sur ce point.

Vous faites allusion plus loin à une Mme X... que l'on affirmait être allée à Rome pour le compte du gouvernement et qui, d'ailleurs, ne fut point reçue au Vatican. Comme je n'ai envoyé ni homme ni femme au Vatican, on n'a pu éconduire aucune personne ayant pour si peu que ce fût, qualité de messager officieux.

Enfin vous racontez que Mgr Montagnini, connaissant « mes énormes besoins d'argent », attribuables sans doute à l'entretien de mon luxe bien connu, aurait conçu l'innocente pensée de m'amener au pape moyennant « une grosse somme ». A quelles extrémités se voit réduite l'Eglise romaine pour le recrutement de ses défenseurs !

Je n'ai pas le droit de faire personnellement usage des papiers Montagnini dans les circonstances présentes, tandis que des indiscrétions, expurgées avec soin, peuvent venir inpunément de l'autre côté pour tâcher d'amortir, avant la connaissance des documents, l'effet du coup inévitable. Je me bornerai donc à vous dire que l'ordure jésuitique signalée par vous ne doit pas, semble-t-il, être mise au compte personnel de M. Montagnini. Elle lui fut apportée toute fraîche, dit-il, par un personnage dont je ne serais pas surpris que le nom vous fût connu. Croyez bien que je ne manquerai pas de m'en expliquer publiquement avec lui dès que le dialogue sera compatible avec mon devoir. Personne ne perdra rien pour avoir attendu une quinzaine de jours.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, ma considération très distinguée.

Signé : G. Clémenceau.

P. S. — Je vous prie de publier cette lettre selon les conditions prescrites par la loi.

La lutte était engagée entre M. Clémenceau et M. Pioü. L'interview suivant du Président de l'*Action libérale* avec M. J. de Narfon ne devait pas tarder de rendre le combat plus serré et plus vif.

Nous citons M. de Narfon dans le *Figaro* du 1er avril :

« Quoi qu'il en soit je tenais à voir à ce sujet le président de l'*Action libérale*. Il a bien voulu me recevoir hier, encore qu'il se disposât à monter en auto non point pour une quelconque promenade, mais à destination de Mende.

— On prétend, lui dis-je, que c'est vous qui auriez exprimé la pensée que, moyennant finances, on pourrait se procurer le concours de M. Clémenceau dans l'affaire de la séparation — — celle-ci devant être discutée au Sénat quelques mois plus tard — et auriez dit en même temps que l'opération serait trop dispendieuse...

— J'entends raconter, en effet, depuis quelques jours, qu'on aurait trouvé des notes dans les papiers de M. Montagnini, notes que je ne connais pas, d'ailleurs, exprimant quelque chose de semblable à ce que vous me dites.

— On ajoute que vous vous seriez rencontré avec M. Clémenceau en 1905.

Il est très exact que dans le courant de mai ou de juin 1905 j'ai été invité à déjeuner chez une tierce personne absolument étrangère à la politique, et chez laquelle j'ai rencontré M. Clémenceau.

— On dit même que vous l'auriez rencontré deux ou trois fois...

— C'est absolument inexact. Je n'avais pas vu M. Clémenceau depuis douze ans et n'avais pas eu avec lui de rapports ni directs ni indirects. Et après le déjeuner dont je vous parle, je ne l'ai plus revu jusqu'au jour où je suis rentré à la Chambre, et ne lui ai adressé la parole, sauf à la tribune, depuis cette époque.

— On affirme que vous lui auriez parlé de la loi de séparation. On prétend même que vous lui auriez dit que l'on pouvait moyennant finances s'assurer le concours de M. Clémenceau pour faire rejeter les associations cultuelles et obtenir les établissements ecclésiastiques.

— Je ne comprends pas ce que cela signifie. Ce que je puis vous dire, c'est que notre conversation, a bien porté entre autres choses, sur la séparation. Il m'a dit son opinion ; je lui ai dit la mienne. Je me souviens qu'il ne jugeait pas la loi, que la Chambre venait de voter ou allait voter, assez radicale. Et il exprima à cet égard, autant que je me le rappelle, les idées qu'il a depuis développées au Sénat.

Il est très possible que j'aie parlé de cette conversation à Mgr Montagnini. Mais je n'ai exprimé ni à lui ni à personne la pensée qu'il fût ni possible ni utile d'obtenir moyennant finances ou autrement le concours de M. Clémenceau ni de qui que ce fût au sujet de la loi de séparation. L'invraisemblance de tels propos devrait en rendre la dénégation superflue. Il est inouï que de tels documents puissent être produits en justice.

Le démenti de M. Piou est, comme on le voit, très net. Mais qu'elle peut bien être la valeur — au moins la valeur judiciaire et légale — de documents dont les personnes qu'elles visent repoussent si formellement la responsabilité, et que leur auteur,

qui doit bien savoir avec quelle incertitude à tout le moins il les a rédigés, jugera sans doute lui-même qu'il a le devoir de désavouer ?

J. *de* N.

Le *Figaro* du 1er avril publiait d'autre part la lettre même de Montagnini à Merry del Val. M. Clémenceau fit alors une de ces lettres accusatrices et à l'emporte-pièces où il excelle. Il faut lire ce morceau qui est un chef-d'œuvre de polémique en même temps qu'un acte dont la conséquence fut la mort politique de M. Piou : le président de l'*Action libérale* pourra encore se faire réélire député mais son effet oratoire à la Chambre et son influence parlementaire n'existent plus : la main même de Montagnini qui l'avait tiré du naufrage l'aura précipité dans l'abîme. Nous donnons la lettre de M. Clémenceau au *Figaro* (3 avril) lettre qui a paru dans le *Petit Parisien* du 4 avril avec les sous-titres ajoutés par ce journal :

Paris, 2 avril.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez publié hier une lettre de M. Montagnini au cardinal Merry del Val, en date du 9 avril 1905 où il est dit que M. Piou « pour prouver une fois de plus tout ce qu'il est en train de faire dans les graves moments actuels au sujet de la loi de séparation », avait révélé à l'ancien secrétaire de la nonciature, devenu nonce *in partibus*, la pensée qui lui était venue de me gagner à la cause de l'Eglise au moyen d'une somme d'argent. Le correspondant du cardinal secrétaire d'Etat lui fait cette communication « *sous le secret le plus absolu* » en ajoutant, — toujours selon M. Piou, — qu'il faudrait une somme très forte, trop forte, pour les moyens personnels de celui à qui revenait le mérite de l'idée.

Interrogé par vous-même à ce sujet, M. Piou nie avoir « exprimé ni à lui (M. Montagnini), ni à personne la pensée qu'il fût possible d'obtenir moyennant finances ou autrement le concours de M. Clémenceau ou de qui que ce fût au sujet de la loi de séparation».

Le démenti de M. Piou est très net, faites-vous observer.

M. Montagnini a-t-il menti ?

J'en conviens, M. le rédacteur. Seulement, pouvez-vous oublier que ce démenti s'adresse au représentant du Saint-Siège en France, accusé par le chef le plus militant du parti catholique romain d'avoir menti au pontife suprême en mettant à la charge d'un ami très cher ses propres calomnies ? Je ne vous cacherai pas que ce démenti qui vous paraît tout naturel confond toutes mes notions de la diplomatie pontificale. Quoi ? l'hôtel de la nonciature serait devenu le repaire des plus basses fourberies ! Le porte-parole du Saint-Siège aurait délibérément calomnié, menti ! Et qui nous dit cela ?

Celui-là même qui est le plus étroitement associé pour la défense de l'Eglise, celui-là même avec qui il échange ses plus secrètes pensées, celui-là même qui, au moment de monter à la tribune, lui fait demander ce qu'il doit dire. Oui, c'est le chef de l'entreprise électorale catholique qui, froidement, sans un mot de regret, sans un geste de douleur ou même d'étonnement, jette au mépris public le prêtre, le messager de Rome, qui hier était son ami, son confident, son inspirateur.

Puisque je me trouve intéressé dans l'affaire et que la loi me donne droit de réponse, voulez-vous me permettre de prendre ici contre M. Piou, et contre vous-même, la défense d'un homme dont l'intelligence est certainement au-dessus du médiocre, mais que rien ne nous montre dans l'état d'esprit du vil malfaiteur qu'il serait incontestablement si M. Piou disait vrai.

Quel intérêt pouvait avoir M. Montagnini d'inventer de toutes pièces cette histoire de brigands, vous ne le trouverez pas.

La Tactique de M. Piou

En revanche, l'intérêt de M. Piou à parler comme le rapporte M. Montagnini, saute aux yeux d'évidence. Il est engagé dans une entreprise formidable. Il conduit à la bataille tous les ennemis de la République sous le drapeau de Rome, avec le concours de toutes les forces de l'Eglise. Pour la première fois, depuis le Seize-Mai, la coalition croit au succès. Nous savons aujourd'hui combien l'événement devait démentir cette espérance. Mais alors il était courant, dans le monde du clergé, que la loi de Séparation avait révolté le pays, que les républi-

cains allaient au désastre et que la majorité serait certainement déplacée. On n'épargnait en conséquence aucun effort. C'était la guerre à fond. Or, le nerf de la guerre, c'est l'argent, comme on le sait. Il fallait beaucoup d'argent et M. Piou ne s'épargnait pas pour en recueillir, escomptant surtout le concours de l'Eglise, principale bénéficiaire en cas de succès.

Le « Tapage » électoral

Ce n'est pas le lieu de faire le compte des diverses entreprises financières de M. Piou en vue des élections. C'est assez de rappeler que dès le 15 août 1905 M. Montagnini annonçait au cardinal Merry del Val la constitution, sous la présidence de M. Piou, de la société des Bons journaux au capital d'un million versé par l'*Action libérale* et M. Féron-Vrau. En février 1906, M. Piou enverra le père Rouvier à Rome *chercher des secours pour les futures élections.* Et Rome bientôt signifiera au cardinal Coullié que toute distribution d'argent recueilli par les catholiques de France pour les élections devra se faire par les mains de M. Piou. Mais on n'en était pas là au commencement d'avril 1905, et trois mois auparavant M. Piou confiait à M. Montagnini, pour qu'il le redit à Rome, que si l'argent ne lui avait pas manqué, il n'aurait pas laissé tomber l'*Univers* aux mains de M. Marc Sangnier. J'ignore si cet appel indirect à la générosité de Pie X fut entendu. Je me borne à prendre acte du procédé en vue de ce qui va suivre.

D'ailleurs, l'état d'esprit de M. Piou ne pouvait pas être très différent lorsque nous nous rencontrâmes, trois mois plus tard, chez la tierce personne dont il a parlé. Il lui fallait toujours de l'argent, beaucoup d'argent pour le gouffre sans fond de son jeu électoral. *Tapé* de toutes parts, M. Piou est devenu maître *tapeur* du Vatican. Et quand le *tapage* direct ne réussit pas, il recourt à la manœuvre que je viens de signaler à propos de l'*Univers* et doit glisser finalement sur la pente des procédés pour lesquels une surabondance de scrupules serait hors de saison.

Voyons donc ce qu'il va faire.

Chez la « Bonne Dame Américaine »

M. Piou explique qu'il m'a rencontré à déjeuner chez une tierce personne. Ce qu'il omet de dire, c'est que cette personne a été sollicitée par lui. Il ne m'avait pas vu depuis douze ans, remarque-t-il. Soudainement je lui manquais. Il s'adresse alors à une dame américaine de mes amies, une des gloires de notre école moderne de peinture, qui m'écrit pour me demander si je veux rencontrer M. Piou à déjeuner. Je n'avais aucune raison de refuser. Mais je ne fus pas sans me demander ce que le personnage pouvait avoir à me dire. Pour tout événement, M. Piou, au café, me confia dans l'embrasure d'une fenêtre qu'il était défavorable à la séparation, et je ne lui dissimulai point que j'étais d'un avis différent. Ce fut tout. Je ne pus me tenir d'en exprimer ma surprise à mes amis.

— Imaginez que M. Piou a voulu causer avec moi et qu'il ne m'a rien dit. Quelle pouvait être son idée?

Son idée aujourd'hui, depuis que j'ai lu les papiers Montagnini, ne me paraît pas difficile à découvrir.

M. Piou a vu Clémenceau. Il l'a ébranlé dans des parties de ses convictions. Il ne le tient pas encore, mais il pourrait bien le tenir si on lui en fournissait les moyens. Et M. Montagnini, candide, amorce le nouveau « tapage » en annonçant qu'avec une grosse somme d'argent on pourrait acheter l'un des partisans de la séparation.

Ce plan est politiquement stupide, puisqu'en achetant un homme on n'achète pas un parti. Mais si vous considérez l'opération comme une simple tentative de tapage, elle apparaît comme très rationnelle au contraire, étant de tradition parmi les aigrefins.

« L'Effet du Marché »

Que le Pape eût répondu à la solicitation déguisée de M. Piou et qu'il eût follement *décaissé*, à qui remettait-on les fonds, je vous prie ? A M. Piou lui-même, nécessairement, puisque nul autre n'avait qualité pour continuer le jeu du déjeuner chez « la bonne dame américaine ». *Il suffisait à M. Piou de venir me voir ostensiblement, sous un prétexte quelconque*, pour

pouvoir dire en sortant à l'ami qui l'attendait à la porte « affaire conclue ».

Pour la suite, rien de plus simple : Si je demandais qu'on respectât le droit des catholiques :

— Voyez, disait M. Piou, voilà l'effet de mon marché.

Si je parlais contre les privilèges de l'Eglise :

— Sans moi, s'écriait M. Piou, vous en auriez entendu bien d'autres.

Et pendant ce temps la somme destinée à m'acheter passait aux mains des candidats dont le succès devait porter M. Piou au pinacle.

Le procédé n'est peut-être pas d'une délicatesse raffinée, mais on sait du reste que la Compagnie de Jésus n'y regarde pas de si près. Le cardinal Merry del Val n'avait-il pas donné pour mot d'ordre au cardinal Coullié que l'heure était venue des « moyens énergiques ». M. Piou manifestait « son énergie » selon ses moyens.

Je ne méconnais pas qu'en tout ceci l'aveu de M. Piou n'est pas au dossier. Mais étant donnée la valeur de ses dénégations, je ne pourrais hésiter sur mes dires que s'il venait à les confirmer. Toute l'affaire se réduit donc, autant que j'en puis juger, à une simple entreprise de « *tapage* » conçue et exécutée en partie seulement (faute d'avoir trouvé des dupes assez crédules) « par un monsieur comme il faut » qui n'a même pas le courage de ses procédés.

Les scélérats qui volent et qui tuent méritent l'estime publique en comparaison de l'homme qui essaie de déshonorer les gens dans l'ombre « sous le secret le plus absolu » et croit se tirer d'affaire quand il est pris, par des délégations balbutiées. J'ai dit les faits. J'ai montré le personnage. A la conscience publique de le juger.

Veuillez agréer, etc...

M. Piou, dès la publication de cette lettre foudroyante, fut visité par de nombreux journalistes appartenant aux opinions les plus variées, *Matin*, *Figaro*, *Croix*, etc... ; à son tour il déclara son innocence, dit qu'en *fait de scélératesse M. Clémenceau était encore son maître*, que les souvenirs de M. Montagnini n'ont pas toujours été exacts et que celui-ci « a embelli

A Merry del Val

25 novembre 1906.

« Mouthon publiera dans *Matin* : *Coulisses du Nationalisme*. La veuve Syveton se prête pour fournir mémoires. Clémenceau alimente toutes ces grossièretés : aujourd'hui il dit et demain il dédit ».

(l'*Autorité*, 9 avril 1907)

M. Combes, sénateur, ancien président du Conseil.

A Merry del Val

5 août 1904.

... Quelques-uns actuellement voudraient faire en-

---

tout cela, de bonne foi, sans doute. » (Le *Matin* 5 avril). Pitoyable était l'essai de justification. M. Clémenceau ne manqua pas l'occasion offerte, il dicta au *Matin* (nº du 6 avril) cette dernière déclaration qui acheva la déroute de son adversaire :

« M. Piou est réduit à délayer ses mensonges, il n'a pas d'autre ressource : mais pourquoi ne s'explique-t-il pas avec Mgr Montagnini qui lui attribue nettement les propos déshonorants qu'il répudie? C'est à son ancien ami qu'il devrait s'en prendre, s'il y avait en lui la plus petite parcelle du sentiment d'un homme qui dit vrai. Mais il n'a que trop de raisons d'appréhender la réponse. Entre deux formes d'aveux il choisit celle du silence à l'égard de l'homme qui se trouve aujourd'hui son accusateur.

Pour comble, voilà qu'il cherche à mettre une femme en cause dans l'affaire du déjeuner où il sollicite de me rencontrer. Il ne lui manquait plus que de se cacher derrière un jupon. Avec celui de Montagnini, cela fait deux. »

trer en lice comme compétiteur de Combes l'athée. M. Constans.

(le *Journal*, 7 avril 1907)

A Merry del Val

(Sans date)

... Le bon évêque de Grenoble était content d'avoir rencontré ce matin quelqu'un qui lui a dit qu'on allait faire tomber Combes. Combes et Dumay sont capables de tout[1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

A Merry del Val

28 janvier 1905.

... On voit qu'il n'y a plus, à la tête du gouvernement, un sectaire comme Combes.

(l'*Autorité*, 5 avril)

---

1. M. Combes, président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a remis sa démission et celle du cabinet le 18 janvier 1905. Il était à la tête du ministère depuis le 7 juin 1902.

Le « bon évêque de Grenoble » est M. Henry, ancien curé de Béziers (St Jacques) dont la nomination ne fut acceptée par Léon XIII qu'à la condition de l'élévation simultanée de M. Douais, autre prêtre de Monpellier, à l'évêché de Beauvais, candidat peu agréable au gouvernement. M. de Cabrières sacra évêques le même jour ces deux sujets mis en bascule concordataire.

M. Waldeck-Rousseau et M. Dumay eurent longtemps confiance dans le républicanisme (?) et le libéralisme (??) de leur protégé.

A Merry del Val

C. 493. 10 mars 1905.

Ce député (*Colin* de l'Algérie) a eu, il y a quelques jours, un entretien avec l'évêque d'Orléans auquel il a dit que lui et d'autres collègues de son groupe comprenaient très bien la nécessité d'une entente entre le gouvernement français et le S. S. pour la séparation. Il ajoutait cependant que, vu l'état d'esprit de la majorité de la Chambre, cette entente ne pouvait être officielle, à cause de l'action néfaste de Combes, *encore plus néfaste lui-même*, avec lequel on ne pouvait plus faire une démarche sans passer pour être clérical prosterné aux pieds du pape [1].

(la *Libre Parole*, 23 mars,
et le *Petit Parisien*, 8 avril 1907)

M. Colin, député, est professeur de droit à Alger et l'un des rédacteurs du *Journal des Débats*. La *Libre Parole* du 24 mars 1907 publie cette information :

Notre confrère la *Liberté* a interrogé M. Colin, député d'Alger, mis en cause dans la fiche C.493, publiée par nous hier.

M. Colin a confirmé l'authenticité de ce document : il ne pouvait, d'ailleurs, faire autrement...

— « Mais c'est très possible, a-t-il dit à notre confrère, que j'ai tenu ce langage à l'évêque d'Orléans, avec lequel j'ai eu, effectivement, une entrevue. Je dois vous dire toutefois que je ne connais ni Mgr Montagnini ni Mgr Merry del Val. L'entretien que j'ai eu avec Mgr Touchet a eu lieu dans le courant du mois de mars 1905, très probablement. J'étais inscrit pour prendre la parole dans la discussion générale de la loi sur la Séparation et j'étais très heureux de pouvoir connaître ce que pensait le clergé français...

« Mais, d'ailleurs, attendez. J'ai si peu fait mystère de cet

Mgr Gasparri à Montagnini

Rome, 21 mars 1905.

A propos de l'article de Combes dans la *Nat. Rewiers*. Enverra au comte de Mun quelques observations sur cet article pour une réponse.

(l'*Autorité*, 9 avril 1907)

---

entretien que j'en ai tiré argument dans mon discours. Mais la date?... »

Et l'honorable député fouille dans ses papiers et enfin trouve le document qu'il cherchait.

— « Tenez, me dit-il, faites-moi le plaisir de publier ceci. Cela coupera court à tout commentaire... »

C'est un extrait de son discours prononcé à la Chambre au cours de la séance du 4 avril 1905.

Après avoir lu ce passage l'honorable M. Colin ajoute : — « Eh bien! ce qu'il y a de plus drôle, c'est qu'aujourd'hui encore je suis du même avis et que, si l'occasion se représentait, je tiendrais absolument le même langage. Oui, j'ai dit et je crois que la loi est libérale, qu'elle aurait dû être acceptée par le clergé, mais qu'on eût certainement mieux fait de la faire d'accord avec lui.

« Par conséquent vous voyez que la note Montagnigni est, en somme exacte. Depuis le temps, je ne me souviens pas exactement des paroles que nous avons échangées avec Mgr Touchet, mais le fond est exact. »

M. Colin reconnaît donc avoir dit à l'évêque d'Orléans qu'il y avait, à son avis, « nécessité d'entente avec le Saint-Siège » : il a déploré « l'action néfaste de Combes » et il a néanmoins voté la loi de séparation. Voilà qui ne dénote pas de sa part un tempérament bien héroïque.

Son excuse est qu'il est en nombreuse compagnie : combien d'autres se trouvent dans son cas!...

M. de Rauville.

A Merry del Val

19 février 1906.

Rouvier ajoute : « J'ai dit un jour à Combes, en plein conseil des ministres, qu'il faisait la guerre au pape plus vainement que jamais, car celui-ci n'ayant plus de pouvoir temporel, on ne pourrait pas envoyer une flotte à Civita-Vecchia pour le faire céder : le pape aura donc toujours le dernier mot, c'est-à-dire qu'il finira par triompher sur cette question religieuse ».

(l'*Autorité*, 6 avril 1907)

A Merry del Val

... Combes est un peu ennuyé par les frasques de son fils Edgar[1].

(l'*Autorité*, 5 avril 1907)

M. Constans, ambassadeur à Constantinople, **M. Rouvier** et **M. Etienne.**

A Merry del Val

23 février 1905.

... Constans avec Rouvier et Etienne sont trois têtes sous le même bonnet. Ils sont liés les uns aux autres

---

1. M. Edgar Combes, conseiller d'Etat, ancien secrétaire général de la Présidence du conseil est mort à Versailles le 10 avril 1907. A cette date la publication dans la presse des papiers Montagnini battait son plein.

par des faits plus ou moins honorables survenus au cours de leur carrière. Ils ont dormi sous les ponts : ils se disent « tu » et, actuellement aussi, ils continuent à entretenir les rapports les plus amicaux...[1]

(l'*Autorité*, 5 avril 1907

M. Cruppi, député.

A Merry del Val

(Sans date)

Il y a un homme dont l'action est néfaste pour nous et qui est un franc-maçon militant : M. Cruppi qui, à côté, fait tout le mal possible. C'est un catholique !!! qui a épousé la fille d'un juif, Crémieux, fils du Crémieux de 1848[2].

(le *Matin*, 24 avril 1907)

M. Delcassé, député, ancien ministre des Affaires étrangères.

A del Val

Confidentiel, 12 novembre 1904

... Donc, le moment venu, la campagne reprendra contre Pelletan et Delcassé.

---

1. M. Constans, ancien ambassadeur à Constantinople depuis le 27 décembre 1898, n'a pas sollicité en 1906 des électeurs de la Haute-Garonne le renouvellement de son mandat de sénateur.

2. M. Cruppi, ancien avocat général à la cour de cassation, collaborateur à la *Revue des Deux-Mondes*, est député de la Haute-Garonne. Il est présentement ministre du Commerce.

Au sujet de ce dernier, il paraît qu'on pourra exhiber la correspondance de Barrère avec le Grand-Orient, avec lequel fut décidé le voyage de Loubet à Rome comme conduisant à la rupture avec le Saint-Siège; par suite, on sortira une autre lettre de Delcassé, lequel, au début, ne se montrait pas partisan d'un tel voyage, mais qui en reçut ensuite l'ordre honteux imposé par le Grand-Orient.

La publication de tels documents sera assez honteuse, mais elle sera aussi une justification pour le Saint-Siège. De toute façon, je vous supplie de n'en parler qu'au S. P., si vous le jugez utile, car on m'a imposé le secret le plus absolu. Si ce secret transpirait, les personnes qui détiennent ces documents pourraient risquer leur vie [1].

(le *Matin*, 4 avril 1907)

---

1. M. Delcassé, ministre des Affaires Etrangères, accompagna M. Loubet dans son voyage en Italie et à Rome qui eut lieu en 1904, 22-30 avril) Ce fut à la suite de ce voyage que le cardinal Merry del Val envoya une protestation aux puissances en relations avec le Saint-Siège (28 avril 1904) qui contenait cette phrase, « Si malgré cela la Nonce n'a pas quitté Paris, c'est uniquement à cause de motifs très graves d'ordre et de nature tout-à-fait spéciaux », qui n'était pas dans la note remise à la la France.

Le refus pontifical de retirer les lettres anti-concordataires adressées aux évêques de Dijon et de Laval s'ajoutant à cette note obligèrent la République française à mettre fin aux relations diplomatiques. Tout le personnel de l'ambassade près du Vatican fut rappelé en France, et le 30 juillet 1904, M. Delcassé remit au nonce Lorenzelli ses passeports.

Le baron dont il est question dans la pièce du 13 mai 1905

A del Val

13 mai 1905

. . . .

J'ai assuré au baron qu'autant qu'il est humainement possible, il peut compter sur le secret du Vatican d'une façon absolue ; mais, dans le cas en question, Delcassé craint par-dessus tout Clémenceau, qui compromettrait tout s'il venait à le savoir.

Pour se mettre à l'abri de cette éventualité, M. Delcassé a choisi un personnage en retraite, et par conséquent, il pourra dire que c'est un homme privé quelconque, sans caractère officiel et directement à ses ordres.

(l'*Autorité*, 8 avril 1907)

---

est M. Denys Cochin. Delcassé lui aurait dit en grand secret qu'il ne considérait pas l'ambassade comme supprimée mais seulement vacante : il l'aurait entretenu ensuite du protectorat d'Orient.

Dès la publication par le *Matin* (4 avril 1907) de la lettre du 12 novembre 1904, le *Temps* demanda à l'ancien ministre ce qu'il avait à répondre. M. Delcassé envoya le télégramme suivant :

« Aix-les-Thermes, 5 avril.

Vous remercie, mais le courrier d'aujourd'hui ne m'ayant pas apporté les journaux de Paris d'hier, j'ignore la publication que vous signalez. Pour moi, si à un point de vue général je déplore de pareilles divulgations, je n'en ai, bien au contraire, aucune à redouter.

DELCASSÉ. »

A del Val

14 octobre 1906

A propos encore du gouvernement, un député de la Droite (dit) que Rouvier lui confessa, il y a quelques jours, qu'il comprenait le malaise et l'embarras des gens sensés à cause du S. S., et il en attribuait toute la faute à Delcassé, qui, à cet égard, l'avait laissé dans une position dangereuse.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

M. Deschanel, député, ancien Président de la Chambre.

Montagnini à del Val

22 octobre 1904

Le discours de Deschanel (sur la Séparation) que personne n'attendait, est un grand service rendu à Combes et à sa cause, et c'est aussi une utopie... Jaurès s'approcha de Deschanel et lui dit : « Nous tiendrons compte de votre discours... » [1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

---

1. Ce fut le vendredi 1er octobre 1904 que M. Deschanel prononça son sensationnel discours à l'occasion des interpellations sur la politique religieuse de M. Combes. « Le concordat de 1801, dit l'orateur, est un expédient qui se prolonge ; il ne peut être le régime définitif de la démocratie au xxe siècle. *Applaudissements à gauche à l'extrême gauche et au centre.* Les religions organisées en service d'Etat, c'est là une idée du passé. L'avenir, c'est la neutralité de l'Etat en matière de

M. Doumer, député, ancien Président de la Chambre.

A Merry del Val

25 février 1905

... Il (M. Doumer) s'unit aux dissidents du « bloc » et, se rapprochant discrètement des progressistes et de la droite, il réussit à se faire élire président de la Chambre. On sait maintenant qu'il travaille plus que jamais pour succéder à Loubet. *Il ne se préoccupe pas de sa présidence à la Chambre, mais de rendez-vous politiques à six heures du matin, de gagner les nôtres en n'hésitant pas à faire des promesses...*

(l'*Autorité*, 5 avril 1907)

---

religion. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs*). ». (Compte-rendu *in-extenso*. Séance du 21 octobre 1904. *Journal officiel*, page 2112).

1. On sait que M. Doumer qui fut candidat à la Présidence de la République le 17 janvier 1906 et recueillit les 371 voix de tous les opposants soit à la République soit à son gouvernement, était le Président souhaité par Montagnini et Merry del Val.

Le nom de M. Doumer vient fréquemment sous la plume de Montagnini. Le *Figaro* avait, dès le samedi 30 mars, dans la première partie de l'analyse complète des dossiers, publié ce qui suit :

M. DOUMER

« Le carnet nous révèle que M. Doumer a fait hommage : 1° au Pape, 2° au cardinal Merry del Val, du livre dont la presse s'est tant occupée : *Pour mes fils*. Le cardinal Merry del Val donna mission à Mgr Montagnini de remercier l'auteur. Et Mgr Montagnini rapporte comment il s'est acquitté de

cette mission et quel charmant accueil il a reçu. M. Doumer se déclara extrêmement touché. Il n'en faut pas davantage pour que le prélat fasse des vœux pour le succès de la candidature de M. Doumer à la présidence de la République. Aussi bien, il confie au carnet les résultats d'un pointage très sérieusement établi sur les chances des divers candidats, et ce pointage donne généreusement au concurrent de M. Fallières 40 voix de majorité. »

Le *Temps* demanda aussitôt des renseignements et fit paraître, le 31 mars 1907, cette note :

M. Doumer étant parti hier soir pour l'Amérique du Nord, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, un des personnages politiques de son entourage nous a dit :

— Vous pouvez affirmer que M. Doumer n'a jamais « dédicacé » de livres ni au pape ni à M. Merry del Val et qu'il ne leur a jamais envoyé aucun exemplaire.

Quant aux visites que lui aurait faites M. Montagnini, je puis démentir d'autant mieux cette allégation que c'est par moi que M. Doumer apprit l'existence de ce prélat et ce lorsque je lui annonçait son expulsion.

A son retour en France, le jeudi 25 avril, M. Doumer, débarqué de la *Savoie*, confirma aussitôt le démenti. M. Montagnini était très formel. Sa note publiée par le *Temps* (25 avril) dit ceci nettement :

M. Paul Doumer a été très sensible aux remerciements de Sa Grandeur. « Je sais, a-t-il dit, que le C (?) a l'esprit très large et très ouvert, et je ne doutais pas d'avoir son suffrage. » La lettre cardinalice, à laquelle de Montagnini fait ici allusion, est du 19 janvier 1906. Nous la donnons ci-dessous dans sa traduction *exacte* et non dans la traduction *officielle* pour le parquet qui contenait un contre-sens. La traduction première disait : *Accusez-lui aussi réception de ses rapports :* il fallait traduire : *Je vous accuse ensuite réception de vos rapports ;* les rapports étaient de Montagnini et non M. Doumer. Voici cette lettre :

SCELLÉ 25. — PIÈCE 46.

— (Traduit de l'italien).

15.586

—

Illustrissime seigneur,

Je charge Votre Seigneurie de trouver moyen de faire tenir à M. Doumer, président de la Chambre des députés, l'expression de ma reconnaissance pour l'exemplaire qu'il a bien voulu m'envoyer de son livre *A mes fils*, en retour de l'exemplaire que je lui ai fait avoir du Livre Blanc du Saint-Siège.

Je vous accuse ensuite réception de vos rapports nos *327* et *339*, en vous donnant l'assurance que j'ai fait parvenir à la S. Congrégation de la Propagande la demande du titre de missionnaire apostolique pour l'abbé Gellé. A cette demande par lui transmise, toutefois, n'était pas jointe l'indication du nom de baptême.

Il m'est agréable de vous assurer, avec mes sentiments d'estime sincère, que je suis, etc...

Card. MERRY DEL VAL.

Rome, 19 janvier 1906.

M. Doumer demanda à donner des explications à la commission d'enquête : il adressa aussi au *Temps*, que nous citons d'après le *Matin* (26 mai), une lettre piquante pour le Président du conseil, ministre de l'Intérieur, M. Clémenceau :

Mon cher ami,

Le *Temps* a pris la peine de commenter les erreurs commises dans la traduction des papiers Montagnini où mon nom est cité. Peut-être votre rédacteur aurait-il attribué à ce fait le peu d'importance que j'y ai attaché moi-même, s'il avait su que la justice n'a rien à voir dans cette affaire, et que ce sont des agents du ministère de l'intérieur qui ont arrangé et traduit les papiers saisis, de la manière qui paraissait utile.

Les actes d'agents de la police secrète exécutant des ordres ne me touchent pas, non plus, je dois l'avouer, que les assertions ou les appréciations de M. Montagnini, que je ne connais pas, que je n'ai jamais vu et qui, autant que je puis en être

averti, n'a même jamais cherché à me voir. Il en va autrement de ce que peut penser votre journal, et comme, dans l'article que j'ai sous les yeux, le rédacteur semble tenir pour exact l'envoi que j'aurais fait du *Livre de mes fils* à M. Merry del Val, il me faut le détromper. Je n'ai adressé, ni directement ni indirectement, aucun livre au Vatican. Je n'avais d'ailleurs pas de réponse personnelle à faire à l'envoi d'un document officiel qui, s'il a été reçu, se trouvait en compagnie des nombreuses brochures et volumes qui arrivent quotidiennement au président de la Chambre.

Mais est-ce que, vraiment, ces histoires des papiers Montagnini et des procédés de police qui s'y rattachent méritent de retenir l'attention du public ? Tous ces commérages et toutes ces incohérences prouvent simplement qu'il y a des étrangers pour faire de la diplomatie comme certains Français, hélas ! font du gouvernement : chez la portière.

Paul Doumer.

Les rieurs changèrent vite de côté quand on connut la verte réponse que M. Clémenceau adressa au *Temps* (nº du 27 mai). Voici le document :

Paris, 26 mai.

Monsieur le directeur,

M. Paul Doumer, dans une lettre qu'il vous adresse en date d'hier, écrit que « les agents du ministère de l'intérieur ont arrangé et traduit les papiers saisis (chez M. Montagnini) de la manière qui paraissait utile », et il ajoute que ces actes d'agents de police secrète ont été accomplis en exécution « d'ordres ».

Permettez-moi d'opposer à ces allégations, dénuées même d'un commencement de preuve, le démenti le plus catégorique. La justice expliquera comment elle a choisi ses traducteurs. Elle l'a fait sous sa seule responsabilité, et j'affirme qu'à aucun moment je n'ai eu à intervenir dans ses décisions.

Ce que j'affirme encore de la façon la plus formelle, c'est qu'il n'y a jamais eu aucune communication directe ou indirecte entre le ministre et lesdits traducteurs. Que quelques-unes de ces traductions aient été fautives, on le savait depuis longtemps, et M. Denys Cochin ne s'est pas fait faute d'en

A Merry del Val

21 mars 1905.

. . . .

Mais cela ne suffit pas ; on manœuvrera aussi auprès de Doumer, qui aspire à la présidence de la République et *fait risette aux nôtres* jusqu'à envoyer son secrétaire faire partie de l'Action libérale populaire.

(l'*Autorité*, 5 avril 1907)

A Merry del Val

19 février 1906

... (On sait que Doumer a de nombreuses dettes et qu'il travaille pour arriver au pouvoir afin de liquider sa situation financière).

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

---

prendre acte à la tribune. Mais quand on prétend que telle ou telle de ces traductions a été délibérément faussée, au moins faudrait-il dire sur quoi l'on fonde cette accusation.

Les pièces dont parle M. Paul Doumer n'ont jamais été, que je sache, livrées à la publicité, et les seules personnes à qui elles ont été remises — les membres de la commission parlementaire — ont été saisies en même temps du texte original qui démontre la fausseté de certaines traductions. Pour voir dans ses faits une manœuvre, il faut supposer l'homme qui s'en serait rendu coupable atteint d'une imbécillité noire, ou être atteint soi-même du délire de la persécution.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

G. CLEMENCEAU.

L'affaire n'eut pas d'autre suite.

M. Dubost, Président du Sénat.

Note du carnet

Avocat comme tout le personnel du Quatre-Septembre. Modéré aujourd'hui, après avoir eu des idées très avancées en 1870.

Comme tempérament, *tout à fait méridional.* Actif, travailleur, *mais d'une confiance en soi excessive, et ce défaut s'accroîtra avec sa nouvelle situation.* Marié. Pas d'histoires d'argent.

Son élection a été une défaite du Bloc, qui préférait Magnin, patronné par Bourgeois [1].

(le *Temps*, mercredi 24 avril 1907)

M. Dumay, Directeur général des Cultes.

A Merry del Val

(Sans date)

... Le bon évêque de Grenoble était content d'avoir rencontré quelqu'un qui lui a dit qu'on allait faire tomber Combes. Combes et *Dumay* sont capables de tout [2].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

---

1. En publiant cette note, le *Temps* dit qu'elle a été écrite au lendemain de l'élection de M. Antonin Dubost à la présidence du Sénat. Cette élection eut lieu le 16 février 1906 par 241 voix sur 262 votants.

2. M. Charles Dumay qui durant 20 années fut directeur

A Merry del Val

Il est certain qu'à la réouverture des Chambres, la question religieuse se rallumera plus que jamais. Dieu veuille que le ministère tombe, pour nous faire jouir d'un peu de trêve et d'apaisement

Nous aurions alors Combes qui, bien qu'un peu ennuyé par les frasques de son fils Edgar, subit toute l'influence de Dumay, qui ne désire pas la dénonciation du Concordat, afin de rester seul et unique arbitre du culte dans ce pays.

---

général des cultes est décédé le lundi 22 octobre 1906. On peut dire qu'il est mort victime de la *Séparation* dont il regardait jusqu'à la fin le vote impossible au Sénat et l'application également impossible dans le pays. Cornély, le maître-écrivain, a publié dans le *Siècle* (24 octobre 1906), le jour même des funérailles de M. Dumay à Saint-Philippe-du-Roule, ces réflexions :

«... Quand Dumay était aux cultes et appliquait le Concordat consciencieusement, il était traité d'apostat par tous les curés de France et de Navarre et comme le dernier des derniers par tous les porte-plume cléricaux, par toutes les bonnes gens qui, après avoir déclaré avec N. S.-P. le pape que la loi ne valait pas les quatre fers d'un chien et devait être rejetée en bloc, se réclament éperdument de l'article 4 de cette loi pour qu'on torde le cou aux associations cultuelles de Culey et de Puymasson.

Et cependant le malheureux Dumay regrettait son fauteuil. La dernière fois que je le vis, je lui dis : — Bonjour, saint Laurent ?

— Pourquoi m'appelez-vous saint Laurent ?

— Parce que vous regrettez votre gril.

Ce sont des plaisanteries qu'on se fait entre gens qui connaissent la « vie des saints. »

Dans ce but il avait poussé Combes à la rupture ; mais il préférait peut-être rouvrir les anciennes questions de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et s'en faire une plate-forme pour les élections futures, restant ainsi au pouvoir.

(l'*Autorité*, 6 avril 1907)

A Merry del Val

20 janvier 1905.

... Au moment où doit se former le nouveau ministère, il semble qu'on prépare une nouvelle manœuvre à la direction des Cultes, dans le but d'offrir au nouveau cabinet un champ de conflit avec le S. S. pour empêcher une éventuelle modification ou de meilleurs *rapports entre le S. S. et la France*, rapports *qui auraient pu être modifiés par l'argumentation du cardinal Richard lors de sa visite au Président Loubet* pour les condoléances personnelles du pape...

(*Messidor*, 7 avril 1907)

M. Jaurès, député.

A del Val

25 novembre 1906

... Jaurès, battu, est furieux à en devenir fou [1].

(l'*Autorité*, 8 avril 1907)

---

1. Il s'agit dans cette fiche du résultat des nombreuses interpellations sur la séparation qui occupèrent la Chambre du lundi 5 novembre 1906 au 13 suivant. M. Jaurès prononça un mémorable discours, le 13, relativement à la dévolution des biens dont il aurait voulu l'application sans retard après le 12 décembre. M. Briand lui répondit en montrant les facilités de la loi. M. Jaurès s'abstint dans le vote de confiance qui fut donné par 391 voix contre 132 (chiffres rectifiés au gouvernement.

M. Jaurès a dit dans l'*Humanité* (9 avril) ce qu'il pensait de la politique de M. Montagnini d'après ses papiers :

« La publication du dossier Montagnini est un rude coup pour l'Eglise. Déjà la question de la séparation était comme éteinte et il aurait été difficile aux cléricaux de la réveiller pour les élections au conseil général et pour les élections municipales. Mais, maintenant, dans les villages même où s'était le plus déchaîné le fanatisme catholique, excité par les politiciens de la réaction et par les prêtres, ce sont les républicains qui prennent l'offensive. Qu'est-ce à dire ? Et le dossier apprend-il vraiment quelque chose de nouveau ? On savait déjà que l'Eglise avait lié partie dans notre pays avec toutes les forces rétrogrades, avec tous les ennemis de la République et de la démocratie. On savait que, n'attendant plus du seul mouvement de la loi la soumission du peuple, elle voulait le mater par des gouvernements d'autorité. Oui, on le savait, mais d'une certitude générale : le dossier Montagnini la montre en plein travail politicien, dans une besogne de détail à la fois précise et misérable, et c'est cela qui est d'un grand effet. »

M. Leygues, député, ancien ministre.

A Merry del Val

24 mars 1905

Sur les élections. — Ribot parlera aussi à Leygues : mais Piou dispose d'autres moyens auprès de Leygues. Il sait que ce dernier a 300.000 francs de dettes et que sa réélection dans le Lot-et-Garonne est menacée par un candidat de l'Action libérale [1].

(l'*Autorité*, 5 avril 1907)

---

1. Le *Temps* du 3 avril publie cette note :

Quant à M. Leygues, il nous a fait la déclaration suivante : M. Piou n'a jamais fait auprès de moi aucune démarche, ni directement ni indirectement, au sujet de la séparation.

M. Piou dans l'interview qu'il eut avec l'envoyé du *Matin* (n° du 5 avril) tint à dire de son côté : « — Tenez, il paraît qu'il (Montagnini) met en cause M. Georges Leygues, auprès duquel j'aurais fait je ne sais quel travail... Or, entre 1902 et 1906 — et remarquez que cela se passerait entre 1905 et 1906 — je n'ai jamais parlé à M. Georges Leygues. »

Il demeure vrai que l'*Action libérale* lutta fort contre M. Leygues, alors ministre des colonies, dans l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot. Son candidat, M. Bruyère, obtint 9.584 voix contre 11.953 données à M. Leygues, au scrutin du 6 mai 1906.

M. Ribot, député, mis en cause dans cette fiche — (M. Ribot a demandé à être entendu par la commission d'enquête) — est nommé dans d'autres papiers, notamment dans cette lettre du 4 avril 1905, à Merry del Val :

« Ribot a eu l'amabilité de tenir compte de l'entretien que j'ai eu avec lui il y a deux ou trois semaines : ce matin, je me suis empressé de le féliciter, et si vous m'autorisez à le remer-

M. Pelletan, député, ancien ministre de la Marine.

Confidentiel.

Montagnini à Merry del Val

12 novembre 1904.

Au sujet de la campagne faite dans la presse française, au moyen des documents enlevés à la franc-maçonnerie, contre la délation dans l'armée, je crois utile de vous informer, sous toutes réserves et confidentielle-

---

cier en votre nom, le vénérable député en sera très touché et très honoré, et se sentira encore plus disposé à nous aider jusqu'à la fin. »

Au sujet de M. Leygues on a trouvé cette lettre de M. de Castelnau, député, à Montagnini, que nous reproduisons d'après la *Petite République*.

M. G. L..., ancien ministre, a négocié et obtenu :

1° Qu'il n'y aurait pas d'inventaire annuel par le préfet. On se bornerait à demander que l'association cultuelle fît elle-même le récollement annuel de ses biens et en fît tenir une copie à la préfecture en vue de la sauvegarde de ceux de ces biens qui appartiennent à l'Etat, à la commune ou au département.

2° On ne limitera pas le taux de la cotisation que chaque association pourra verser à une union d'associations.

3° On autorisera les fondations par testament ou donations, à charge par l'association de remettre au fondateur ou à ses héritiers un titre leur garantissant l'exécution des charges et les armant pour la réclamer le cas échéant.

M. L... de Castelnau, avocat, ancien bâtonnier, député de l'Aveyron, fut l'un des 23 signataires de la fameuse *Supplique aux Evêques* parue dans le *Figaro* du 26 mars 1906 et à ce titre il figure parmi les « cardinaux verts ».

ment, qu'il est certain qu'on possède des documents concernant le ministère de la Marine et d'autres plus importants encore, concernant le ministère des Affaires étrangères.

Donc, le moment venu, la campagne reprendra contre *Pelletan* et Delcassé.

La publication de tels documents sera assez honteuse, mais elle sera aussi une justification pour le Saint-Siège. De toute façon, je vous supplie de n'en parler qu'au S. P., si vous le jugez utile, car on m'a imposé le secret le plus absolu. Si ce secret transpirait, les personnes qui détiennent ces documents pourraient risquer leur vie [1].

(le *Matin*, jeudi 4 avril 1907)

M. Poincaré, sénateur, ancien ministre.

A Merry del Val

17 février 1905

... Poincaré a dit, au cours d'un dîner, que le Con-

---

1. M. Pelletan fut ministre de la marine dans le cabinet de M. Combes (7 juin 1902-23 janvier 1905). En mars 1904, l'intervention de MM. Chaumet, Lockroy, Doumer et Ribot décida la Chambre à nommer une commission extraparlementaire chargée d'enquêter sur la marine et d'examiner les griefs invoqués contre le ministre. M. Pelletan fit plusieurs discours à la Chambre dans la discussion du projet de loi sur la Séparation.

cordat était devenu inapplicable ; que la majorité ne voulait plus en entendre parler, cela a soulevé les protestations des dames présentes, entre autres celle de Mme Combarieu, femme du secrétaire de la présidence de la République [1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

M. Rabier, député.

C. 686 — Sc. 14 — P. 44.

Le Secrétaire de la sacrée congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires à Montagnini.

Rome, 30 janvier 1906.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monseigneur, l'importance pour l'Eglise des prochaines élections en France. A Orléans, le candidat du bloc est le fameux Rabier, rapporteur de la loi sur les associations religieuses.

Il serait important, certainement, si vous pouviez empêcher sa réélection. Sa défaite aurait une signification particulière. Il a été rapporté au Saint-Siège que cela serait parfaitement possible, si toutes les forces

1. Montagnini fait endosser cette fiche au père Maumus, dominicain, qui lui aurait dit tenir ce fait du directeur général des cultes, M. Dumay.

antiblocardes se réunissaient sur un seul candidat antiblocard. La division de ces forces serait le salut de Rabier, leur union serait sa ruine. Il a été rapporté en outre que cette division serait certaine si le jeune Siriez, démocrate chrétien, maintient sa candidature, tandis que, d'autre part, l'union serait certaine si cette candidature était retirée, et si celle du général en retraite X... restait seule.

Ayant l'occasion de voir Mgr Touchet (évêque d'Orléans), recommandez-lui de vive voix de faire tout son possible et de tenir unies toutes les forces antiblocardes de son diocèse [1].

PIETRO GASPARI.

(la *Petite République*, 5 avril 1907
et *procès Jouin*, p. 51)

M. Rouvier, sénateur, ancien Président du Conseil.

A Merry del Val

10 février 1905

Le gros personnage avec qui Cochin a eu un entretien est Dumay.

---

1. Malgré le trio Gasparri-Montagnini-Touchet, Rabier fut élu au premier tour du scrutin, le 6 mai 1906, dans la première circonscription d'Orléans par 12.505 voix. Son unique concurrent, le jeune *Serrier*, professeur, présenté par l'*Action libérale* obtint 9.214 voix.

Rouvier a fait devant Cochin une charge à fond de train contre Combes, qu'il qualifia le gouvernement de bas espionnage, de désorganisation et de pérsécution, ajoutant que Delcassé avait aussi beaucoup de torts, puisque, dans la question du conflit de Laval et de Dijon, il avait, avec Combes, au conseil des ministres, soutenu les droits de l'Etat contre le Saint-Siège.....

... Rouvier dit aussi que, devant rester au pouvoir pour le bien de son pays et pour empêcher le retour de Combes, il ne pouvait, pour le moment, malgré ses sentiments personnels, reprendre les négociations avec le Saint-Siège parce que la majorité se retournerait contre lui...[1]

(l'*Autorité*, 7 avri 1907)

---

1. M. Rouvier, ministre des finances dans le cabinet de M. Combes (7 juin 1902-14 janvier 1905) fut chargé de former le nouveau cabinet. Du 24 janvier 1905 au 14 mars 1906 il fut Président du Conseil. C'est lui qui présenta à la Chambre et au Sénat le projet de loi sur la Séparation. L'œuvre fut entièrement accomplie durant son ministère.

Montagnini faisait risette à M. Rouvier et ce durant travaillait ses fiches. A chaque instant le nom de M. Rouvier revient dans les papiers et à tout propos.

Voici la dépêche que le *Matin* (9 avril 1907) a publiée :

Nice, 8 avril

Dépêche particulière du « Matin ».

A l'issue de la séance d'ouverture du conseil général, j'ai demandé à M. Rouvier quelle était son opinion sur les papiers Montagnini, dans lesquels, à maintes reprises, il est mis en cause.

L'ancien président du conseil m'a répondu que ces commé-

A Merry del Val

16 février 1905.

... Denys Cochin a eu un entretien avec Rouvier, qui l'a complimenté sur son discours, lui disant qu'il avait fait un rude discours. Par considération, le baron lui répondit *qu'il espérait que son discours n'avait pas été pris en mauvaise part ;* à quoi Rouvier observa que c'était tout au contraire, puisqu'il avait trouvé dans ledit discours un soulagement pour sa conscience.

Denys Cochin, profitant de ce compliment, put facilement obtenir, pour hier soir, une audience de M. Rouvier, qui lui a dit que « le matin, il recevait la radicaille et le soir les amis »...

(l'*Autorité*, 8 avril 1907)

Montagnini à del Val

16 mai 1905.

Il semble que Rouvier ait besoin d'argent et qu'il cherche pour cette raison à rester au pouvoir jusqu'à ce qu'il ait trouvé une position sûre et lucrative. Il restera donc à la tête du gouvernement à n'importe quel prix.

Mme W.-Rousseau n'a plus d'autre souci que celui de soutenir la cause religieuse. Elle est concordataire. Déjeuner chez Mme Waldeck-Rousseau avec l'évêque de Tarentaise, abbé Lemire, P. Maumus.

(l'*Autorité*, 8 avril 1907)

---

rages ne l'intéressaient pas directement et qu'il se proposait de répondre plus tard, si besoin était.

Montagnini à del Val

Banquet en l'honneur de Briand.

On craint que Rouvier ne se rapproche de Combes, manœuvre contraire à celle qu'il avait promise en prenant la présidence du conseil.

(Sans date)

Au verso d'une lettre de faire-part de mariage :

Lemire dit que *Rouvier* est content du désordre pour pouvoir rendre *obligatoires les rapports avec Rome*, puisque l'application de la loi n'est pas possible. Les élections seront meilleures.

L'agitation est grande, mais les élections ne seront pas changées, car les paysans sont des simplistes, et ils ne changeront d'opinion que pour changer de gouvernement. Aussi, celui-ci veut-il l'application de la loi pour sauver la République.

A Merry del Val

19 février 1906.

A propos de la loi sur la séparation :

Rouvier n'hésite pas à répondre textuellement que cette loi n'avait pas le sens commun et qu'elle ne pouvait tenir debout, mais qu'il avait consenti à ce qu'elle soit déposée à la Chambre pour occuper la majorité, pour être un peu tranquille et consolider sa position autant que possible ; mais il était prêt à la faire tomber ou à la laisser tomber sur un amendement quelconque.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

A Merry del Val

Montagnini à del Val

2 mars 1906.

Il paraît que Rouvier aurait dit à ses propres collègues, dans un de ses derniers conseils, que cette sale loi (*sic*) finira par compromettre l'existence de la République.

Et c'est dans le même conseil qu'il fut décidé que le gouvernement ne créerait pas de difficultés aux nouveaux évêques, quand ceux-ci prendraient possession de leur palais respectif, ce qui prouve la disposition au moins actuelle de ces messieurs, de ne pas ajouter d'autres difficultés à l'exécution de leur loi, principalement en vue des élections.

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

M. Sarraut, député, ancien sous-secrétaire d'Etat.

Note sans date

M. Clémenceau est très méchant, mais son secrétaire M. Sarraut est encore plus méchant !

(la *Petite République*, 31 mars 1907)

M. Sarrien, député, ancien président du Conseil.

A Merry del Val

12 mars 1906.

Ministère Sarrien ? M. Fallières aurait dit : « Nommé

par le Bloc, je lui dois une satisfaction ; c'est pourquoi je prends Sarrien pour former le ministère. Sarrien ne résistera pas ; il tombera sur la combinaison des inventaires, malgré l'appui de Jaurès, Pressensé, qui, à leur tour, ont perdu toute influence à la suite de la campagne antimilitariste. » Alors, a ajouté Fallières, je reprendrai ma liberté.

Thomson et Etienne resteront [1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

Les **Députés** de l'**Action libérale** et de la **Droite**.

A Merry del Val

30 juin 1905.

... Bien des fois, j'ai eu l'idée d'inviter les députés de l'Action libérale. Ils ne répondaient pas à l'appel. Sur 80 personnes invitées, 20 présentes, 20, et encore au lieu de prendre part aux importantes questions qui sont en discussion, elles sont toujours occupées ailleurs...[2]

(le *Matin*, 3 avril 1907)

---

1. M. Sarrien, député de Saône-et-Loire, forma le 16 mars 1906 le cabinet après la démission de M. Rouvier. Il prit avec la présidence du conseil le portefeuille de la Justice. Pour raisons de santé il donna sa démission le 19 octobre de la même année : ses collègues le suivirent et le cabinet Clémenceau fut formé.

2. L'*Action libérale populaire* ne partage pas ici les faveurs toutes spéciales réservées au grand chef. Elle n'a pas non plus

toujours trouvé dans les soutiens habituels une bonne presse. M. Guy de Cassagnac écrit dans l'*Autorité* (10 avril 1907) :

« Il paraît que l'Agence de la rue Las Cases est absolument débordée par les commandes qu'elle reçoit.

Tous les jours arrivent, par centaines, des lettres dont la teneur est à peu près celle-ci : « Cher et bon monsieur Piou, voulez-vous me faire parvenir un échantillon de votre excellente eau-de-vie libérale et populaire ? La marque « triple zéro », qui, par l'innocuité suave de sa distillation spéciale, doit être la pure essence et le parfait esprit de votre entreprise, me séduirait particulièrement, à condition toutefois qu'elle soit absolument conforme à celle que vous avez l'habitude de fournir, contre brevets, à la Cour de Rome. »

Cela nous explique le brusque départ du Bon M. Piou pour la campagne : il ne sait où donner de la tête.

A ses nombreux amis, il répond en hâte, par des télégrammes chiffrés, qui, afin d'égarer le gouvernement, ne portent plus la firme légendaire : le *Bon Piou* : désormais, ils sont tous signés : *Pauvre Jacques*, et, ma foi, je trouve la chose très habile. »

M. G. de Cassagnac fait allusion aux envois de M. Piou (fine champagne, barriques de vin), si appréciés des fins gourmets du Vatican. Nous avons des documents très précieux sur ce chapitre. Les voici par ordre de dates :

Mgr Canali à Montagnini.

Rome, 18 juillet 1906.

Canali est revenu bien portant de Montecatini. S. E. va bien aussi. Cagiati a remis les rapports de Montagnini. Les journaux arrivent régulièrement, mais la fine champagne se fait attendre : la faute en est peut-être à la petite vitesse. Aucune réception de deux grands fûts de vin venant de France et portant la marque B. Croit qu'ils ont été envoyés par M. Piou et prie Montagnini de s'en assurer pour savoir qui l'on doit remercier. S. E. va partir pour Castelgandolfo et serait heureuse de recevoir quelques pastilles de chocolat.

(*Le Matin*, 4 avril 1907).

25 juillet 1906.

Canali à Montagnini.

Accuse enfin réception de la « fine-champagne » (6 bouteilles, dont la couleur garantit le goût). S. E. prie Montagnini de remercier le donateur. Caziali partira bientôt pour Paris.

(*Messidor*, 5 avril 1907)

Canali à Montagnini.

2 août 1906.

Demain je ne manquerai pas d'écrire à M. Piou dans le sens que vous avez bien voulu m'indiquer et à l'adresse que vous m'avez donnée. Son cadeau est vraiment précieux et mérite attention. Les deux barriques ont été mises en bouteilles, et comme je ne me trouvais pas ici, on a tout réservé pour S. E. Toutefois, je suis persuadé qu'un hommage de ce genre plairait beaucoup au S. P. Si donc à l'avenir, M. Piou se décide à faire un autre envoi, priez-le donc de mettre sur la barrique l'adresse du S. P. J'ai fait part à S. E. de la démarche de M. Piou en faveur de Mgr Compans ; elle a répondu qu'elle en prenait bonne note. A cette heure, Cagiati est arrivé à Paris et doit vous avoir remis un billet spécial de S. E. Mon désir de venir à Paris est grand, mais je crois que j'aurai encore longtemps à le caresser. Merci quand même de votre aimable invitation.

(le *Matin*, 4 avril 1907)

Lettre non datée à Montagnini de M. Compans.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli les renseignements que vous m'avez demandés.

Ils sont à votre usage et à l'usage de la secrétairie.

A l'exclusion de tout autre, je veux absolument n'être connu que d'elle et de vous, dont je suis le très dévoué serviteur.

COMPANS.

M. Piou n'était pas évidemment le seul fournisseur des tables et des caves du Vatican. Des papiers nous disent la remise *de deux boites de menthe très fraiche, d'une boite de chocolat* par

le chanoine Debout (Canali, 4 avril 1906. *Messidor* — 5 avril 1907), la demande pour Merry del Val en villégiature à Castel-Gandolfo de *bêtises de Cambrai* (Canali, 4 août 1905 — le *Matin*, 5 avril 1907), l'arrivée à Rome d'une *dame-jeanne de 20 litres de muscat de France* (Canali, 11 mai 1906. — *Messidor*, 5 avril 1907), des *deux bouteilles de rhum* de la Martinique, du *baril* envoyé par M. de Cormont (Canali, 27 mai 1906. — Messidor, 5 avril 1907), enfin des *bons cigares* (Marzolini, secrétaire de la commission cardinalice administrative des biens du Saint-Siège, 3 novembre 1904 — *Messidor*, 5 avril 1907). Mais la supériorité des envois appartenait incontestablement au « très bon » Piou. Celui-ci avait à cœur de rendre pièces pour pièces et de reconnaître les services électoraux du Vatican. Rome s'était employée de son mieux à trouver en France une circonscription pour le président de l'*Action libérale* ; elle échoua dans l'Ille-et-Vilaine mais elle réussit dans la Lozère ; les réactionnaires de Mende firent passer celui que les catholiques de Montfort rejetèrent. Les lettres qui suivent se rattachent à ces affaires.

Merry del Val

30 juin 1905.

En vue des prochaines élections législatives, beaucoup de bons catholiques, de curés et aussi de députés de droite, expriment le très grand désir de voir M. Piou réélu. Ils disent qu'alors, M. Piou aurait l'occasion de reprendre au Parlement, sur ses collègues, l'influence qu'il ne peut exercer au dehors. Il tiendrait le groupe uni de plus en plus et ne serait pas sans action sur les autres groupes. Du reste, s'il n'est pas élu, je crois qu'il est décidé à se retirer de l'Action libérale. Une combinaison a été trouvée pour faire élire M. Piou ; elle est exposée dans la feuille ci-jointe, et si vous vouliez la prendre en considération, et trouver un moyen pour écrire au cardinal-archevêque de Rennes en faveur de M. Piou, la chose réussirait certainement, et il en résulterait de grands avantages.

Je supplie V. E. de me répondre pour que je puisse tranquilliser M. Piou...

(le *Matin*, 3 avril 1907).

A Merry del Val

(Rapport non daté)

... L'action politique des catholiques est nulle. Presque tous les députés catholiques appartiennent à la noblesse et sont de beaucoup inférieurs, comme valeur morale et comme talent, à leurs collègues de la Chambre.

Le parti catholique devrait être représenté par des hommes moins nobles, mais sachant parler au peuple...

(*Messidor*, 10 avril 1907)

Lettre de Merry del Val à Montagnini relative à la pièce 14 bis, *sur l'élection Piou.*

5 juillet 1905.

Je m'empresse de vous transmettre ci-joint une lettre confidentielle que j'adresse au cardinal de Rennes, conformément à la demande contenue dans votre rapport n° 213.

La lettre que vous aurez soin de me faire parvenir, par un moyen sûr, à son destinataire, est rédigée dans le sens que vous avez indiqué. Vous garderez le plus grand secret sur cette lettre et vous assurerez confidentiellement à M. Piou que le S. S. ne manquera pas de faire tout son possible en sa faveur dans les limites, bien entendu, que la prudence et les circonstances exigent.

(le *Matin*, 3 avril 1907).

Ces projets sont abandonnés. M. Piou se présente dans la Lozère au siège laissé vacant par M. Daudé, élu sénateur. M. Montagnini écrit le 19 février 1906 au cardinal Merry del Val :

M. Piou se plaint !

Et il ajoute :

Je recommande que de Ligonnès travaille pour son élection.

(Traduit de l'italien) (Sans date)

L'Action libérale populaire a subi des pertes très nombreuses. Piou et son gendre ont été élus, mais critiquent l'*Action populaire* qui, en ce moment, déserte Paris.

(l'*Autorité*, 8 avril 1907)

Montagnini à Merry del Val

C. 96. — Sc. 7. — P. 49.

6 décembre 1904.

Au sujet de la suppression par la Chambre du crédit de l'ambassade.

Le bon député Groussau m'a informé hier que les chefs de la Droite n'avaient pas pris la parole parce que si l'un d'eux l'avait fait on aurait eu un vote en grande partie favorable au gouvernement. J'ai dis à Groussau que la Droite n'aurait pas dû se laisser entraîner par cette considération et qu'elle aurait dû agir auprès des progressistes. J'ajoutais que le vote n'aurait pas pu être plus mauvais que celui par lequel la Chambre approuva la rupture, ni surtout que celui qui approuva les crédits du voyage de Loubet à Rome...

(*Procès Jouin*, pp. 38 et 39)

II

CATHOLIQUES ET DIVERS

M. Badenot (Pas-de-Calais).

A Monseigneur l'évêque d'Arras

27 octobre 1904.

On demande renseignements sur M. Badenot, qui sollicite une décoration[1].

(le *Matin*, 20 avril 1907)

---

1. L'enquête sur M. Badenot fut faite en partie double : la même demande fut adressée au baron du Teil, château de Westre, à Blendecques (Pas-de-Calais).

M. Badenot ne figure pas dans les listes des décorés pontificaux depuis 1905.

La concession des titres pontificaux est pour le Vatican une source très grande de revenus. M. Montagnini a enregistré de ce chef de magnifiques oboles : « 16 novembre 1904. Décoration Happe, Versailles. Supplément versé par P. Baudicourt, 500 fr. — 30 décembre 1904. Décoration de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, à M. Decastère-Huet (diocèse de Cambrai). 2.500 fr. — 20 janvier 1905, reçu deux mille trois cents francs

pour décoration de commandeur. — 8 août 1905, reçu 1.300 fr. pour décoration de chevalier, etc. » — (le *Matin*, 9 avril. — *Petite République*, 12 avril).

Les petits billets suivants sont tout parfumés bien qu'il y soit question d'argent, et que généralement l'on reconnaisse que l'argent n'a pas d'odeur.

Au cardinal Merry del Val

Paris, 3 février 1905.

... Je transmets également une demande au S. P. par laquelle je sollicite la promotion au grade de commandeur de Saint-Grégoire le Grand en faveur du très actif M. le chevalier Auguste Potron, demande munie d'une chaude recommandation du card. Richard. *Les promoteurs se cotisent pour réunir une somme qu'ils offriront au S. P. afin que S. S. daigne accorder la faveur demandée* dont ils désireraient recevoir sinon le bref du moins l'avis officiel pour le 20 de ce mois...

(*Messidor*, 7 avril 1907).

Au cardinal Merry del Val

Paris, 19 février 1905.

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre par laquelle M. Chalin envoie au Saint-Père l'hommage de sa gratitude pour le titre de fournisseur qui lui a été gracieusement conféré.

M. Chalin a accueilli bien volontiers le conseil que je lui ai donné d'une façon très délicate et il m'a remis pour l'Obole 200 fr., que je porterai en compte sur le prochain trimestre.

Pour le chevalier Jules Servonnet, le bon Potron m'a remis 1.500 francs.

... A ce sujet, je dirai aussi que pour le grade de commandeur à M. Potron, j'ai obtenu une offrande de 2.300 francs. Or, comme il s'agissait d'une promotion de chevalier au grade de commandeur, les promoteurs de la supplique se seraient limités à la différence en plus du grade de chevalier à celui de commandeur, mais je les ai engagés à la plus large générosité possible, en considération des besoins du Saint-Siège, et ils

m'ont alors, avec un vrai plaisir, versé la somme énoncée plus haut et que je porterai en compte.

(Le *Matin*, 6 avril 1907).

Un malheur n'arrive jamais seul. Le gouvernement républicain supprima en même temps que le budjet des cultes le caractère officiel des distinctions honorifiques décernées par le Saint-Siège. Les pauvres gens en mal de décorations et qui, moyennant argent comptant, étaient devenus chevaliers de Saint-Grégoire ou de quelque autre cohorte pontificale, poussèrent les hauts cris quand ils surent que la quincaillerie romaine si chèrement achetée ne pourrait plus s'arborer en France. Bien triste fut M. Montagnini. Le *Petit Parisien* (10 avril) ajoute cette lettre de 1906 :

Paris, le 13 mars.

Au cardinal Merry del Val

Je profite de cette occasion pour vous parler de la réforme des ordres pontificaux de chevalerie dont sont venus m'entretenir quelques-uns des titulaires de ces distinctions. Ceux-ci m'ont prié de porter à la connaissance du Saint-Siège que, depuis la rupture des rapports avec le Vatican, le gouvernement français ne voulait plus reconnaitre officiellement les différents ordres pontificaux et qu'il importerait cependant que ces dispositions n'eussent pas un effet rétroactif.

Actuellement, n'importe quel changement de titre ou de grade ne serait plus reconnu de la Légion d'honneur, et ces messieurs qui avaient déjà obtenu la permission du gouvernement pour leurs titres anciens, ne pourraient plus se servir officiellement des modifications éventuelles qui seraient apportées à leurs titres ou à leurs classes.

Je sais positivement qu'une enquête vient d'être faite sur la Légion d'honneur, qu'on avait dénoncée comme continuant à délivrer des permissions après la rupture avec le Saint-Siège. On voit là encore une preuve des dispositions du gouvernement français envers le Saint-Siège.

Incliné au baiser de la pourpre sacrée, etc.

Et maintenant les sollicitants sont plus rares.

M. Jean de Bonnefon, écrivain et publiciste.

Montagnini à Merry del Val

Paris, 19 février 1905.

Je m'empresse de vous transmettre et de vous signaler l'article de Bonnefon « L'Organisation du Culte catholique », paru ce matin dans le *Journal*, et qui peut être l'écho des bruits répandus depuis quelque temps, dans le but d'accentuer certains antagonismes ou certaines divisions existant entre les prêtres séculiers et les congréganistes, ainsi que me l'ont fait remarquer plusieurs bons ecclésiastiques de la métropole [1].

(le *Journal*, 9 avril 1907)

---

1 Jean de Bonnefon n'est point en retard avec l'illustre Montagnini. Maintes fois, dans le *Journal*, le *Gil Blas* où il donne en chronique hebdomadaire chaque lundi ses curieuses *Paroles françaises et romaines*, et ailleurs encore, où il a exercé sa verve endiablée sur Montagnini dont il a enluminé les mirifiques aventures. Le maître-écrivain avait le don de faire voir rouge au... mouton de la rue de l'Elysée :

4 mai 1906.

Télégramme chiffré à Merry del Val

Il serait peut-être bon de démentir, ici aussi, la nouvelle annoncée dans le long article de Bonnefon, concernant le voyage de l'empereur d'Autriche à Rome et sa visite au roi et au S. P. Ce dernier a consenti.

(En latin) Solennité, Bénédiction. Mois prochain.

7 mai 1905.

Télégramme à Montagnini.

Nouvelle publiée article connu et sans fondement. Faites démentir comme vous l'entendrez.

MERRY DEL VAL.

(le *Journal*, 9 avril 1907)

Le 4 mai, Mgr Montagnini est encore ému par le *Journal*.

(le *Journal*, 8 avril 1907)

Mais cette fois il procède par dépêches chiffrées. Les informations données ici, puis ailleurs, sur un voyage de François-Joseph à Rome coupèrent des négociations commencées.

A noter la phrase : « Ce dernier (le pape) a consenti. »

Pie X autorisait donc la visite de l'empereur catholique d'Autriche, après s'être élevé contre le voyage du Président de la République française.

Il est exact que M. Piou est devenu maître de l'*Eclair*. Il est faux que MM. de Bonnefon et Ledrain aient été exclus de la rédaction de l'*Eclair*. Ces Messieurs, avec un grand nombre de leurs collaborateurs, donnèrent d'eux-mêmes par une lettre rendue publique leur démission et refusèrent de marcher avec la nouvelle direction du journal.

L'*Action libérale* est devenue propriétaire de quelques journaux en province, mais ses offres d'achat de la *Presse* et de la *Patrie* n'ont pas été acceptées. Montagnini nous renseigne :

15 août 1905

Mgr Montagnini au cardinal Merry del Val

Samedi dernier a été constituée à Paris, par acte notarié, sous la présidence de M. Piou, une Société pour la fondation de bons journaux en province, du capital d'un million, versé par ces chers messieurs de l'*Action libérale populaire*, et spécialement par M. Paul Feron-Vrau. Au banquet qui a suivi, et auquel assistaient une centaine de personnes, y compris les représentants de la presse catholique, M. Piou porta un toast pour faire ressortir l'importance très grande d'un tel fait...

(la *Croix*, 6 avril 1907).

De Mun à Montagnini

De Mun serait reconnaissant à Mgr Montagnini de lui faire savoir si le mémoire de Mgr Patrizzi, publié par J. de Bonnefon, dans son odieuse feuille : *Paroles françaises et romaines*, numéro du 1er juin, est authentique et, dans ce cas, si la traduction donnée en est exacte ; le titre donné à ce mémoire, dans la traduction française, est : « la Dotation imprescriptible et la loi des garanties. »

(le *Temps*, 24 avril 1907)

A Merry del Val

(Sans date)

... Pour accroître son activité et ses efforts, *M. Piou* et son comité vont faire des conférences, cherchant à fonder des journaux ou à en acheter d'autres, et, il y a deux jours, a été conclu *le traité d'achat* de l'*Eclair*, pour lequel il manquait au dernier moment 35.000 fr., qui furent versés par *Piou* lui-même.

Ce journal a toujours beaucoup plus d'influence et pour qu'il n'en perde pas, on va faire le possible pour tenir secret la nouvelle raison sociale, mais on commencera par licencier *Bonnefond,* et aussi *Ledrain*, prêtre apostat...

(l'*Autorité*, 8 avril 1907)

Mme la baronne de Brigode, présidente de la Ligue patriotique des Françaises.

Au cardinal Merry del Val

Paris, 3 février 1905.

Le secrétaire central de la Ligue patriotique des Françaises me prie de transmettre et de recommander à votre très active protection et à votre grande bonté la requête ci-jointe en faveur de laquelle je prends la liberté de confirmer les éloges déjà adressés à la baronne de Brigode et plus particulièrement à la baronne Geneviève Reille.

Si comme on me le rapporte, la distinction sollicitée était déjà accordée à la baronne de Brigode qui en attend le brevet, je prends la respectueuse liberté de vous prier que la même distinction soit accordée à la baronne Reille, de manière que les brevets arrivent ensemble à Paris, autrement la nouvelle d'une décoration accordée à une seule de ces dames serait mal accueillie par le conseil de ladite Ligue, ainsi que par tous ceux qui apprécient et estiment la baronne Reille [1].

(*Messidor*, 7 avril 1907)

---

1. Les listes officielles de 1906 et de 1907 ne donnent pas le nom de Madame la baronne de Brigode parmi les titulaires des diverses décorations pontificales.

Madame la baronne ne reçut pas le brevet qu'elle attendait, mais une lettre apostolique... fiche suprême de consolation ! Pie X, à la veille des élections législatives, le 1er mai 1906, écrivit une missive *à la noble baronne de Brigode présidente*

A Merry del Val

C. 510. Paris, 21 mars 1905.

... Il dit enfin avoir exprimé son avis défavorable pour l'éventuelle concession d'une distinction pontificale à la baronne de Brigode ; mais, sur ce point, il me sera permis de dire que tout en m'inclinant respectueusement devant les raisons de l'éminent prélat, M. Piou ne sera certainement pas content si l'on passe outre. Et dans ce moment, où il continue à travailler avec tant de zèle en vue des élections partielles, il importerait plutôt de lui être agréable. C'est seulement des élections que nous pouvons espérer un meilleur avenir.

(le *Petit Journal*, 10 avril 1907)

A Merry del Val

Paris, 9 avril 1905.

... L'éminent Richard me parla en outre de la lettre à lui adressée par Votre Eminence à propos de Piou et de son œuvre, m'assurant de toute sa sympathie et de sa protection pour l'un et pour l'autre, et justifiant son refus pour la distinction en faveur de la baronne de B..., afin de ne pas susciter de jalousies de la part de la ligue de Lyon ; il me manifestait d'autre part son désir d'ob-

---

de la « Ligue patriotique des Françaises », auxiliaire de l' « Action libérale populaire » et la loua elle et ses compagnes pour le zèle invincible déployé dans un saint apostolat.

tenir pour cette œuvre la bénédiction et les encouragements qu'il avait sollicités du Saint-Siège.

Au sujet de cette distinction, je m'efforçai discrètement et respectueusement d'amener le cardinal à un consentement; mais je ne crois pas pouvoir réussir. En attendant, le bon Piou est revenu chez moi pour me dire combien il était fâché que cette distinction n'arrivât pas, car de suite après son retour de Rome il en avait donné l'assurance, à ladite baronne. Je n'ai pas cru prudent de parler à M. Piou des difficultés éprouvées par vous, car il en aurait été encore plus contrarié.

(le *Figaro*, 2 avril 1907)

L'école Brunetière.

Merry del Val à Montagnini

Très confidentielle. 27 février 1906.

... Veuillez dire au cardinal Richard, dans le secret le plus absolu, qu'il ne doit pas croire que jusqu'à aujourd'hui, le Saint-Père ait voulu ou ait cru accepter la formation des associations, donnant ainsi raison à ceux de toute la presse libérale et maçonnique du monde, lesquels s'en vont disant que la protestation est seulement doctrinale et platonique, et que le pape, après avoir parlé fort, acceptera tout dans la pratique.

Sur ce point aussi existe, parmi nous, ce courant qui

subit *l'influence de Brunetière*, et on travaille pour arriver à ce but.

Je ne vais pas développer les très graves raisons d'ordre général qui militent contre l'acceptation, même praticable, de la loi néfaste.

Le cardinal pourra entendre ces raisons de la bouche des quatorze évêques nouveaux auxquels le pape a parlé en secret.

Je suis très soucieux, parce que je vois clairement que nous sommes à un « tournant de l'histoire » pour l'Eglise universelle.

Il s'agit de toutes les forces du mal, de la maçonnerie internationale contre l'Eglise, et dans cette lutte, dans ce moment, la France se trouve au premier rang.

Ce qui se fera en France servira d'exemple à tous. C'est pourquoi la décision qu'on prendra sera de la plus grande importance.

Il est évident que si la majorité des évêques est d'avis de subir la loi en pratique, il sera difficile que le pape puisse leur commander d'agir contrairement à leurs convictions, bien qu'il soit assuré de leur obéissance.

Mais il est faux, très faux, que le pape ne soit pas prêt à proclamer la résistance, s'il est appuyé par un bon nombre d'évêques.

Le fait d'avoir demandé une étude sur les associations éventuelles possibles ne signifie pas du tout que le pape soit déjà plus ou moins décidé qu'il sera nécessaire de les accepter.

Par les évêques nouveaux, le cardinal pourra con-

naître les sentiments et la pensée du pape, lequel pourtant attend le jugement des évêques pour prononcer le dernier mot.

Personne, en dehors d'eux, pas même mes collaborateurs, ne sait ce que pense le pape jusqu'ici.

Chacun aura son propre avis.

Détruisez cette lettre après en avoir parlé au cardinal [1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

Petits carrés de papier portant :

Hier soir, après une entrevue entre Denys Cochin, Brunetière, duc de Mortemart, marquis de Vogüé, E. Lamy, Duvau (?), Daupin (?), ces messieurs allèrent chez l'archevêque pour demander la Trêve de Dieu. Ferdinand Brunetière parla. Le cardinal répondit que l'idée ne lui répugnerait pas.

---

1. Brunetière, l'éminent directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, membre de l'Académie française qui eut au Vatican même — aux temps du pontificat de Léon XIII — les approbations et les applaudissements des cardinaux dans sa conférence sur la modernité de Bossuet (30 janvier 1906) n'était plus en faveur. Il était regardé comme l'inspirateur sinon l'auteur de la *Supplique aux évêques* que publia le *Figaro* le 27 mars 1906. A la vente Brunetière qui eut lieu en février 1908, le manuscrit du projet de lettre a été adjugé au prix de *1.000* francs. Les vingt-trois signataires de cette supplique étaient MM. Prince d'Aremberg, Aucoc. F. Brunetière, comte de Caraman, L. de Castelnau, Denis Cochin, Léon Devin, A. Gigot, Georges Goyau, comte d'Haussonville, H. de Lacombe, de Lapparent,

M. Joseph-Jean de B...

Au cardinal Macchi, secrétaire des Brefs

(Sans date)

... En ce qui concerne M. Joseph-Jean de B..., dont il est également question dans votre lettre, je vous ferai connaître qu'il assiste régulièrement à la messe et qu'il remplit toutes les autres obligations de chrétien. Il est considéré comme un honnête homme ; mais on observe que le mari et la femme doivent s'aimer de loin comme de près, attendu que M. de B... voyage très fréquemment en Italie et ailleurs et que sa femme ne l'accompagne jamais dans ses voyages. La mère de Mme de B... habite avec eux, et sa présence semble être une sujétion pour sa propre fille...

(le *Matin*, 20 avril 1907)

A. Leroy-Beaulieu, G. Picot, H. Lorin, Ed. Rousse, Sabatier, R. Saleilles, marquis de Ségur, E. Sénart, P. Thureau-Dangin, A. Vandal, marquis de Vogüé. Cette élite d'homme éminents, collège des « cardinaux verts » formait l'*école Brunetière* dont l'influence était tant redoutée de Merry del Val. On ne sera pas sans remarquer le passage de la lettre de Merry del Val sur la difficulté qu'aurait le pape à marcher contre la majorité des évêques et le cas que l'on fait à Rome des décisions demandées par cette majorité de l'épiscopat français.

Ferdinand Brunetière est mort le 9 décembre 1906 ; il fut enterré le jour même où le délai d'un an accordé par la loi de séparation de 1905 était expiré, le 12 décembre.

M. Cousin, membre du *Sillon*.

Merry del Val à Montagnini

(Sans date)

... Pour votre gouverne, sachez que le blâme infligé à l'*Eveil Démocratique* par l'*Osservatore*, fut voulu par le Saint-Père et il me déplaît beaucoup que M. Cousin ait publiquement approuvé l'article de l'*Eveil*, de même que je sais qu'il l'a approuvé d'accord avec Sangnier[1].

(le *Siècle*, avril 1907)

M. Grunebaum-Ballin.

Montagnini à Merry del Val

Paris, 3 avril 1905.

Depuis quelque temps déjà, certains journaux ont annoncé un ouvrage de M. Paul Grunebaum-Ballin, la *Séparation de l'Eglise et de l'Etat*; mais ce n'est que depuis peu de jours qu'il m'a été donné de trouver cet ouvrage en vente chez les libraires et, après l'avoir parcouru, je me fais un devoir de vous le transmettre, car

---

1. M. Louis *Cousin* a assisté au début du *Sillon* : il est l'un des fondateurs des premiers cercles d'étude et un apôtre ardent des idées soutenus par Marc Sangnier. Son ouvrage important *Vie et doctrine du Sillon* ne pouvait être agréable aux arriérés romains. Il explique dans ce travail ce qui distingue le *Sillon* des *catholiques sociaux*, de *l'association de la jeunesse catholique* et des nombreux groupes dits conservateurs.

il n'est peut-être pas inutile qu'il soit connu de votre secrétariat.

L'auteur, qui, comme son nom l'indique, *doit être juif*, cherche à justifier les dispositions jacobines du projet de séparation du gouvernement, non par de sérieuses démonstrations juridiques, mais au moyen d'analogies incontrôlables et impossibles. Il fait l'éloge de la rigueur du projet et essaie de pousser davantage à la rigueur, tout en prétendant rester toujours libéral. L'auteur justifie toutes les dispositions injustes et arbitraires, en prétextant devoir faire face à une nouvelle situation politico-religieuse. Sans aucun doute, la thèse intime de l'auteur est juridiquement fausse et ne tient pas debout, mais il est facile de voir les *sophismes et la mauvaise foi de ces gens-là* [1].

(le *Petit Parisien*, 10 avril 1907)

1. M. Paul Grunebaum Ballin est aujourd'hui chargé du service de la liquidation des Cultes. L'ouvrage mis à l'index de Montagnini est une savante étude juridique sur le projet Briand et le projet du gouvernement ; il a paru avec une préface d'Anatole France. Son titre exact est *La séparation des Eglises* (et non seulement de l'Eglise) *et de l'Etat*.

M. Montagnini a l'horreur du *juif auteur* mais il aime d'un amour tendre le *juif banquier*. Ses papiers ont mis en relief son cœur généreux.

Rome, 27 mai.

Télégramme de M. Del Val à Montagnini

Les journaux ayant annoncé la mort du baron de Rothschild.

veuillez exprimer à la famille les sentiments de douloureuse sympathie du S. S. en cette triste circonstance.

MERRY DEL VAL.
(de *Soir*, 6 avril 1907.)

29 mai.

A Del Val.

Annonce la mort du baron de Rothschild, fait visite de condoléances au baron Gustave, qui a été très touché de ses sentiments de sympathie que je lui ai exprimés au nom du S. S.

Il m'a dit combien il était reconnaissant au Saint-Père des témoignages de bienveillance qu'il en avait reçus, et qu'il espère voir continuer dans l'avenir pour toute sa famille et pour lui.

Il ajouta qu'il désapprouvait la guerre faite aux congrégations et déplorait le projet de séparation, le considérant comme dangereux pour la République elle-même.

Cette opinion du reste, ne doit pas surprendre chez un vieillard qui, malgré ses soixante-dix-sept ans, a gardé une claire et remarquable intelligence.

Il est plus religieux et moins vindicatif que le baron Alphonse, son frère, si irrité par la condamnation de Dreyfus et l'abandon de l'aristocratie française.

Peu après ma visite au baron Gustave, je reçus sa carte et celle de son frère Edmond, ainsi que la carte d'Edouard de Rothschild, fils du défunt.

Ce billet doit être détruit immédiatement.

(de *Soir*, 6 avril 1907).

Les 100.000 francs qui vous ont été remis par M. le nonce de Madrid et pour la destination desquels vous attendez des instructions, devaient être convertis en rente espagnole extérieure 4 °/₀ et déposés au compte courant n° 4, à la banque Rothschild frères.

C'est ce Rinaldini, nonce à Madrid, qui fut chargé de transmettre à Montagnini les ordres pour la résistance dans les inventaires ; il accomplit sa mission de cette manière encore trop ouverte pour masquer l'hypocrisie :

« ... Hier, j'ai reçu une lettre d'un religieux, mon ami, résidant à Rome, qui me dit : « Quelqu'un qui me parait bien

M. Guyot de Villeneuve, ancien député.

Montagnini à Merry del Val

5 février 1906.

Pour le moment, ce qui fait le jeu des sectaires, c'est le silence qui s'est fait autour des fiches. Bien que Guyot de Villeneuve ait semblé faire une concession au gouvernement en cessant la publication des fiches, il semble bien qu'il y ait été obligé, parce qu'il n'y avait plus de fiches. Certaines seraient entre les mains de Bidegain, mais il faut les acheter...[1]

(la *Petite République*, 6 avril 1907)

M. le comte Georges de J...

Au cardinal Macchi, secrétaire des brefs de Sa Sainteté

(Sans date)

J'ai l'honneur de vous fournir les indications très

---

renseigné me disait encore hier que le cardinal Merry del Val est tout pour la résistance à outrance, ce qui semblerait indiquer que telle est la pensée du pape. »

(le *Matin*, 10 avril 1907).

1. Les fiches du citoyen Bidegain ne réussirent pas à M. Guyot de Villeneuve. Les électeurs de la Seine (St-Denis, 5e circonscription) donnèrent, le 20 mai 1906, près de mille voix de majorité à M. Hector-Depasse, concurrent heureux de

confidentielles que j'ai pu obtenir de diverses personnes sérieuses et dignes de foi sur le comte Georges de J...., dont parle votre vénérée lettre du 27 juillet.

La famille J... est bien connue et se pousse dans ce *chic* dont le bourgeois riche est si avide dans tous les pays (*sic*). Le comte Georges de J... ne tient pas ce titre de naissance ; mais sa famille lui a laissé une certaine fortune qu'il aurait en partie dévorée. Il épousa S. A. R. la duchesse de M. S...., que l'on dit avoir eu besoin à ce moment-là d'un mari responsable, et M. J... fut en cette circonstance fait comte. Ce mariage fut combiné par la princesse E...., qui avait des rapports intimes avec J... et avec lequel elle continuerait à vivre dans la plus grande intimité. Toutes ces choses sont connues dans la société parisienne, et le curé de Saint-Pierre de Chaillot (dans la paroisse duquel est la maison habitée par J...) dit qu'on sait à peine si ce dernier va à la messe et que, pour cette raison, il ne mérite pas un avis favorable de sa part.

(le *Matin*, 20 avril 1907)

M. Guyot de Villeneuve. Le comte de Colleville qui présente Jean Bidegain et son livre récent exalte les vertus de son auteur : « Bidegain, dit-il, n'eut jamais le souci de l'argent. » Voilà qui prête à rire.

M. Leclerc de Fourolles.

Denormandie à Montagnini

Paris, 3 février 1905.

... En ce qui concerne Leclerc de Fourolles, je le connais particulièrement depuis trente ans, et je suis tout à fait en état de vous fournir des renseignements sur lui. Son père était magistrat, en dernier lieu président du tribunal civil d'Auxerre. Il est mort assez jeune, laissant sa veuve, née Pagart d'Hermansart et un fils unique, Jules Leclerc de Fourolles.

Le nom de Fourolles est le nom d'une propriété et était, je crois, porté par ses ancêtres avant la Révolution...

Veuillez agréer, monseigneur, etc...

DENORMANDIE.

(le *Matin*, 25 mai 1907)

---

1. M. Denormandie était à Paris l'avoué du Vatican. Il est aussi celui de l'ex-impératrice Eugénie et de l'administration des domaines (le *Matin*, 25 mai 1907).

Il faut lire le billet suivant :

Paris, 9 avril 1906.

Card. Merry del Val, Rome.

On transmet une supplique pour le titre de camériers de cape et d'épée à Rome, en faveur de :

Joseph du Teil, Camille Bellaigue, Ernest Denormandie.

(la *Petite République*, 11 avril 1907)

Montagnini à Merry del Val

M. Leclerc de Foussolle est en possession d'une fortune de 5 à 600.000 francs.

Le demandé comporte donc un gros crédit. Sa fortune est solide, car elle consiste surtout en immeubles et aussi en valeurs mobilières.

M. Leclerc de Foussolle est un catholique militant, *mais* (souligné dans le texte) c'est un esprit fermé et d'intelligence inférieure à la moyenne.

(l'*Humanité*, 20 avril 1907)

M. Lefas, député.

Note du carnet

Lefas, député de Fougères, catholique pratiquant.

Libéral, ambitieux (*ici un passage d'ordre intime*).

A été peu opposé à la séparation ; il faisait partie de la commission.

Homme de peu de valeur, très démocrate.

Ami de Le Hérissé et de Surcouf, députés radicaux. Est pourtant rejeté par l'*Ouest-Eclair* parce qu'il ne va pas assez loin, dit-on.

(le *Matin*, 21 avril 1907)

Lefas, libéral très ambitieux, assez mal marié avec la

fille du maire de Chartres, homme de peu de valeur...[1]

(la *Petite République*, 21 avril 1907)

Ligue des Femmes françaises de Lyon.

Gasparri au cardinal de Lyon

(Communiquée à Montagnini)

24 avril 1906.

... On appelle toute votre attention sur l'importance capitale des prochaines élections politiques en France. A cause de cela, pour avoir la conscience tranquille devant Dieu et devant les hommes, il est nécessaire d'employer tous les moyens qui peuvent les rendre meilleures, même si ces moyens sont un peu énergiques.

Or, il a été rapporté au Saint-Siège que la Ligue des femmes françaises, qui a son siège principal à Lyon, en dehors des bonnes œuvres qui forment l'objet principal de son zèle, entend s'occuper aussi des prochaines élections, non seulement en recueillant de l'argent ce qui est digne de louanges, mais en le distribuant à des candidats de son choix, ce qui ne peut être approuvé.

---

1. La *Petite République* en publiant ce *passage d'ordre intime* dit : « Entre tous ces petits papiers, il en est un — une fiche, à vrai dire — qui concerne M. Lefas. Le député d'Ille-et-Vilaine s'y voit apprécier avec une brève et pittoresque rigueur. Jugez-en. »

Le député de Fougères appartient à l'*Action libérale* de « l'ami » Piou.

Si la Ligue choisit ses candidats et les soutient avec l'argent recueilli, elle va introduire la confusion dans la lutte électorale et fera, en réalité, plus de mal que de bien au camp catholique.

Pour éviter cela, il est nécessaire que V. E. persuade à ces dames qu'il est bien de recueillir de l'argent, mais qu'il faut ensuite le remettre à V. E. en pleine confiance, leur promettant que vous l'emploierez au seul but électoral selon le mode que vous jugerez le plus prudent et le plus avantageux, V. E. s'entendra après avec M. Piou pour le choix des candidats et la distribution de l'argent.

Je ne puis supposer que ces bonnes dames refusent cela à V. E. Dans ce cas, V. E. leur dirait clairement qu'elles n'agissent pas en bonnes catholiques [1].

(*Procès Jouin*, p. 52)

---

1. Deux éditions ont paru de cette lettre. La première a été donnée dans le *Figaro*, le 2 avril et analysée par le *Gaulois*, la deuxième au *Procès Jouin*. La lettre de Mgr Gasparri au cardinal de Lyon est plus longue que celle du cardinal Merry del Val qui est toute laconique :

« Le secrétaire d'Etat prie Votre Eminence de se mettre en rapport le plus promptement possible avec M. Jacques Piou et de s'entendre avec lui pour la désignation des candidats et la répartition de l'argent.

« MERRY DEL VAL. »

Le *Gaulois* par la plume de M. de Narfon donnait sur cette lettre les explications suivantes :

« Une association qui joua, à Lyon, aux élections dernières,

un rôle important, celle des Dames françaises, et que présidait une femme respectée de tous, avait, dans un intérêt difficile à définir, émis un instant l'intention de prendre, dans la contrée, un rôle particulier sans tenir compte des efforts entrepris par les comités libéraux. Craignant qu'une telle division n'amenât un résultat défavorable aux candidatures libérales, qui toutes se réclamaient de la tolérance religieuse, M. Piou sollicita de Rome un avis qui, transmis par l'autorité du cardinal de Lyon, avait chance de faire fléchir le particularisme des Dames françaises. D'où la lettre de la secrétairerie désignant M. Piou auquel les Dames françaises avaient un instant refusé leur concours, comme la personnalité la plus capable d'assurer la désignation des candidats et la répartition de l'argent — non de Rome — mais des Dames françaises de Lyon. »

Mme de Saint-Laurent, présidente de la ligue des Dames françaises de Lyon, ayant rectifié ces paroles, M. de Narfon revint sur cette affaire comme il suit dans le *Gaulois* du 12 avril :

« Expliquant le sens qu'il convenait d'attribuer à une dépêche du cardinal Merry del Val, envoyée au cardinal de Lyon et aux termes de laquelle ce prélat était invité à déterminer les « Dames françaises de Lyon » à mettre leur influence au service de la cause patronnée par M. Piou, j'écrivis dans le *Gaulois* : « Ces Dames françaises, dans un but difficile à définir, semblaient préférer garder dans les élections une attitude de particularisme ». Cette phrase m'a valu une lettre de Mme de Saint-Laurent, la si dévouée et respectée présidente de la Ligue des Dames françaises, et aussi une critique d'ailleurs conçue en termes des plus bienveillants de M. Drumont. But difficile à définir? Qu'avez-vous entendu par là ? me demanda-t-on. J'ai déjà dit et l'occasion m'est bonne à répéter que j'ai simplement voulu indiquer que j'étais suffisamment renseigné sur la nature du motif qui avait pu déterminer le Saint-Siège à faire donner un conseil aux Dames françaises. Pour parler plus net, j'ignorais le but réel de la Ligue des Dames françaises. Aujourd'hui, renseigné, je ne peux que redire ici, ce que j'ai déjà écrit à Mme de Saint-Laurent, c'est que j'ai pour l'œuvre qu'elle dirige, une admiration qui me ferait souhaiter, si tant

est qu'il y ait dans cette Ligue des Dames françaises place pour un homme français, d'en devenir le plus modeste, mais le plus dévoué collaborateur. »

De son côté le « très bon » Piou mis en cause donnait aussi dans la *Croix* des renseignements qui ne furent pas du goût de ces dames. La conversation ne manque pas d'intérêt : on la suit très bien dans l'*Autorité* du lundi 8 avril 1907 :

La « Ligue des Femmes françaises »
M. Piou

La *Croix* d'hier reproduisait cette interview de M. Piou, concernant la *Ligue des Femmes françaises* :

« — Quel a été exactement le rôle du Pape dans nos dernières élections ?

« — Il est intervenu une fois, une seule fois.

« — Dans quelle circonstance ?

« Pour demander à un groupement féminin, par l'intermédiaire du cardinal archevêque de Lyon, de ne pas consacrer à soutenir des candidats royalistes contre des candidats républicains libéraux, l'argent que cette ligue avait recueilli. Est-ce un crime ? Remarquez, mon cher ami, que je ne prétends pas me disculper ou disculper le Saint-Siège par des négations : personne ne peut contester au Chef de l'Eglise le droit de donner des conseils aux catholiques dans les questions qui intéressent directement le bien de la religion. »

Voici le démenti de la *Ligue des Femmes françaises*, que nous communique le *Nouvelliste de Lyon* :

« Lyon, 5 avril. — Au reçu de la dépêche reproduisant l'interview, nous avons immédiatement pris des renseignements auprès de qui de droit. Il nous a été répondu : 1° Que la *Ligue des Femmes françaises* a fourni des subsides aux candidats catholiques, sans distinction de nuances politiques ; 2° qu'elle ne pouvait pas en fournir à des candidats royalistes contre des candidats de l'Action libérale, puisque nulle part des candidats de ces nuances ne se sont trouvés en présence ; 3° que la Ligue était d'autant plus impartiale qu'elle avait comme représentante, à Paris, Mme de Cuverville femme de l'Amiral, sénateur,

M. Ménard.

Montagnini à del Val

15 décembre 1904.

... Quant à la mort de Syveton, le bruit s'accrédite de plus en plus que ce fut un suicide forcé. Le gendre de Syveton, franc-maçon de première marque, déposa contre son beau-père, la veille du procès, une plainte d'ordre intime, à la suite de laquelle, le jour même du procès, Syveton aurait été arrêté et condamné. On a tout fait pour que Ménard retirât sa plainte, mais inutilement, car, dit-on, il ne pouvait pas se soustraire à l'ordre qu'il venait de recevoir de la secte. A la suite de ces faits, Syveton respira du gaz (*sic*) et mourut...

(*Messidor*, 12 avril 1907)

---

dont les opinions républicaines sont connues ; 4° qu'enfin, la Ligue n'a pas versé un sou directement à l'Action libérale, malgré toutes les démarches, et que Rome a laissé la *Ligue des Femmes françaises* libre d'agir comme elle l'entendrait, en toute indépendance et au mieux des intérêts des candidats catholiques. »

Une chose est certaine, c'est que ces Dames, comme ces Messieurs, font du royalisme à outrance sous couvert de religion : elle supplient le Sacré-Cœur de relever le trône.

Ce grand et beau monde se donna rendez-vous le 5 mai 1907 dans l'église Saint-Pierre-des-Terreaux à Lyon afin d'y célébrer par une messe solennelle la Saint-Philippe, la fête du roy. Deux jours après un décret présidentiel prononçait la désaffectation — jusqu'alors remise — de cette église. Le trône ne se dresse point, et l'autel s'en va.

M. de Narfon, publiciste.

31 juillet 1905.

Montagnini à Merry del Val

A la suite des deux articles de Narfon (*bien connu*), parus dans le *Gaulois* sur les tentatives faites au sujet de la nomination des évêques, et à la suite de la note du *Gaulois* lui-même annonçant une nouvelle réunion de tout l'épiscopat de suite après la séparation, le gouvernement (ainsi que l'a écrit l'abbé Garday à un vicaire général de Paris en disant qu'il tenait le renseignement de source certaine) se préoccupe fort de la rencontre, à Ars, à l'occasion des prochaines fêtes en l'honneur du bienheureux Vianey, des cardinaux Coullié, Perraud et Mathieu, car il le croit porteur de communications graves venant du S. S. et il se méfie beaucoup de lui.

C'est pour cette raison que l'abbé Garday, que le cardinal Richard avait chargé de le représenter à Ars, s'abstiendra de faire le voyage afin d'éviter une nouvelle protestation du gouvernement ; il est remplacé dans sa mission par l'abbé Fages, vicaire général, moins connu du gouvernement que Garday[1].

(le *Petit Parisien*, 4 avril 1907)

---

1. MM. Lorenzelli et Montagnini ont leurs raisons — bien connues du public — pour ne point déconnaître le publiciste qui leur a adressé certaines lettres de cuisante mémoire.

M. André Pédoux.

Denormandie à Montagnini

Paris, 3 février 1905.

Monseigneur,

Je ne connais pas M. André Pédoux.

Je vais tâcher de me procurer des renseignements sur lui.

Paris, 15 février 1905.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer les renseignements sur M. Pédoux que vous désirez avoir.

Veuillez agréer, etc...

DENORMANDIE.

Le père de M. Pédoux était directeur du Comptoir d'escompte de Dôle, homme honorable, mais de sentiments peu religieux. La mère, fille d'un négociant de la ville, est morte jeune. Son mari est mort depuis, en sorte que M. Pédoux n'a plus ses parents.

M. Pédoux est âgé de vingt-sept ans. Il a été élevé au collège universitaire de Dôle. Il a toujours montré, dès son enfance, une grande piété qui n'a fait que croître avec ses amitiés.

Caractère très original.

Il a épousé, il y a quatre ans, une demoiselle de Carol, dont la famille habite Toulouse ; elle n'avait pas

de fortune. M. Pédoux passe pour avoir une certaine aisance [1].

(le *Matin*, 25 mai 1907)

M. Plichon, député.

A del Val

(Sans date)

Plichon, c'est un ami de Rouvier. Il a avec lui des affaires d'intérêt [2].

(le *Matin*, 24 avril 1907)

La Revue des Deux-Mondes.

A del Val

C. 1196 — Se. 25 — P. 239. 13 octobre 1906.

C'est ce même esprit d'insoumission qui est entretenu par la *Revue des Deux-Mondes* [3].

(*Procès Jouin*, p. 66)

---

1. M. Pierre André Pidoux (et non Pédoux), 5, rue du Collège, à Dôle, diocèse de Saint-Claude, est commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre. Sa nomination est inscrite sous ces dénominations dans les listes des dignitaires pontificaux. Remarquons toutefois que ces listes disent *Pidoux* et que le *Matin* imprime *Pédoux*.

2. Le « très bon » Plichon — ainsi qualifié dans d'autres papiers — appartient à l'*Action libérale*. Il est député du Nord (Hazebrouck, 2e circonscription).

3. Par esprit d'insoumission Montagnini fait entendre la

MM. de Rothschild. *Le baron Alphonse.*

Madrid, 6 juin.

Rinaldini à Montagnini

J'ai reçu l'ordre de S. Em. le cardinal di Pietro de vous envoyer cent mille francs. Je m'empresse de le faire par chèque que vous trouverez ci-inclus.

Je suppose que Son Eminence vous a déjà donné des instructions relatives à l'emploi de cette somme.

S. E. m'écrit que vous devrez verser cette somme à la banque de Rothschild, au compte des biens d'églises.

Rome, 27 mai.

Télégramme de M. del Val à Montagnini

Les journaux ayant annoncé la mort du baron de Rothschild, veuillez exprimer à la famille les sentiments de douloureuse sympathie du S. S. en cette triste circonstance.

Merry del Val.

29 mai.

A del Val

Annonce la mort du baron de Rothschild, fait visite de condoléances au baron Gustave, qui a été très touché des sentiments de sympathie que je lui ai exprimés au nom du S. S.

---

tendance à trouver malgré tout un accommodement d'une façon ou d'une autre avec la loi de séparation.

Il m'a dit combien il était reconnaissant au Saint Père des témoignages de bienveillance qu'il en avait reçus, et qu'il espère voir continuer dans l'avenir pour toute sa famille et pour lui.

Il ajouta qu'il désapprouvait la guerre faite aux congrégations et déplorait le projet de séparation, le considérant comme dangereux pour la République elle-même.

Cette opinion, du reste, ne doit pas surprendre chez un vieillard qui, malgré ses soixante-dix-sept ans, a gardé une claire et remarquable intelligence.

Il est plus religieux et moins vindicatif que le baron Alphonse, son frère, si irrité par la condamnation de Dreyfus et l'abandon de l'aristocratie française.

Peu après ma visite au baron Gustave, je reçus sa carte et celle de son frère Edmond, ainsi que la carte d'Edouard de Rothschild, fils du défunt.

Ce billet doit être détruit immédiatement.

Del Val à Montagnini

A M. Montagnini

Vous m'avez envoyé, par votre lettre en date du 10 octobre, le compte rendu de l'obole qui vous est parvenue dans le courant du troisième trimestre de cette année. Il en résulte qu'il y a un reliquat de caisse s'élevant à la somme de 20.635 francs 35 dont je prends note. N'ayant pas à me préoccuper de ce qui peut être contraire, même en ce qui concerne la Congrégation

de propagande de la Sainte-Foi, j'en reconnais l'exactitude et vous prie de m'envoyer, par chèque, la somme de 15.000 francs.

Les 100.000 francs qui vous ont été remis par Mgr le nonce de Madrid et pour la destination desquels vous attendez les instructions, devaient être convertis en Rente espagnole extérieure 4 0/0 et déposés au compte courant nº 4, à la banque Rothschild frères.

Ayez donc l'obligeance de faire de suite le remploi de cette somme en achetant 4.000 francs de Rente extérieure espagnole annuelle C/S. Quant au reliquat, il sera confondu avec les intérêts trimestriels[1].

Cardinal MERRY DEL VAL.

Contre M. Rouvier et ses amis.

Del Val à Montagnini

Au sujet de l'attitude à prendre :

« J'ai reçu votre rapport 169, en même temps que la déclaration du très bon Plichon.

» Si Rouvier veut rétablir les relations diplomatiques, nous sommes prêts. — Ils sont préoccupés.

---

1. La publication de ces notes mit la presse antisémite en fureur. Après avoir reproduit le dernier document la *Gazette de France* ajoutait :

Les offrandes catholiques passaient donc par la puissante maison israélite. Peu importait au Vatican ce stage en des mains infidèles pourvu que de bons intérêts vinssent augmenter le capital...

» Par Denys Cochin, ils nous font présenter leurs doléances, tandis qu'officiellement ils méprisent le Saint-Siège. Que signifie ce double jeu ?

» *Je suis très content de votre zèle intelligent et de votre esprit de sacrifice : je le suis également de votre prudence.*

» Tâchez d'écouter beaucoup, de me rendre compte de tout et de parler peu. »

M. Marc Sangnier, directeur du *Sillon*.

A Merry del Val

30 août 1904.

Il est notoire que le *Sillon* fait la guerre à la *Jeunesse catholique*, dont l'avocat Bazire est président, et qui est tout favorable à l'*Action libérale populaire*. Dans le manifeste du *Sillon*, il est fait mention des paroles du S. P. à Marc Sangnier, le désignant aux catholiques comme un chef et comme un guide. Ce Marc Sangnier se révèle comme un ambitieux vulgaire, alors qu'il déclare lui-même qu'il vise à la députation. Les adhérents du *Sillon* ont été pour la plus grande partie recrutés par des moyens pécuniaires, dont dispose Marc Sangnier. Celui-ci fonde là-dessus ses espérances et compte que tous lui obéiront et travailleront pour lui. Il n'existe point d'œuvres constituées par le *Sillon*, ni

coopératives, ni aucune espèce d'œuvre d'assistance catholique sociale. J'ai cru de mon devoir de vous faire connaître cette situation, d'abord pour tenir V. E. au courant de ce qui se passe, puis si l'occasion se présente, afin que vous soyiez à même d'agir sur ces gens-là et de les ramener, si possible, dans la bonne voie, pour le plus grand bien de notre cause [1].

(le *Matin*, 5 avril 1907)

---

1. M. Marc Sangnier a fait de nombreuses réponses aux multiples papiers Montagnini le concernant. Voici celle qu'il a faite pour le *Matin* et que ce journal a publiée avec un portrait de lui le samedi 6 avril 1907 :

Nous avons été demander à M. Marc Sangnier, le chef éloquent et enthousiaste de cette petite phalange de jeunes gens dont on ne peut méconnaître la conviction, l'ardeur et le talent, ce qu'il pensait des appréciations formulées sur son compte et sur celui de ses amis par le « renseigneur » du Vatican.

Voici les déclarations qu'il nous a faites :

— Je suis vraiment peiné de la pauvreté et de la fausseté des informations que Mgr Montagnini envoyait au secrétaire d'Etat de Pie X. Je n'y retrouve que quelques-unes des ridicules calomnies que les journaux réactionnaires se sont, depuis plusieurs années déjà, acharnés à répandre contre le *Sillon* et contre moi.

» Il est amusant de voir que l'on m'accuse de combler le Vatican de présents, alors que je n'ai apporté aucune offrande au pape et me suis contenté de dire à Pie X que nous ferons à Jésus-Christ un bien plus beau présent en essayant de lui donner les généreuses ardeurs de la nouvelle génération qui montait à la vie.

» Quant à nos camarades, bien loin que le *Sillon* leur pré-

sente des avantages matériels, ce sont eux qui donnent à la cause leur dévouement, leur temps et leur argent. L'immense majorité d'entre eux n'est composée que de jeunes ouvriers et de jeunes employés, lesquels trouvent le moyen d'économiser sou par sou, de quoi faire vivre le *Sillon*. Il se dépense bien ainsi par an, à travers toute la France, plus de 100.000 francs, héroïquement fournis par les petits « sillonnistes », qui s'imposent les plus durs sacrifices, se privent parfois de la cigarette quotidienne, ne mangent pas toujours à leur faim et supportent joyeusement tout cela pour la cause.

— Il semble que l'on vous juge peu orthodoxes et que l'on vous accuse de solidarité avec certaines tendances plus ou moins condamnées. Que faut-il en penser?

— Nous ne nous mêlons pas de théologie. Le *Sillon* est une œuvre laïque. Nous ne nous occupons nullement de l'abbé Loisy et des nouvelles méthodes d'exégèse, dont la plupart de nos camarades ignorent même totalement l'existence. Notre but est de réaliser en France la véritable République démocratique, c'est-à-dire l'organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité civiques de chacun. Nous trouvons dans notre foi chrétienne de merveilleuses forces sociales, une raison souveraine de nous dévouer au bien commun : et nous avons le courage de le dire, voilà tout.

— Que s'est-il passé exactement entre vous et l'Action libérale?

— Malgré mon grand respect pour la personne de M. Piou, à la valeur intellectuelle et morale ainsi qu'aux intentions duquel je n'ai jamais cessé de rendre hommage, malgré les avances extrêmement affectueuses qu'il a bien voulu me faire, je n'ai pas pu accepter de « travailler » avec l'Action libérale populaire. Celle-ci, en effet, est incapable de se dégager suffisamment des vieux éléments conservateurs. C'est une coalition nécessairement impuissante. Je la crois plus nuisible encore à l'Eglise, dont elle accroîtra l'impopularité, qu'à la démocratie, qu'elle ne parviendra pas à arrêter dans son essor.

— Une dernière question. On vous « accuse » d'avoir porté à Rome des présents, de l'argent...

M. Marc Sangnier réfléchit un instant : puis, avec un bon sourire, indulgent :

Adressée au cardinal Merry del Val

Paris, le 30 novembre 1904.

Quelques catholiques et quelques prêtres que j'ai vus aujourd'hui m'ont exprimé leur étonnement de voir que Marc Sangnier retourne déjà de nouveau à Rome et surtout comme invité aux fêtes de Marie. Ils craignent que ce personnage, qui se vante déjà trop de ses invitations, ne se prévale encore davantage du bienveillant accueil qui lui sera fait. et cela sans aucune observation. Ces mêmes personnes m'ont rapporté que le même Sangnier dit ou laisse dire qu'il porte à Rome des présents ; mais, sur ce point, j'ai répondu que, si cela est vrai, tous devraient l'imiter pour l'exemple, le Saint-Siège ayant toujours plus besoin de l'aide des fidèles, surtout avec les projets qu'il a pour l'avenir.

Les mêmes personnes m'ont dit encore bien d'autres choses étranges, qu'elles m'assurent avoir été dites par

---

— C'est sans doute une façon galante de m'y convier !

Présentement Marc Sangnier assiste à une levée de crosses contre ses troupes. Mais il laissera sans doute l'orage gronder autour de lui sans sortir de son calme muni qu'il est de ce bon billet trouvé dans les papiers Montagnini :

« 17 Janvier 1905.

Montagnini à del Val.

« Le cardinal Richard m'a dit qu'il ferait encore de son mieux pour diriger et conseiller *le bon Marc Sangnier, afin que l'action du « Sillon » puisse être vraiment salutaire et profitable.* »

(l'*Autorité*, 6 avril 1907).

Marc Sangnier. Il aurait laissé entendre qu'il ne croyait pas à l'enfer et s'inspirerait, en matière théologique, de certains alliés démocrates en vue ici.

(le *Matin*, 5 avril 1907)

Montagnini à Merry del Val

2 novembre 1905.

Ayant appris de plusieurs côtés que des dissentiments s'étaient élevés au sein du « Sillon », et que, d'autre part, on montrait moins d'animosité contre la jeunesse catholique, je ne crois pas inutile de vous adresser une note qui m'a été remise par l'abbé Fonsagrives au cours d'une entrevue que nous avons eue à ce sujet.

Une nouvelle visite de Fonsagrives m'a appris qu'il était impossible, pour l'instant, de songer à une réconciliation, car, ayant assisté à un banquet organisé par le « Sillon » et y ayant voulu prononcer des paroles de paix, il lui a été répondu par des poèmes satiriques contre les traîtres qui s'étaient vus obligés de s'éloigner du « Sillon ».

Peut-être le bon abbé Fonsagrives s'exagère-t-il l'importance de ce « Sillon », mais il en est qui prétendent que le « Sillon » attaque la propriété et les traditions, et qu'il emploie souvent des formules humanitaires qui produisent un certain effet sur les masses peu croyantes.

Il est d'usage, et il se peut que la jeunesse catholique ait des aspirations monarchiques, mais ceux qui en font

partie sont de fervents catholiques, et orthodoxes par les doctrines des jésuites qu'ils observent.

Marc Sangnier suivra-t-il strictement les conseils qui lui sont parvenus ou qui pourront lui parvenir de Rome ?

Quoi qu'il en soit, il faudrait rendre son œuvre moins personnelle et plus utile.

P.-S. — Ci-joints les numéros d'octobre de l'*Action* et de la *République française*.

MONTAGNINI.

(la *Petite République*, 6 avril 1907)

(Sans date)

Sur le « Sillon ».

Le « Sillon » est soutenu partout par des *énergumènes*. — Son livre sur « la Mort » pourrait être signé « Tolstoï », tant il est de tendances révolutionnaires et hétérodoxes.

(l'*Autorité*, 8 avril 1907)

Marc Sangnier, lui, répète partout que le « Sillon » devra supplanter l'Action libérale pour s'installer, non seulement en France, mais encore autre part. Le secrétaire du « Sillon » faisait, il y a quelques jours, à un religieux très estimé un panégyrique de l'abbé Loisy, ajoutant qu'après tout, les doctrines de ce dernier n'avaient pas été condamnées et que beaucoup d'ecclésiastiques les approuvaient.

(le *Matin*, 5 avril 1907)

Merry del Val à Montagnini

Faites savoir à Marc Sangnier que le blâme de l'*Osservatore Romano* à propos des attaques contre l'*Action libérale populaire* et la *Jeunesse catholique française* a été publié à la demande de Sa Sainteté Pie X[1].

(le *Figaro*, 31 mars 1907)

Le « Temps ».

A Merry del Val

7 juin 1906.

... L'article S. C., que le *Temps* a publié sur la

---

1. L'*Osservatore romano* a souvent rudoyé Marc Sangnier, ses amis et son œuvre. Voici l'une de ses notes d'octobre 1906 :

« Nous qui nous rappelons, dit l'*Osservatore*, les débuts de l'Association de la jeunesse catholique, ses mérites pour la cause catholique, le bien qu'elle a toujours fait et qu'elle continue de faire, nous déplorons hautement que de notre propre coup et des rangs amis mêmes pour qui nous professons une égale estime se lèvent à son adresse des voix plus que discourtoises, méconnaissant son mérite et augurant même son déclin. Tel n'est pas le sentiment du Pape qui, recevant affectueusement les sillonnistes, leur manifesta son désir de les voir animés d'une fraternelle charité, marcher toujours d'accord avec ceux qui, usant d'autres armes et d'une tactique différente devaient cependant être considérés par eux comme des compagnons d'armes et des frères tendant au même but.

Cet esprit étant absent de l'article de l'*Eveil démocratique*, nous avons cru, conclut l'*Osservatore*, devoir en exprimer fraternellement, mais nettement, notre profond regret. »

Croix. Le directeur du *Temps* a dit à Denys Cochin qu'il émanait d'un prêtre, ami de Loisy, et très expert en exégèse.

Briand a dit qu'il était content de cette trahison, parce qu'elle permettait de se compter [1].

(l'*Autorité*, 7 avril 1907)

Merry del Val à Montagnini

Castel-Gandolfo, 26 août 1906.

... A présent, il faudrait que les journaux catholiques défendissent l'assertion du pape contre les *insinuations* et les *calomnies du « Temps »*, qu'on doit attribuer, je crois, à l'indiscrétion de quelque évêque, pour ne pas dire plus. Il est absurde de prétendre que les évêques ont seulement voté contre le *principe* fondamental de la loi. Le pape a condamné la loi avec son encyclique *Vehementer*, et n'a pas demandé aux évêques leur avis à ce sujet. La question posée aux évêques était *pratique*, à savoir si l'on pouvait constituer les associations cultuelles telles que les voulait la loi sans violer les droits essentiels de l'Eglise ? La réponse fut : « NON », avec

1. L'attention de Montagnini se portait sur les articles signés « un prêtre français » qui parurent dans le *Temps* (29 et 30 mai 1906) et inquiétèrent les « bons pères » de la *Croix* et d'ailleurs. L'auteur traitait des *associations cultuelles* ; il exposait avec un talent incontestable des considérations très opportunes sur l'église catholique en France (hier-aujourd'hui-demain).

une unanimité presque absolue. On peut défier n'importe qui de dire le contraire. Du reste, tous les évêques présents à la réunion le savent parfaitement. Le procès-verbal est clair. Naturellement, on ne peut pas donner tous les détails aux journaux, mais on pourrait dire que tous les évêques *fere ad unum*, comme le dit le pape, ont proclamé que cela était impossible, etc., etc... et que l'on traitait la question *pratique*, et non pas la *doctrine*. Ici, le « *Temps* » *oppose un démenti et accuse le pape de ne pas avoir dit la vérité.*

Je vous écris très vite et je n'ai pas le temps de relire, parce qu'une personne de confiance part pour Paris, et je dois expédier de suite cette lettre si je veux m'en servir [1].

Votre dévoué,

CARDINAL MERRY DEL VAL.
(le *Matin*, 8 avril 1907)

---

1. Après avoir lu la lettre Merry del Val du 26 août 1906 il faut lire tout le document que nous avons cité déjà, mais seulement en partie, émanant de Mgr Petit archevêque de Besançon et par lui adressé à Mme la comtesse de Franqueville :

« *Archevêché de Besançon*

Le 11 avril 1907.

Non, certes, l'on n'a aucun motif (?) d'accuser le Souverain Pontife d'avoir blessé la vérité dans sa seconde Encyclique. Ce qu'il y expose est absolument exact.

Après la première Encyclique condamnant la loi de séparation et dans leur première assemblée plénière, les évêques de France furent consultés non pas « sur la légitimité de la loi », puisqu'elle était condamnée, mais sur cette double question :

Primo. Les évêques pensent-ils qu'il fût possible, « pratique-

ment », d'accepter les associations cultuelles, telles qu'elles sont déterminées par la loi de séparation, sans porter atteinte à la divine constitution de l'Eglise, à ses droits et à sa hiérarchie ?

Les évêques, à la presque unanimité (*fere ad unum*) et très librement, ont répondu : Non.

Secundo. Les évêques pensent-ils qu'il serait possible de constituer des associations qui, sans violer la loi de séparation, maintiendraient saufs les droits essentiels de l'Eglise, sa constitution et sa hiérarchie ?

La majorité de l'assemblée pensa que cela était possible et le dit très librement, mais en soumettant respectueusement son opinion au jugement du Pape.

Celui-ci, après avoir réfléchi et prié, usa du droit que lui donne son suprême magistère.

Dans sa seconde Encyclique, il proclama d'accord avec la presque unanimité de l'épiscopat (*fere ad unum*) qu'on ne pouvait instituer des associations cultuelles telles que les prévoit la loi de séparation sans violer la constitution divine, les lois et la hiérarchie de l'Eglise et qu'elles restent définitivement condamnées.

Quant aux associations proposées par les évêques avec des statuts établis par eux, le Pape jugea qu'il ne pouvait en autoriser l'essai « tant que ne lui serait pas donnée la garantie certaine, que, dans ces associations, la constitution, les droits, la hiérarchie et les biens de l'Eglise seraient en pleine sécurité ». Cette garantie « certaine et légale », l'épiscopat ne pouvait la lui donner. Les pouvoirs publics le pouvaient faire. S'ils avaient donné cette certitude légale, la conciliation pouvait être tentée.

Ils ne l'ont pas voulu.

De même que les évêques avaient fait connaître « librement » leur pensée, aussi « librement » ils ont adhéré à la décision du Souverain Pontife, sans hésitation et sans exception.

Telles ont été très exactement la position et la solution de la question.

L'Eglise n'a jamais voulu la guerre. Depuis 1905, le gouvernement n'a jamais voulu consentir une législation que le dogme et la conscience catholiques pussent accepter.

Voilà exclusivement pourquoi la lutte religieuse existe en

MM. Veuillot, directeurs de l'*Univers*.

A Merry del Val

Paris, 6 janvier 1905.

... Il (M. Piou) ajoutait que s'il avait eu de l'argent, il n'aurait pas certainement laissé tomber l'*Univers* entre les mains du « Sillon », ou pour mieux dire de Marc Sangnier, qui est pleinement le maître de ce journal aujourd'hui [1].

(*Messidor*, 3 avril 1907)

France, aussi préjudiciable à l'Etat qu'à l'Eglise et tout à fait en opposition avec le véritable intérêt social.

Je crois, Madame la comtesse, avoir répondu à votre question, et je n'ai aucun motif de ne point vous autoriser à user de cette loyale réponse, absolument exempte de passion et de parti pris.

† Fulbert,

archevêque de Besançon.

1. On lit dans l'*Univers* du 3 avril 1907 :

L'*Univers* n'a jamais été entre les mains de M. Marc Sangnier. Le rôle de l'éloquent président du *Sillon* s'est borné uniquement à nous envoyer quelques articles où il parlait en son nom personnel ; et quand nous avons augmenté en 1901 notre capital de 300 000 francs, M. Marc Sangnier a bien voulu contribuer à cette augmentation en prenant cinq actions de 100 francs.

Pour ajouter à ce démenti l'*Univers* insère complaisamment toutes les oppositions des évêques français au catholique *Sillon*.

5 août 1905.

... Ces messieurs (de la *Vérité*) assurèrent qu'ils ne seraient jamais d'accord avec M. Pierre Veuillot, en raison de son caractère, et qu'ils n'auraient aucune confiance en son frère, M. François Veuillot. Malgré leur bonne volonté, des raisons plus fortes rendaient cette fusion impossible. Leurs idées différaient. J'insistai encore ; je les invitai à réfléchir, à trouver un terrain sur lequel ils pourraient tomber d'accord, à proposer des conditions nettes et surtout ne point fermer définitivement leur porte.

Nous en étions là lorsque je reçus votre télégramme, et, ayant rencontré, presque en même temps, l'évêque de Montpellier, ami de la *Vérité*, je lui exposai la situation, et je le priai d'employer, pour la réussite de l'affaire, ses bons offices.

Le bon évêque fit valoir, lui aussi, certaines raisons qui s'opposaient à la réalisation d'un tel projet, car on allait jusqu'à dire que l'*Univers* avait reçu de l'argent du gouvernement ; mais il accepta néanmoins de tenter une démarche, et, quelques jours après, il m'annonça, à mon grand regret, qu'il avait échoué dans sa tentative [1].

(le *Matin*, 4 avril 1907)

---

1. Pierre Veuillot est décédé le 21 avril 1907. La réunion de l'*Univers* et de la *Vérité française* s'est faite en janvier 1907.

Le prince Victor.

A Merry del Val

15 décembre 1904.

... On rapporte que l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche lui-même, au sujet de ce voyage, a dit qu'il avait été accompli par un misérable [1].

(*Messidor*, 12 avril 1907)

Le comte de X...

Confidentielle

X... (*ici un nom plébéien*), famille parisienne bien connue et se poussant par le chic dont le bourgeois riche est si avide dans tous les pays.

---

1. Le prince Victor-Napoléon Bonaparte, cousin du roi d'Italie, s'était rendu à Rome à l'occasion du baptême de l'héritier de la couronne, Umberto, prince de Piémont, né au château de Racconigi le 15 septembre 1904. La lettre Montagnini donne ces autres détails :

« Au sujet du voyage du prince Victor-Napoléon à Rome pour le baptême du prince de Piémont, beaucoup de bons catholiques français, même partisans du prince, ont été surpris et affligés d'un tel voyage. On sait que la Consulat a forcé un peu la main au prince en le menaçant de ne pas s'occuper, auprès du roi Léopold, de son projet de mariage avec la princesse Clémentine s'il refusait de venir au Quirinal en cette circonstance. Une telle démarche a été véritablement stigmatisée par les susdits bons catholiques. »

Le dit sieur comte de X... fait partie du cercle de l'Ile de Puteaux, du Bois-de-Boulogne, de la Société Hippique, de l'Union Artistique et du Yatch-Club, mais *point* du Jockey-Club, du Royal, de l'Agricole et encore moins de l'Union, ce qui en dit long sur son mariage.

Il est né X... tout court, a été dans les ambassades, *attaché* ou *secrétaire*, je ne sais, ce dernier titre est souvent pris par les attachés ou donné par politesse aux dits attachés, même non payés.

Il est d'extérieur (*sic*) distingué et hautain, grand, mince, portant beau, ce qui lui a réussi ! ? à un certain point de vue...

Il a hérité de sa famille d'une certaine fortune qu'on dit belle, mais combien lui en reste-t-il ?

Il a épousé une princesse X... (*ici le nom d'une princesse allemande de famille régnante*), qui avait besoin d'un mari responsable, vu son état de santé qui arrivait à terme. Son mari, pour cette *circonstance*, a été fait comte et a été autorisé à ajouter à son nom une particule et signer comte de X... Tout ceci est chose connue dans la société parisienne.

Le bruit court qu'il a repris ses anciennes relations avec la princesse X... (*ici un nom célèbre dans l'histoire de France*), fille de la reine X... (*autre nom célèbre*), relations nouées avant son mariage.

Sa sœur a épousé M. B..., fils d'un ancien agent de

change, riches tous les deux, et s'est (*sic*) fait faire baron ; habite beaucoup Fontainebleau où il mène grande existence de chic et de sport, chasse.

(l'*Humanité*, 20 avril 1907)

TABLE

DES PERSONNES CITÉES DANS LE VOLUME

D

H

J

L

S

T

U

V

W

Z

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PREMIÈRE PARTIE

PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE

I

LES ARCHEVÊQUES

II

LES ÉVÊQUES

III

ECCLÉSIASTIQUES DIVERS

DEUXIÈME PARTIE

PERSONNEL LAÏQUE

I

HOMMES D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

II

CATHOLIQUES ET DIVERS

LA ROCHE-SUR-YON, IMPRIMERIE CENTRALE DE L'OUEST.

BIBLIOTHÈQUE DE CRITIQUE RELIGIEUSE

à 1 fr. 25 et 2 fr. 50

---

1. H. LORIAUX

L'Autorité des Evangiles

Questions fondamentales; in-12 de 154 pages.
En réimpression.

L'ouvrage de M. H. Loriaux étudie la valeur historique des quatre évangiles. Il n'existe rien d'aussi serré que cette rigoureuse brochure sur la vie de Jésus et la certitude des récits évangéliques. C'est en 150 pages une critique solide et sereine des fondements essentiels du christianisme. Ce livre ne saurait passer inaperçu, il a provoqué des polémiques, il est vivant, robuste et fort.

2. P. SAINTYVES

Le Miracle et la critique historique

In-12 de 154 pages. En réimpression.

Le Miracle et la critique historique de M. P. Saintyves intéresse tous les historiens qui s'occupent d'histoire ancienne, d'histoire du moyen âge et surtout d'histoire religieuse. On a rien écrit de plus solide et de plus impartial sur la façon dont la critique doit considérer et interpréter le miracle. Nombre d'exemples empruntés aux miracles de la Bible témoignent de l'indépendance et de la franchise de l'auteur.

3. A. DUPIN

Le Dogme de la Trinité dans les premiers siècles

In-12 de 88 pages, 1 fr. 25

Le Dogme de la Trinité dans les trois premiers siècles est l'œuvre d'un maître, M. A. Dupin. Pour la première fois, l'auteur met en lumière le rôle de la formule baptismale dans la formation du dogme chrétien. D'une façon vivante, j'allais dire pittoresque, il nous la montre opérant une sélection à travers les triades des premiers pères et l'on s'étonne de suivre avec un aussi vif intérêt l'histoire de cette évolution dogmatique.

4. **E. MICHAUD**

Les Enseignements essentiels du Christ

In-12 de 120 pages, 1 fr. 25.

Le Dr Michaud, professeur à l'Université de Berne, a resumé dans ce livre les résultats de la critique modérée. Il l'a fait avec compétence, avec piété et de façon à intéresser toutes les âmes religieuses dans toutes les confessions.

5. **P. SAINTYVES**

Le Miracle et la critique scientifique

In-12 de V-105 pages, 1 fr. 25.

Critique sûre et forte de toutes les positions qui veulent faire témoigner la science en faveur du miracle.

Pour l'auteur tout fait merveilleux est ou sera explicable. Par ses conditions morales, qui seules ne relèvent pas de la science, il peut témoigner en faveur des religions.

6. **Abbé Jean de BONNEFOY**

Vers l'Unité de croyance

In-12 de III-121 pages, 1 fr. 25.

C'est un livre délicat sur un sujet difficile ; il résout en partie une des difficultés de croire dont parle Brunetière, celle qui s'appuie sur l'égale intensité des aspirations religieuses à travers les formes cultuelles.

7-8. Le Programme des Modernistes

Réplique à l'Encyclique de Pie X

2e Edition revue et corrigée

In-12 broché, papier vergé de XVI-178 pages . . . **2 fr. 50**

Ce travail est dû à la collaboration des modernistes italiens les plus autorisés. — De ton modéré, d'une clarté parfaite, ils s'efforcent de préciser le point de départ du modernisme qui repose sur la critique des faits et non pas sur des théories métaphysiques plus ou moins aventurées.

9-10. Léon CHAINE

Menus Propos d'un Catholique libéral

1 beau vol. in-12 br., pap. vergé, de 224 pages. . . **2 fr. 50**

L'auteur de *Les Catholiques français et leurs difficultés actuelles* est trop connu du public pour qu'on ait besoin de le lui présenter.

Cet ouvrage nouveau fait comme la suite naturelle du précité. L'auteur y aborde tous les sujets qui préoccupent aujourd'hui les catholiques. On en jugera par la table des chapitres : *De quelques Réformes de Pie X. — De l'Action des laïques dans l'Eglise. — De l'Ignorance religieuse de certains catholiques. — Nouveautés nécessaires. — Des Evêques et des Cardinaux. — Du Syllabus de Pie X et de l'Encyclique : Pascendi, etc., etc.*

11-12. Abbé Jehan de BONNEFOY

LE CATHOLICISME DE DEMAIN

1 beau vol. in-12 br., pap. vergé, de 210 pages. . . **2 fr. 50**

Ch. Ier. Mes amis les Catholiques progressistes. — Ch. II. Les Catholiques d'étiquette. — Ch. III. Les semis de Basile. — Ch. IV. Les Charbonniers. — Ch. V. La faillite du Catholicisme libéral. — Ch. VI. Quo vadit ? — Ch. VII. L'Encyclique *Pascendi gregis* avant la lettre. — Ch. VIII. L'Encyclique *Pascendi gregis* et la France.

---

13. **Louis-Germain LÉVY**
Docteur ès-lettres
Rabbin de l'Union libérale israélite

Une Religion rationnelle et laïque

(La Religion du XXe siècle)

1 beau volume in-12 broché, de 113 pages. **1 fr. 25**

La Religion devant la Science. — Le Judaïsme devant les affirmations de la conscience moderne. — Conclusion. — Essai de déduction méthodique des principes fondamentaux du Judaïsme.

14. **CATHOLICI**

Lendemains d'Encyclique

1 beau vol. in-12 br., pap. vergé, de 126 p. **1 fr. 25**

A la question nettement posée : Quelles seront les conséquences intellectuelles et spirituelles de l'Encyclique Pascendi, on a répondu avec une sincérité et une franchise dont les audaces mêmes sont profondément émouvantes. Nul ne pourra lire ce livre sans se sentir troublé, nul aussi ne pourra le faire sans se sentir meilleur. — Sa sincérité contagieuse est une incomparable sollicitation à l'effort vers la vérité.

15-16. **A.-L.-M. NICOLAS**
Premier interprète de la délegation de France en Perse

Seyyed Ali Mohammed
dit
Le Bâb

1 fort volume in-12 de 458 pages. . . . . **2 fr. 50**

Le Babisme, qui date seulement du milieu du siècle dernier, est en train de conquérir tout l'Orient musulman.
Née en pleine histoire, il a son Messie, Le Bâb, ses prophètes et ses prophétesses comparables aux plus puissants, ses martyrs dont la foule enthousiaste arrachait à Renan des cris d'admiration.



BX
1530
M6

Montagnini, Carlo
Les fiches pontificales

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

